



Commission de secteur Brenne-Oze-Ozerain

le mardi 4 juin 2019 à Nogent les Montbard

ORDRE DU JOUR

- Point d'actualité : procédure de révision des statuts (compétences, représentativité)
- Retour sur les 1^{er} Récid'eau de l'Armançon
- Points opérations du secteur
- Informations générales missions transversales :
→ PSE, CTEC, SAGE
- Tour de salle (expression libre des participants).

1. Point d'actualité : procédure de révision des statuts

Trois raisons :

- Intégrer officiellement la représentation-substitution des communes par les EPCI-FP pour la GEMAPI et pour l'Animation pour une partie de celles-ci.
- Se doter de la compétence Ruissellement.
- Modifier la représentativité.

**A. Compétence ruissellement
et mission « ruissellement / érosion »**



A1. Mission

« ruissellement / érosion »

PROBLÉMATIQUE RUISSELLEMENT

- ▶ Précipitations conséquentes en 2016 sur l'ensemble du bassin de l'Armançon
- ▶ Phénomènes de ruissellement sur plusieurs communes :
 - ▶ Vireaux (89)
 - ▶ Boux-sous-Salmaise (21)
 - ▶ Turcey (21)
 - ▶ ...

Volonté des élus d'agir pour lutter contre ces phénomènes

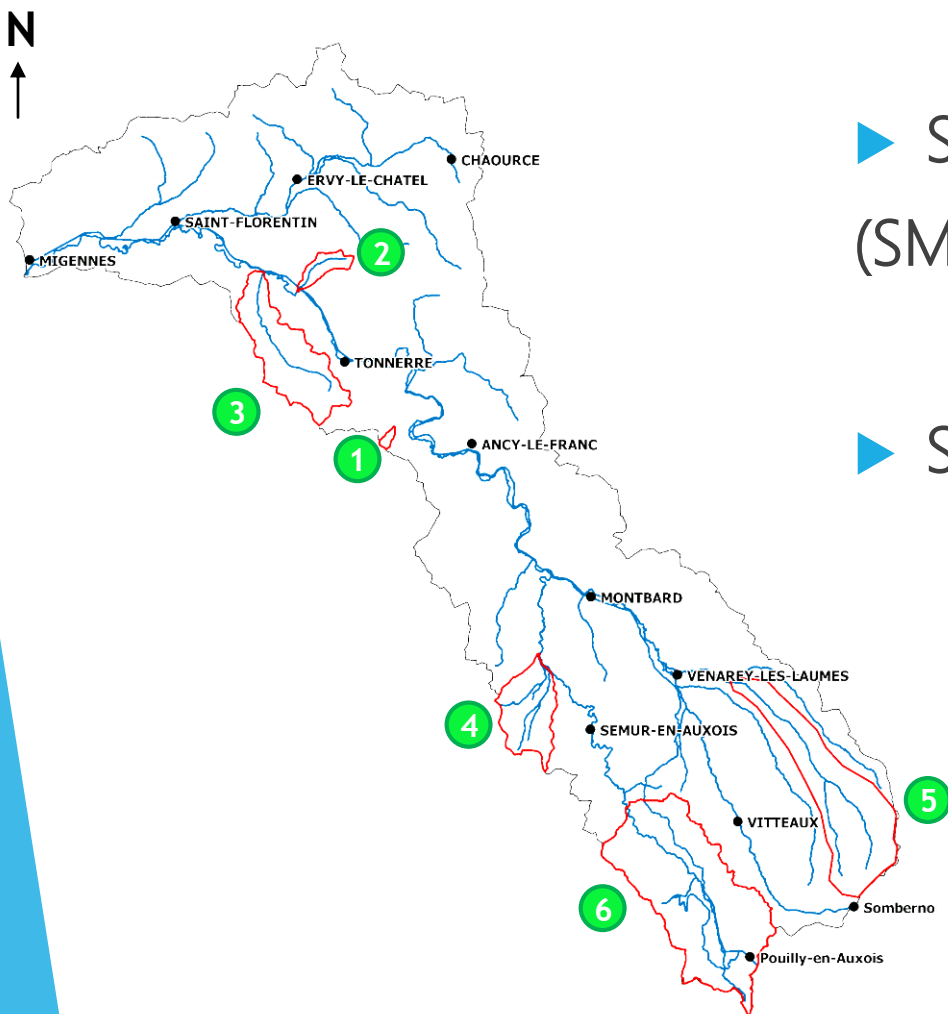


Programmation de la mission « ruissellement »

PRÉSENTATION DE LA MISSION

- ▶ Durée : 2 ans
- ▶ Objectifs :
 - ▶ Déterminer, cartographier et hiérarchiser les zones potentielles d'aléas ruissellement et érosion
 - ▶ Proposer des aménagements pour répondre aux enjeux risques et qualité des milieux

SECTEURS CONCERNÉS PAR L'ÉTUDE



► Six sous-bassins versant identifiés (SMBVA, communes, AESN) et étudiés

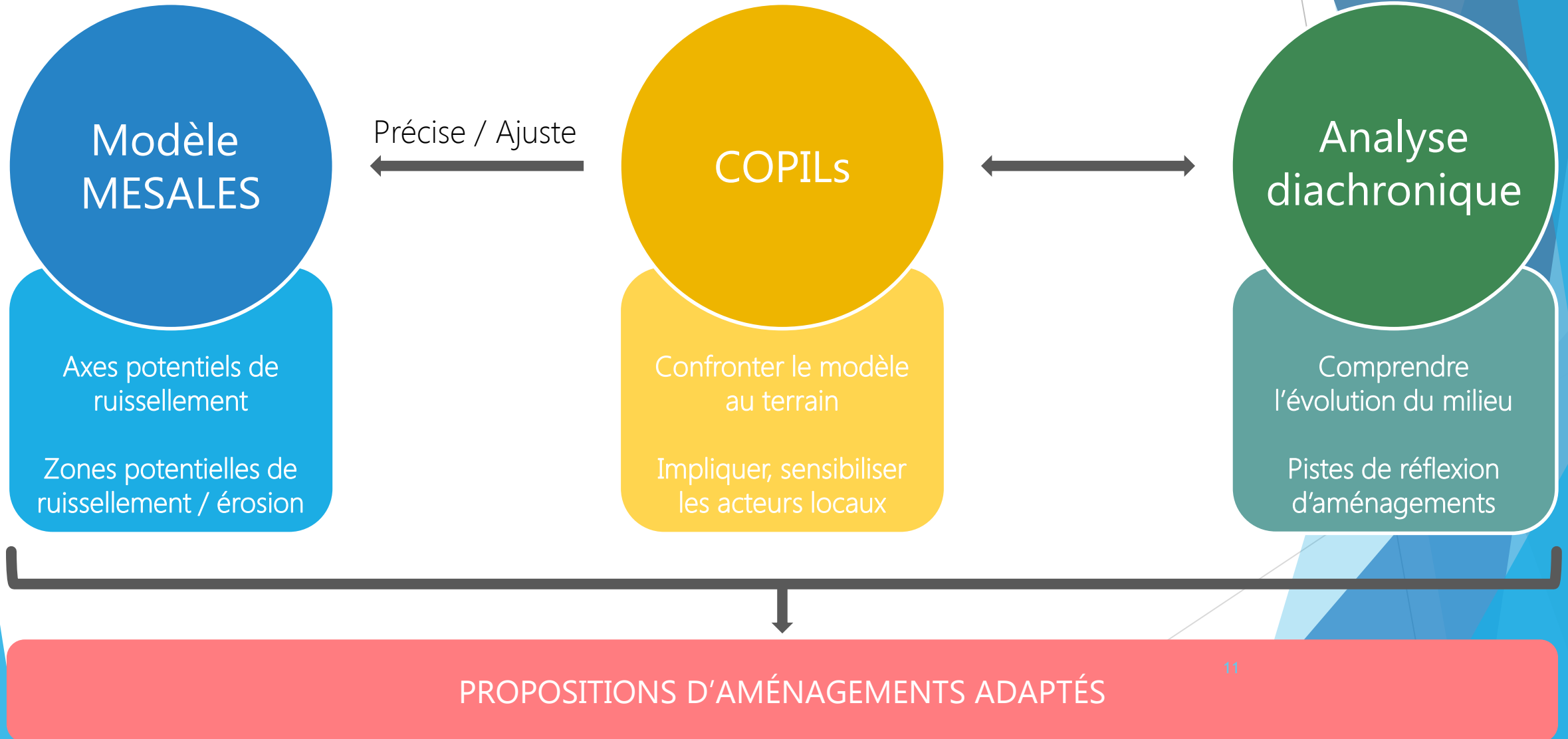
► Superficie variable

Numéro	Nom	Superficie (km ²)
1	Vireaux	2,21
2	Beau	11,71
3	Cléon	83,52
4	Louesme	51,61
5	Oze	137,91
6	Armançon Amont	216,57

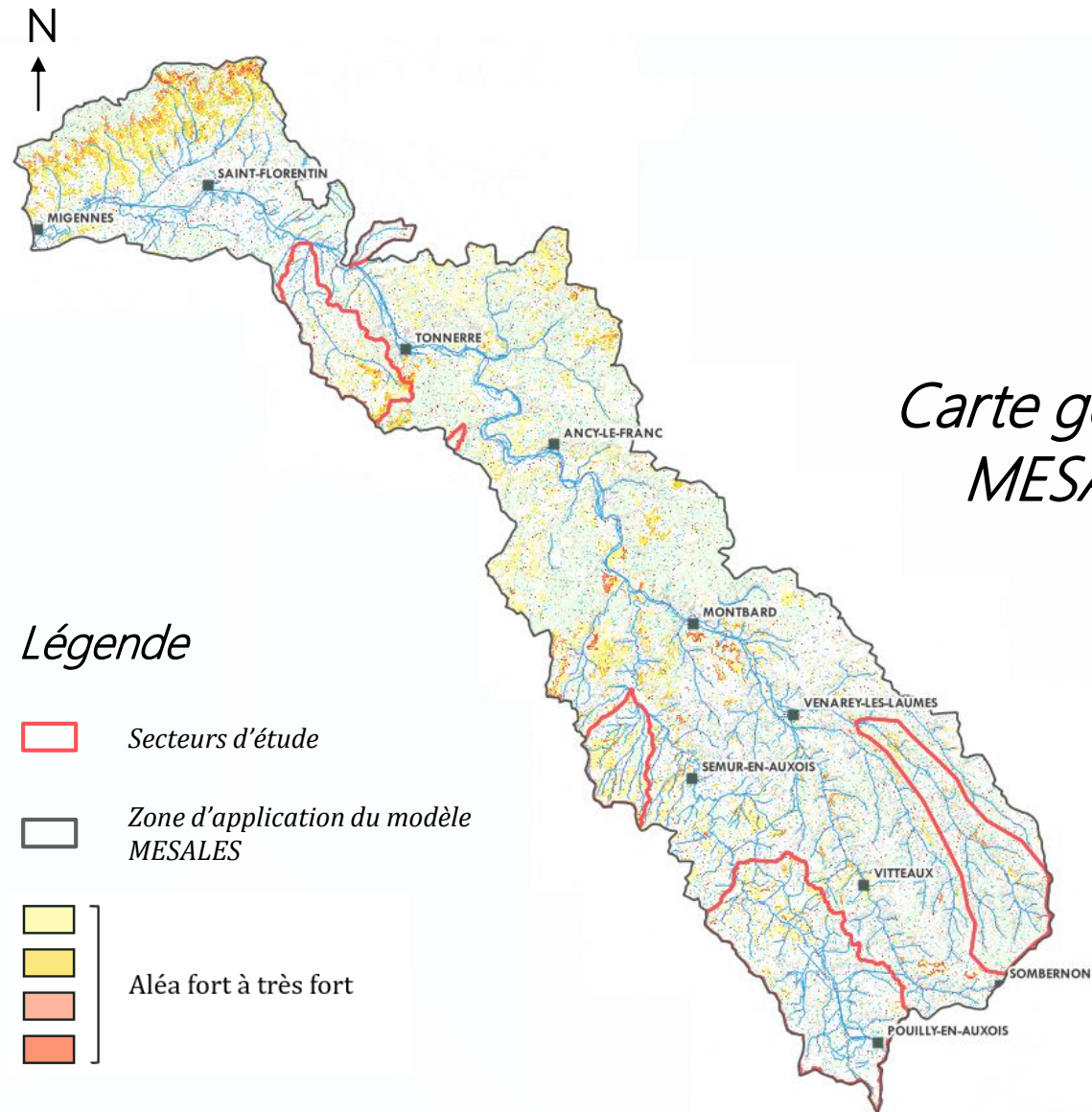
MÉTHODOLOGIE

- ▶ Méthode : Utilisation du modèle MESALES, qui prend en compte les paramètres suivants :
 - ✓ *Occupation du sol*
 - ✓ *Topographie / Relief*
 - ✓ *Typologie du sol*
 - ✓ *Climatologie*

SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIE



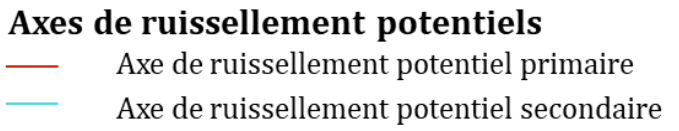
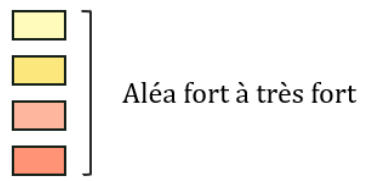
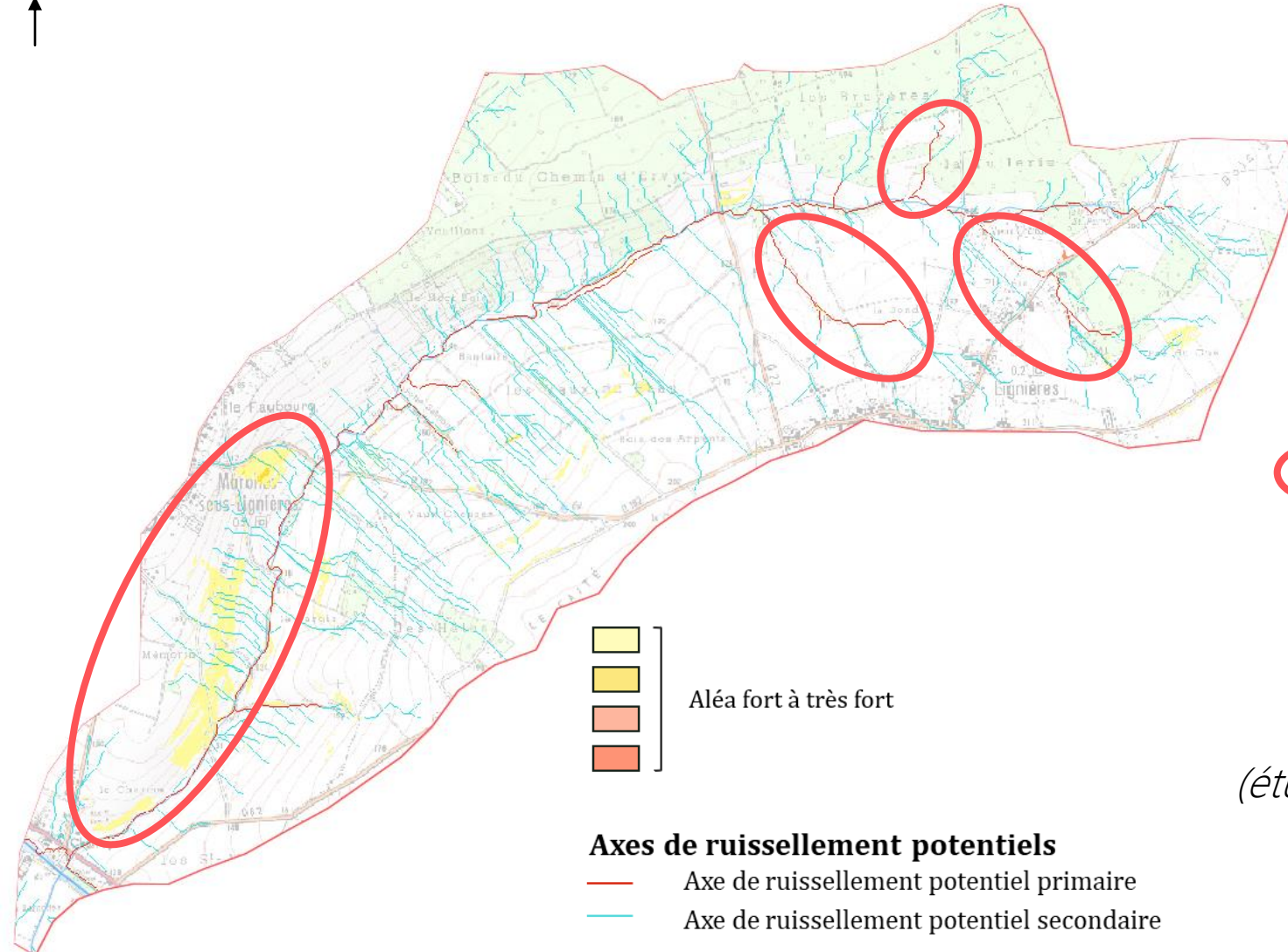
Résultats de la mission



Carte générale de résultats du modèle MESALES pour la saison hivernale

Carte MESALES pour la saison hivernale

Sous-bassin versant du Ru de Beau



 Zones potentielles ou avérées

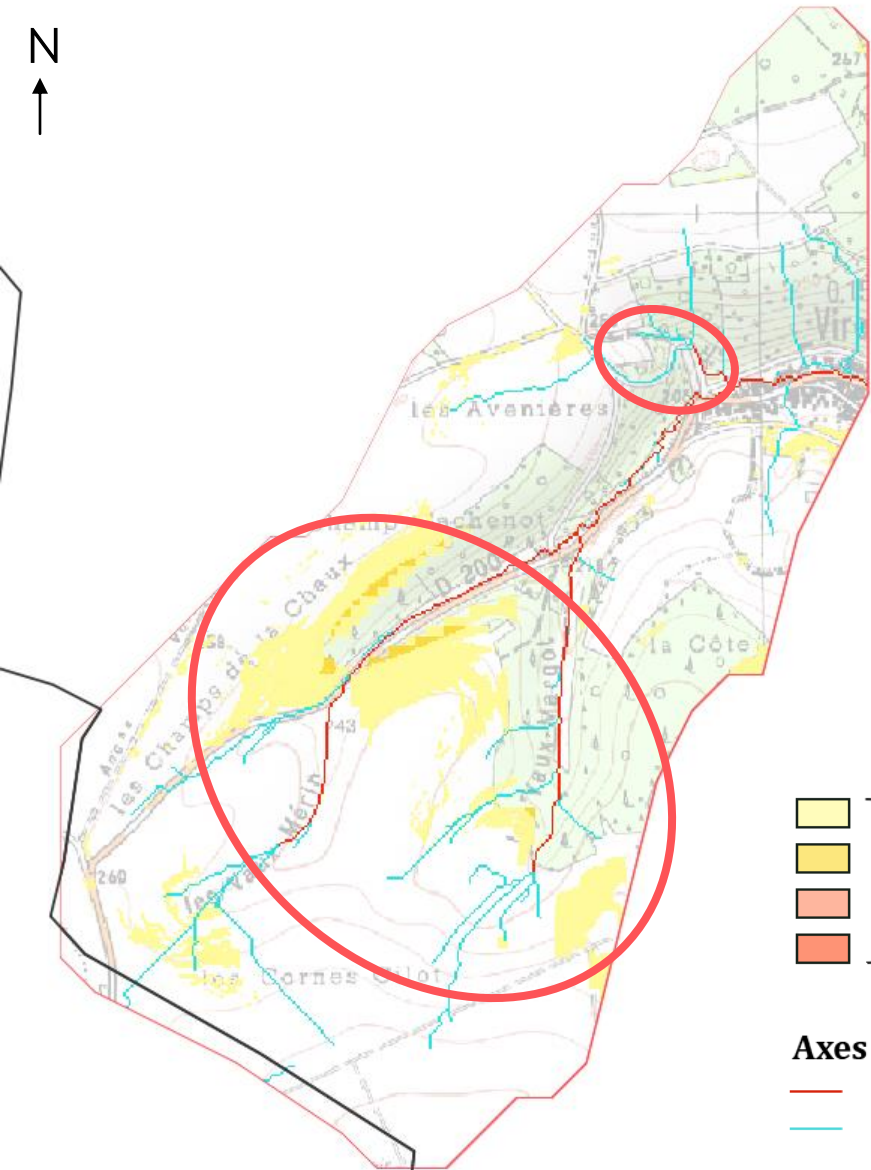
*Secteur retenu pour la problématique
« qualité de l'eau »*

(étude externe en cours – fin prévue début juin)

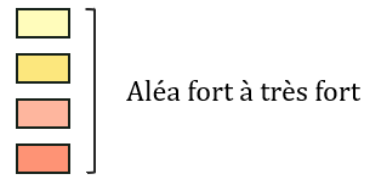
Carte MESALES pour la saison hivernale

Sous-bassin versant de Vireaux

N
↑



○ Zones potentielles ou avérées

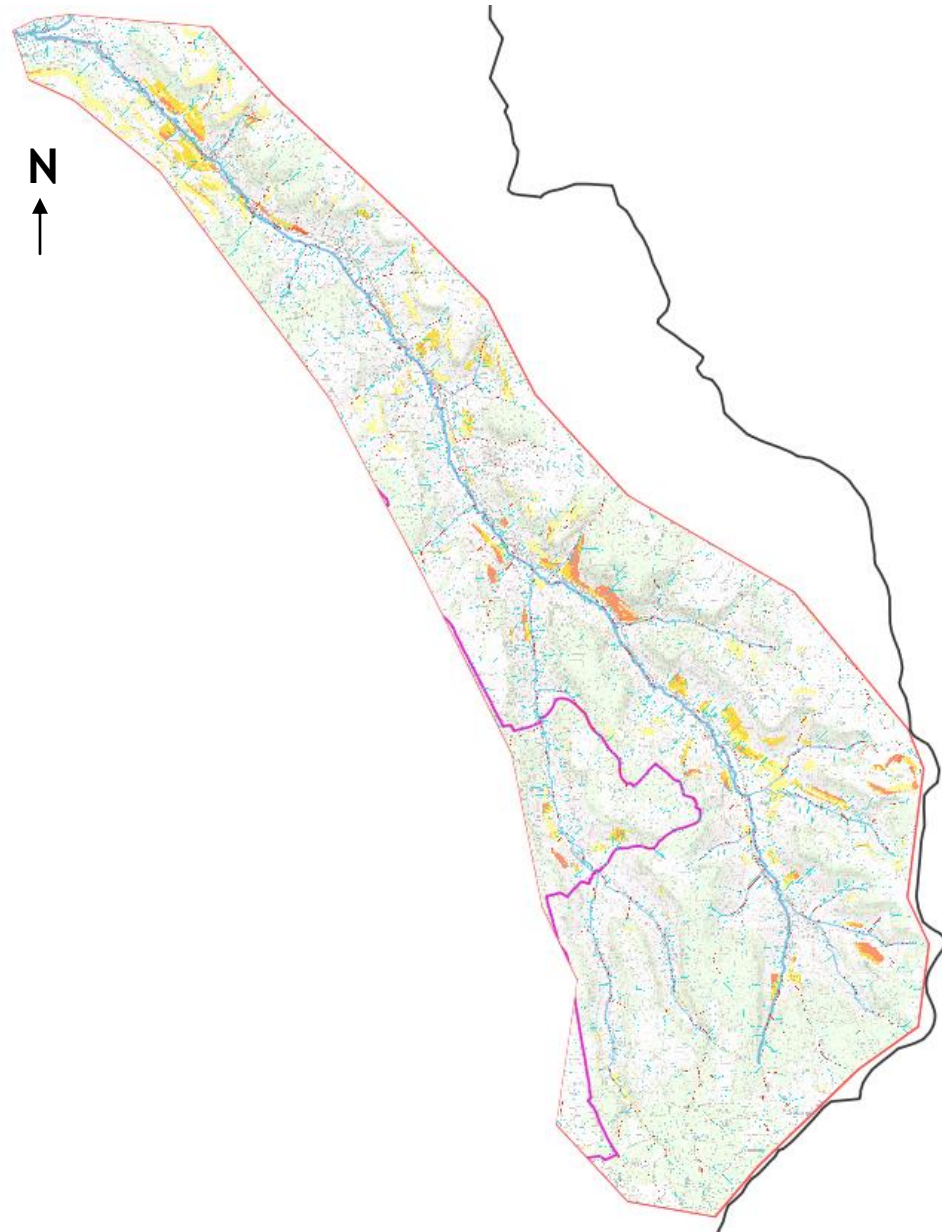


Axes de ruissellement potentiels

- Axe de ruissellement potentiel primaire
- Axe de ruissellement potentiel secondaire

Carte MESALES pour la saison hivernale

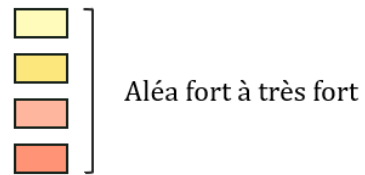
Sous-bassin versant de l'Oze



Zones potentielles ou avérées

- Turcey
- Boux-sous-Salmaise
- Gissey-sous-Flavigny
- Saint-Héliier
- ...

Sous-bassin versant potentiellement le plus concerné par les problématiques « risques » de ruissellement et d'érosion

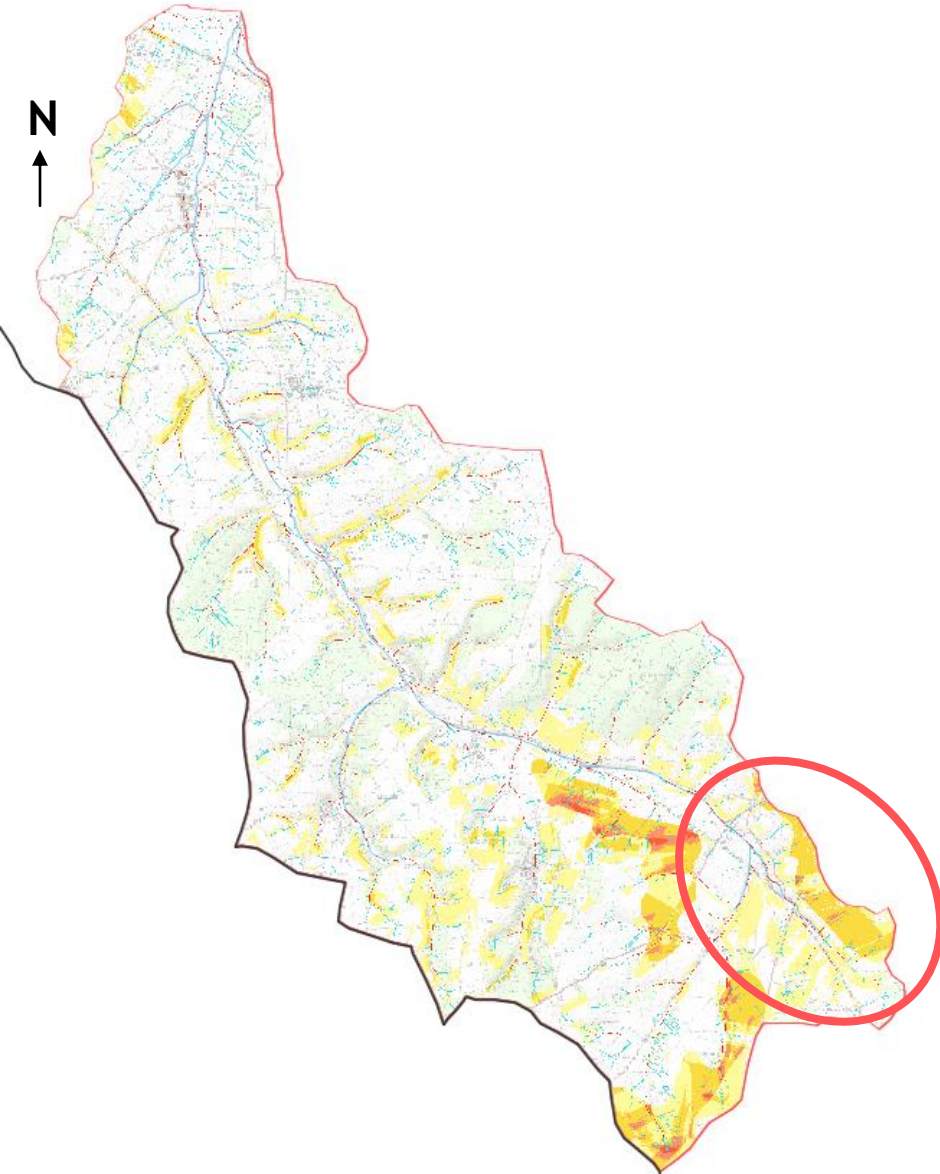


Axes de ruissellement potentiels

- Axe de ruissellement potentiel primaire
- Axe de ruissellement potentiel secondaire

Carte MESALES pour la saison hivernale

Sous-bassin versant du Cléon

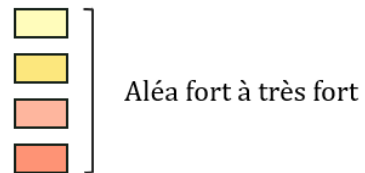


Zones potentielles ou avérées

- Tonnerre

Les acteurs de terrain locaux n'ont pas fait remonter d'autres zones problématiques avec des enjeux sur ce territoire lors de la réunion.

Secteur retenu pour la problématique « qualité de l'eau » (étude externe en cours – fin prévue début juin)

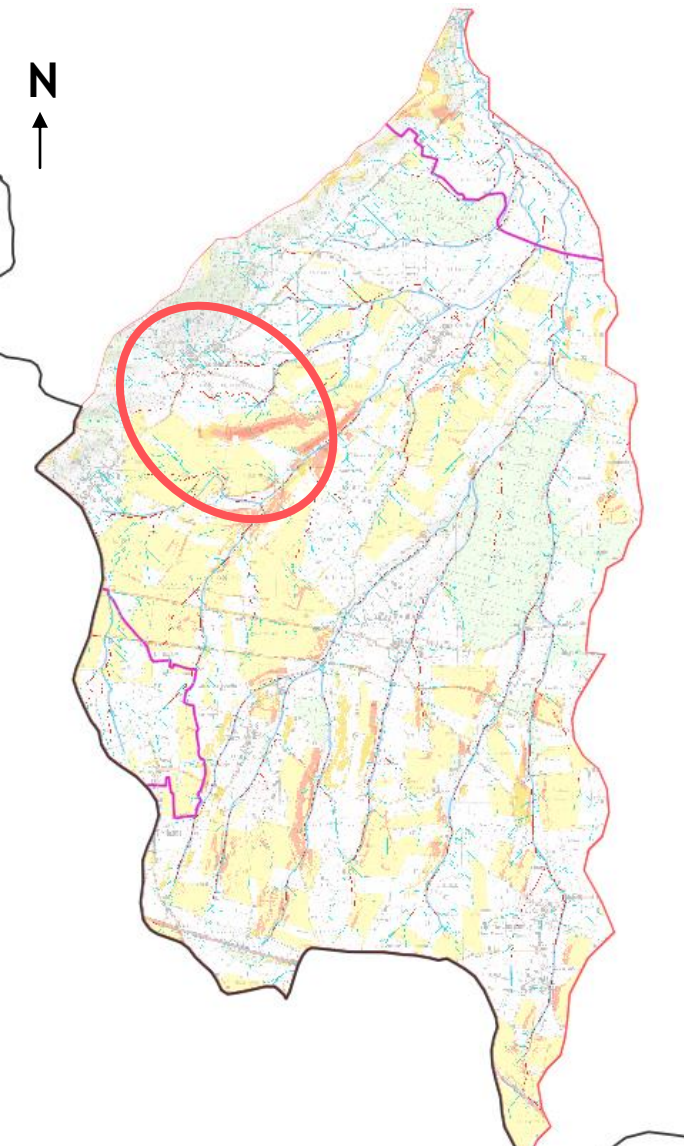


Axes de ruissellement potentiels

- Axe de ruissellement potentiel primaire
- Axe de ruissellement potentiel secondaire

Carte MESALES pour la saison hivernale

Sous-bassin versant de la Louesme

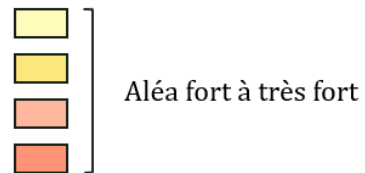


Zones potentielles ou avérées

- Bard-lès-Epoisses

Les acteurs de terrain locaux n'ont pas fait remonter d'autres zones problématiques avec des enjeux sur ce territoire lors de la réunion.

Secteur retenu pour la problématique « qualité de l'eau » (étude externe en cours – fin prévue début juin)

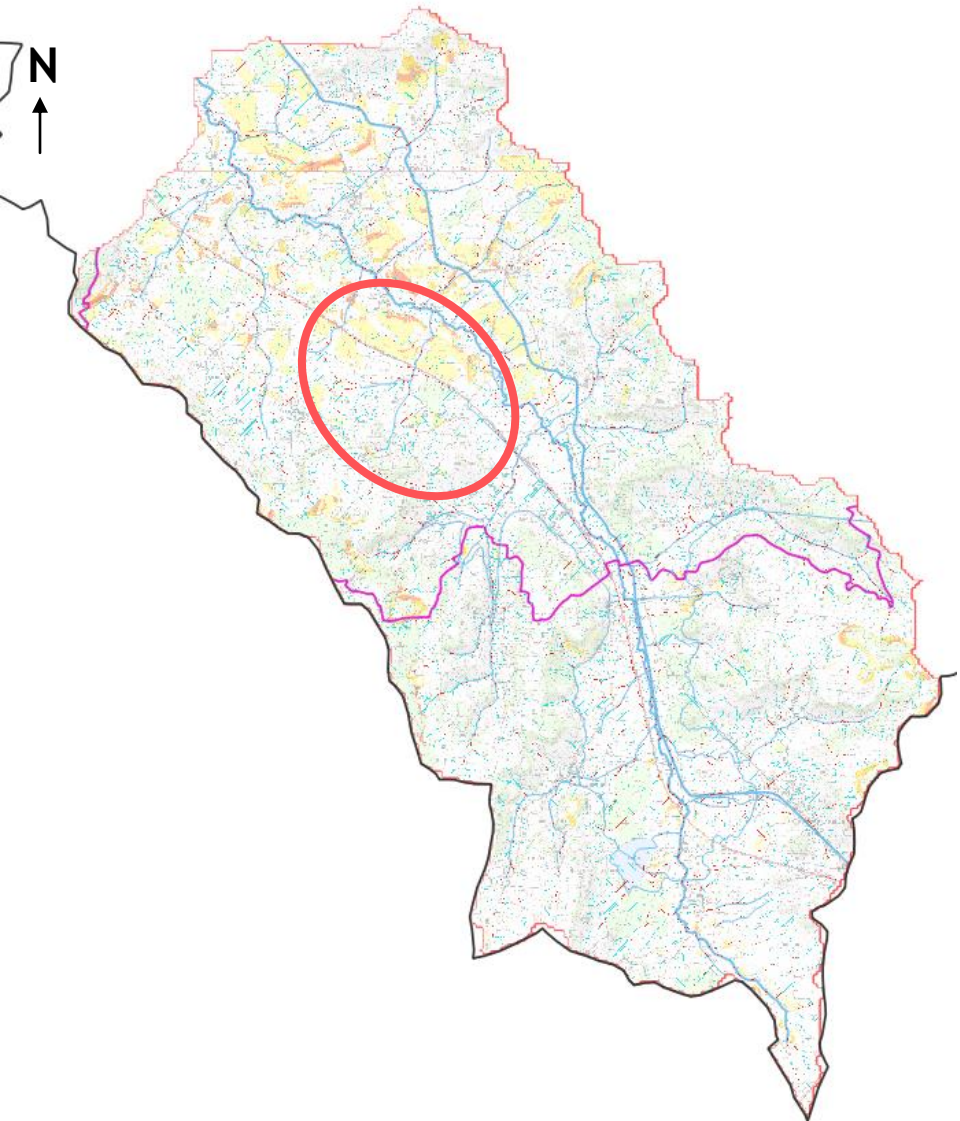


Axes de ruissellement potentiels

- Axe de ruissellement potentiel primaire
- Axe de ruissellement potentiel secondaire

Carte MESALES pour la saison hivernale

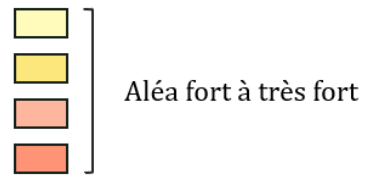
Sous-bassin versant de l'Armançon amont



Zones potentielles ou avérées

- Thorey-sous-Charny
- Villeeneuve-sous-Charny

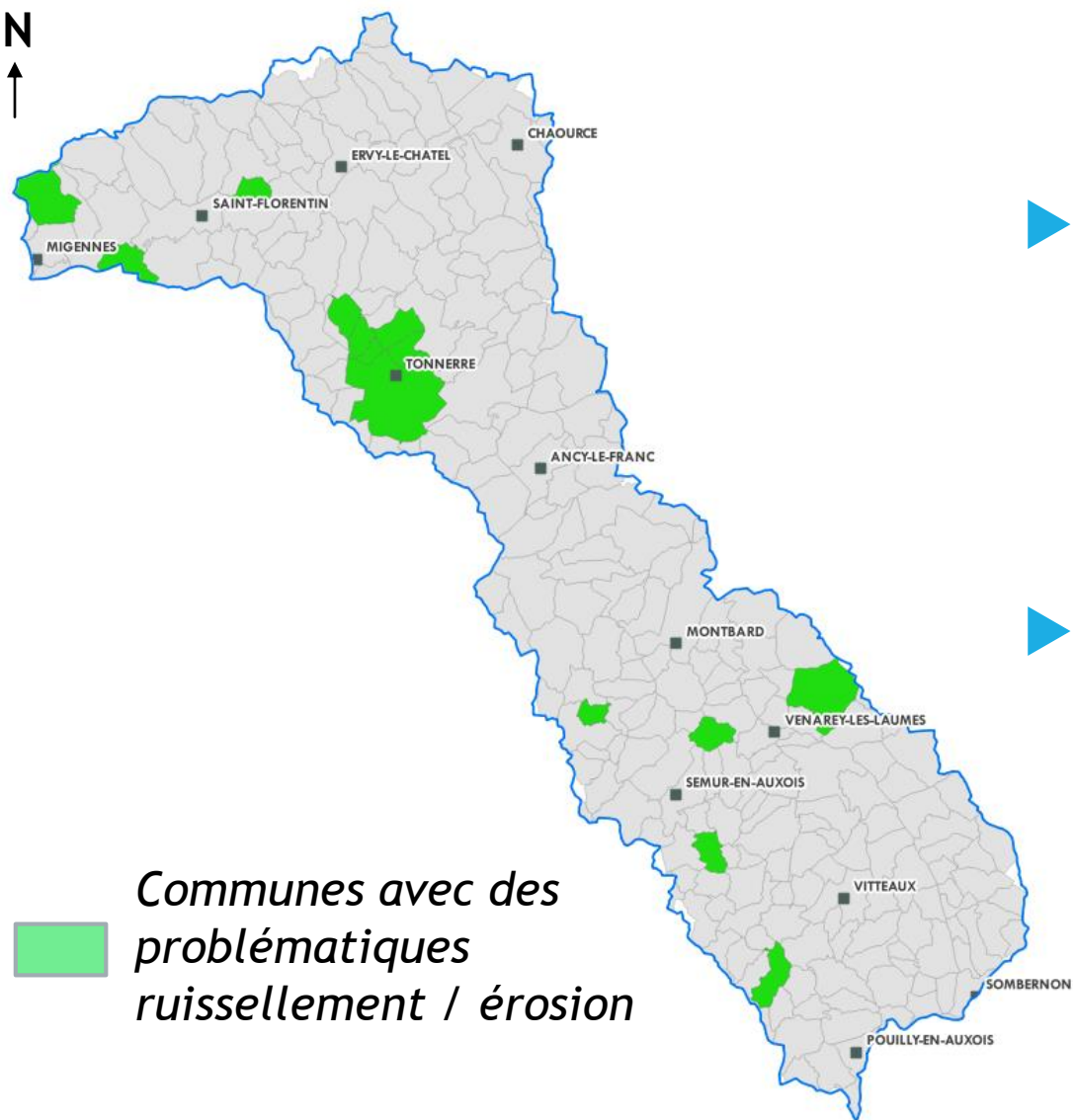
Les acteurs de terrain locaux n'ont pas fait remonter d'autres zones problématiques avec des enjeux sur ce territoire lors de la réunion.



Axes de ruissellement potentiels

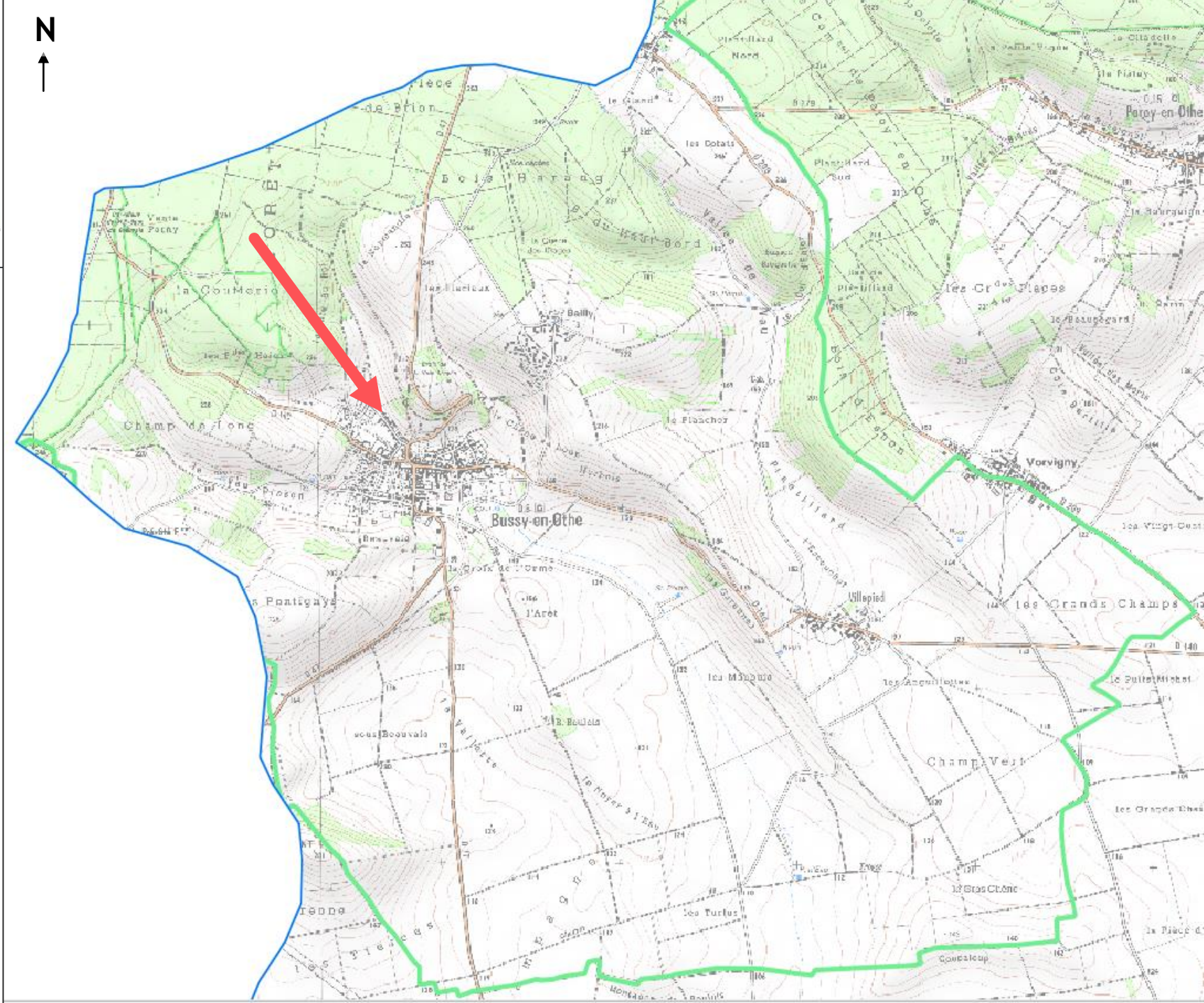
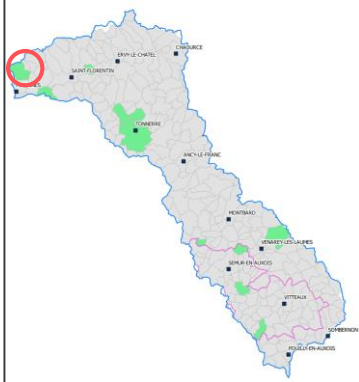
- Axe de ruissellement potentiel primaire
- Axe de ruissellement potentiel secondaire

Compléments missions



- ▶ Sollicitations de communes en dehors des six sous-bassins versants de l'étude
- ▶ 14 communes au total lors des deux dernières années

BUSSY-EN-OTHE



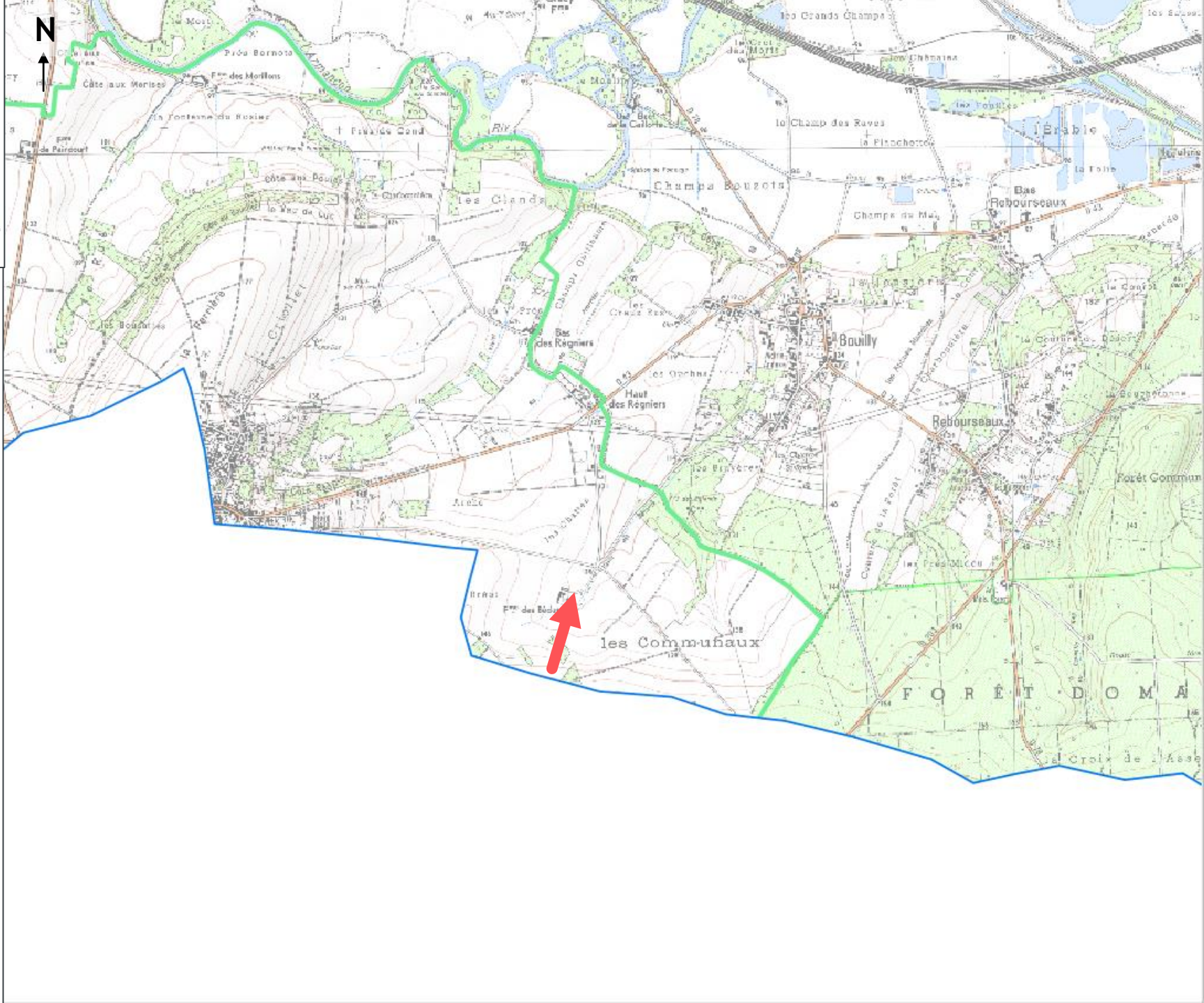
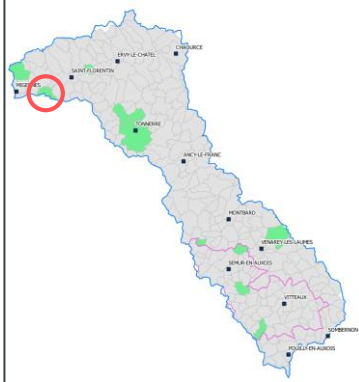
CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

Bassin versant en forme d'entonnoir

Concentration des écoulements en direction de la zone urbaine

Facteur(s) prédominant(s) :
- *Pente*

MONT-SAINT-SULPICE



CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

Deux parcelles productrices de ruissellement

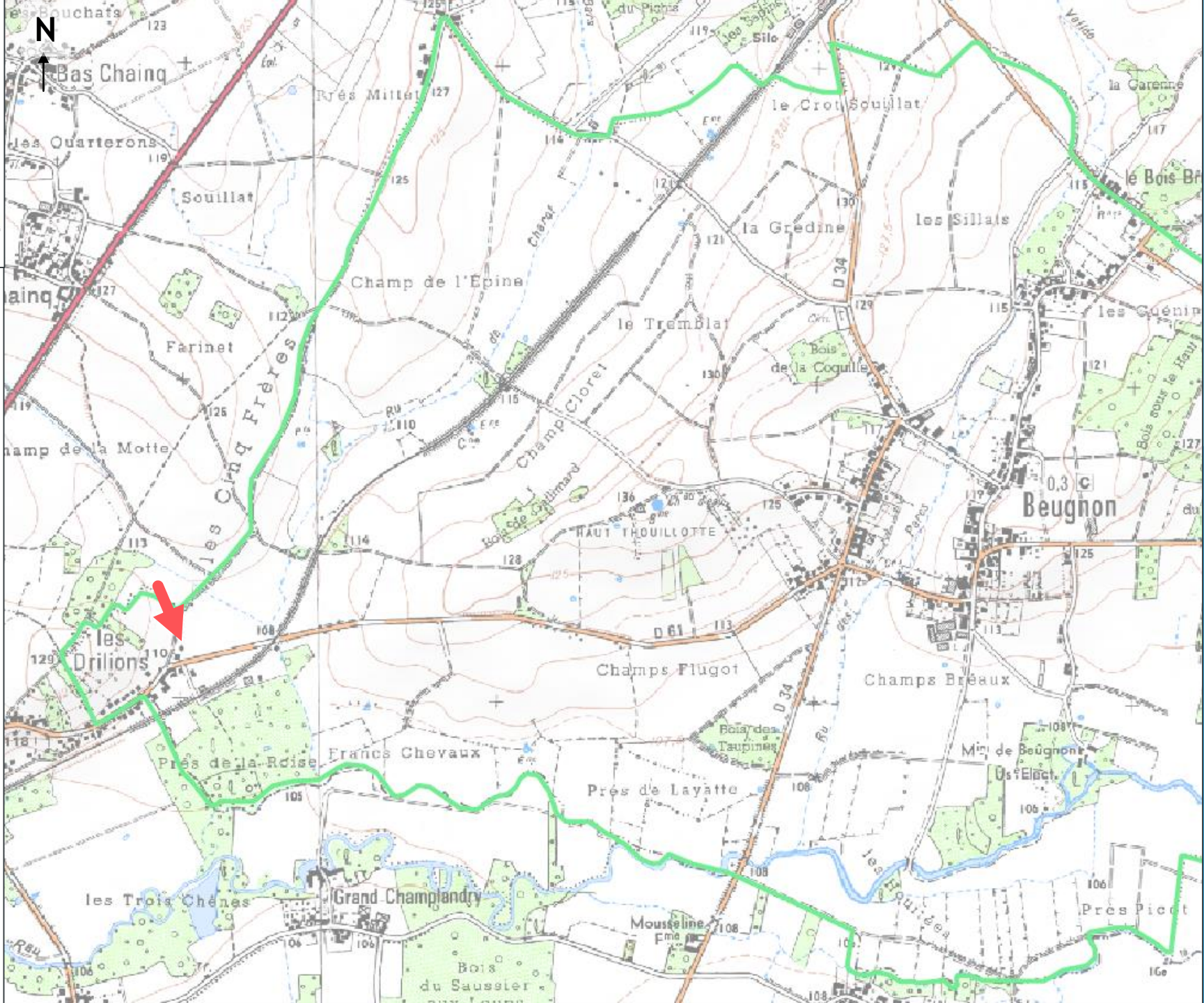
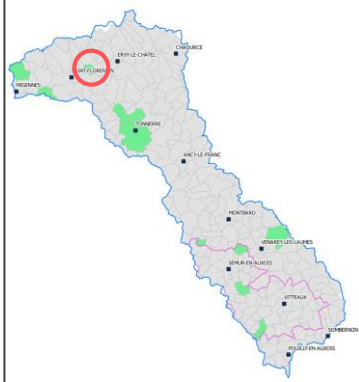
Champs cultivés inondés et voies de communication coupées

Propositions d'aménagements en cours

Facteur(s) prédominant(s) :

- *Occupation du sol*
- *Type de sol*

BEUGNON



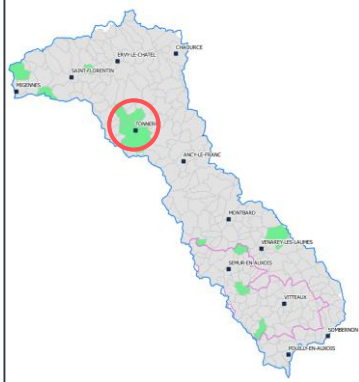
CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

Deux parcelles productrices de ruissellement

Habitations inondées et réseaux d'eaux pluviales bouchés

- Facteur(s) prédominant(s) :
- Occupation du sol
 - Topographie

Dannemoine
Epineuil
Junay
Tonnerre
Vezinnes



Exemple : Dannemoine

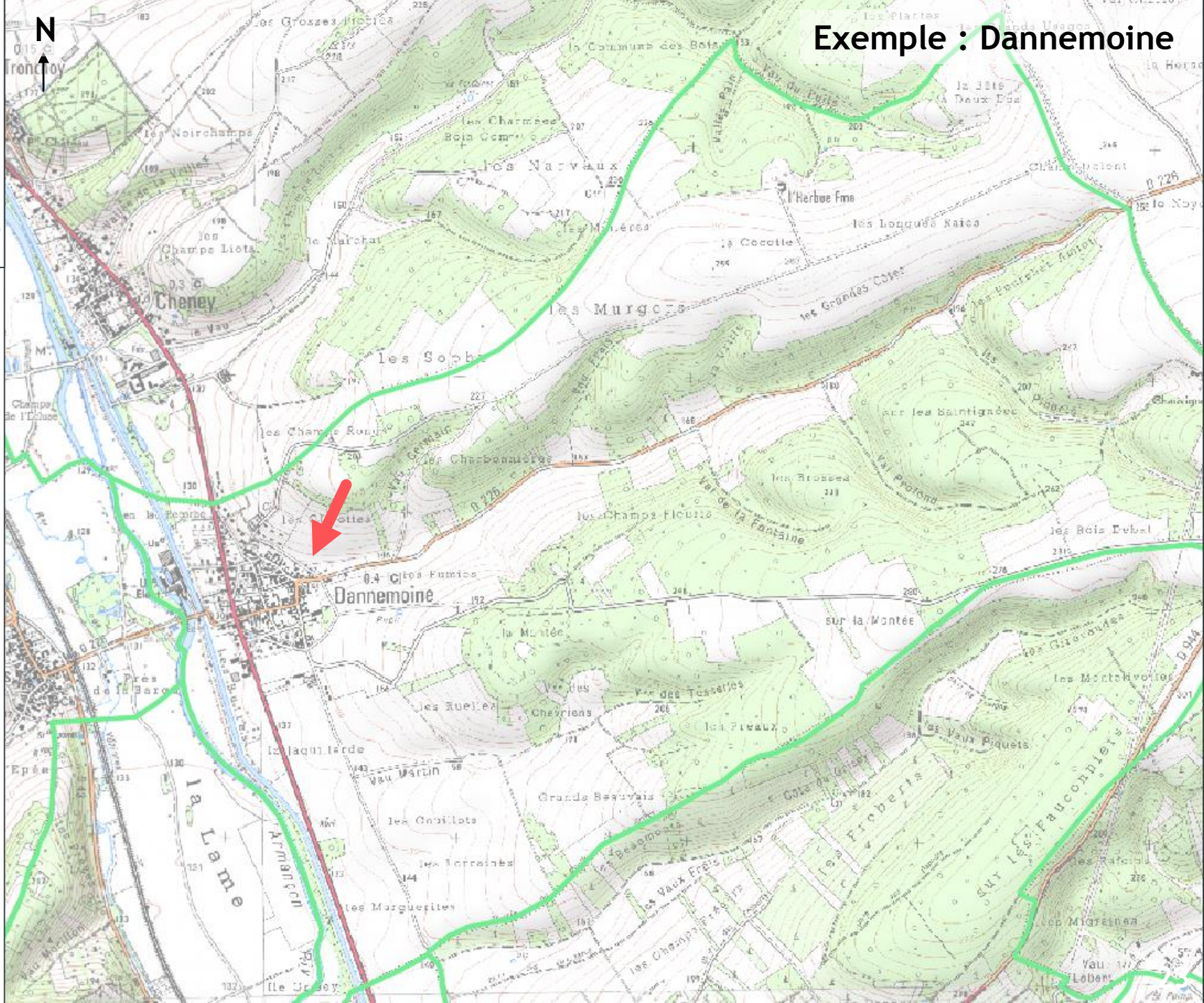
CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

Modification de l'occupation du sol
(implantations de vignobles réalisées
ou à venir) – AOC Viticole

Sollicitation du sous-préfet de l'Yonne
pour évaluer les enjeux actuels et futurs
et limiter les conséquences

Facteur(s) prédominant(s) :

- *Occupation du sol*
- *Topographie*



BUSSY-LE-GRAND



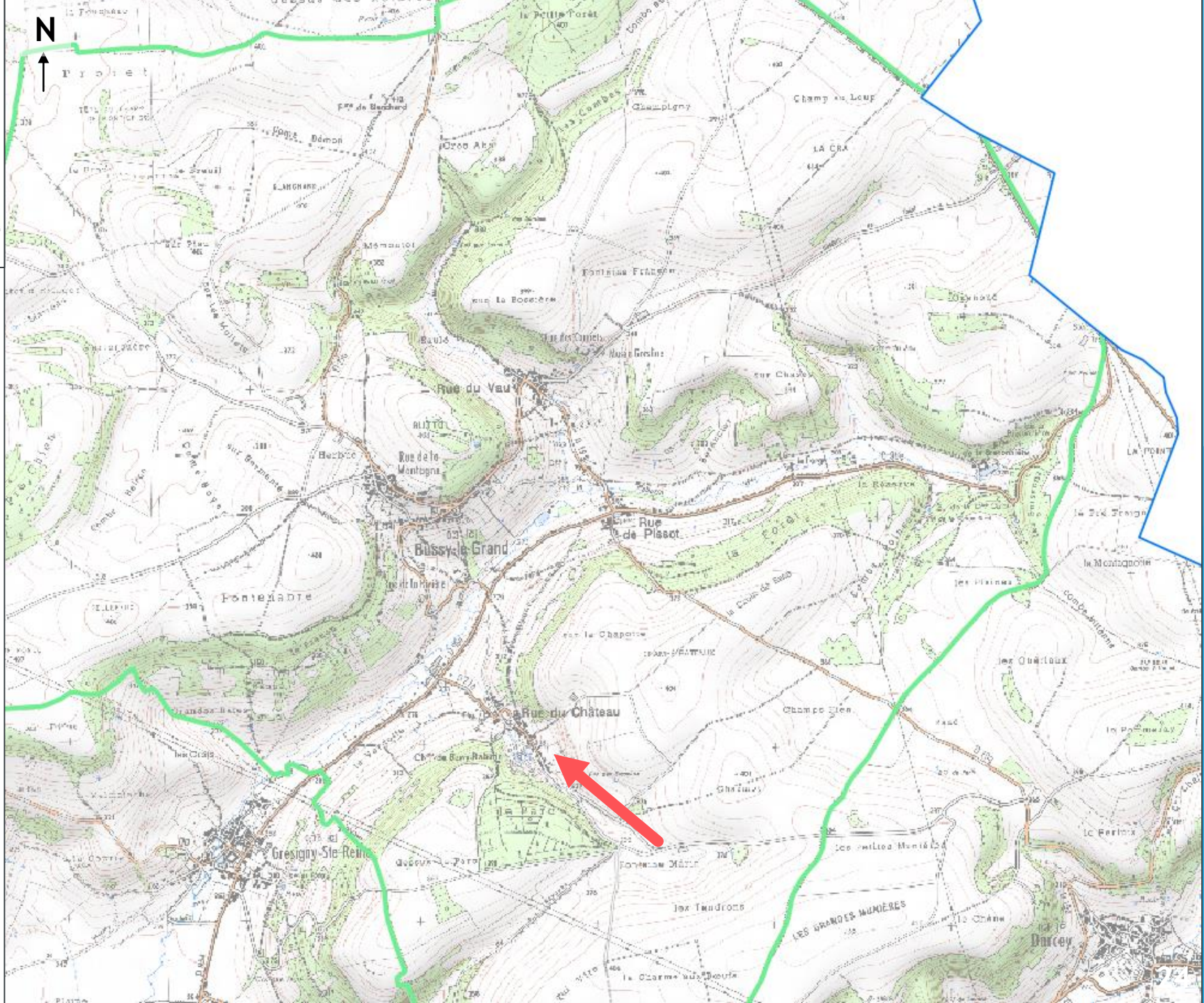
CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

Orage conséquent et localisé. Parcelles cultivées nues et bassin versant en forme d'entonnoir, qui concentre les écoulements vers la zone urbaine.

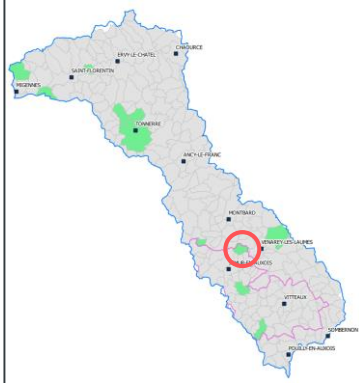
De nombreuses habitations sont inondées et la chaussée est dégradée

Facteur(s) prédominant(s) :

- *Occupation du sol*
- *Forte pente*
- *Climatologie*



LANTILLY



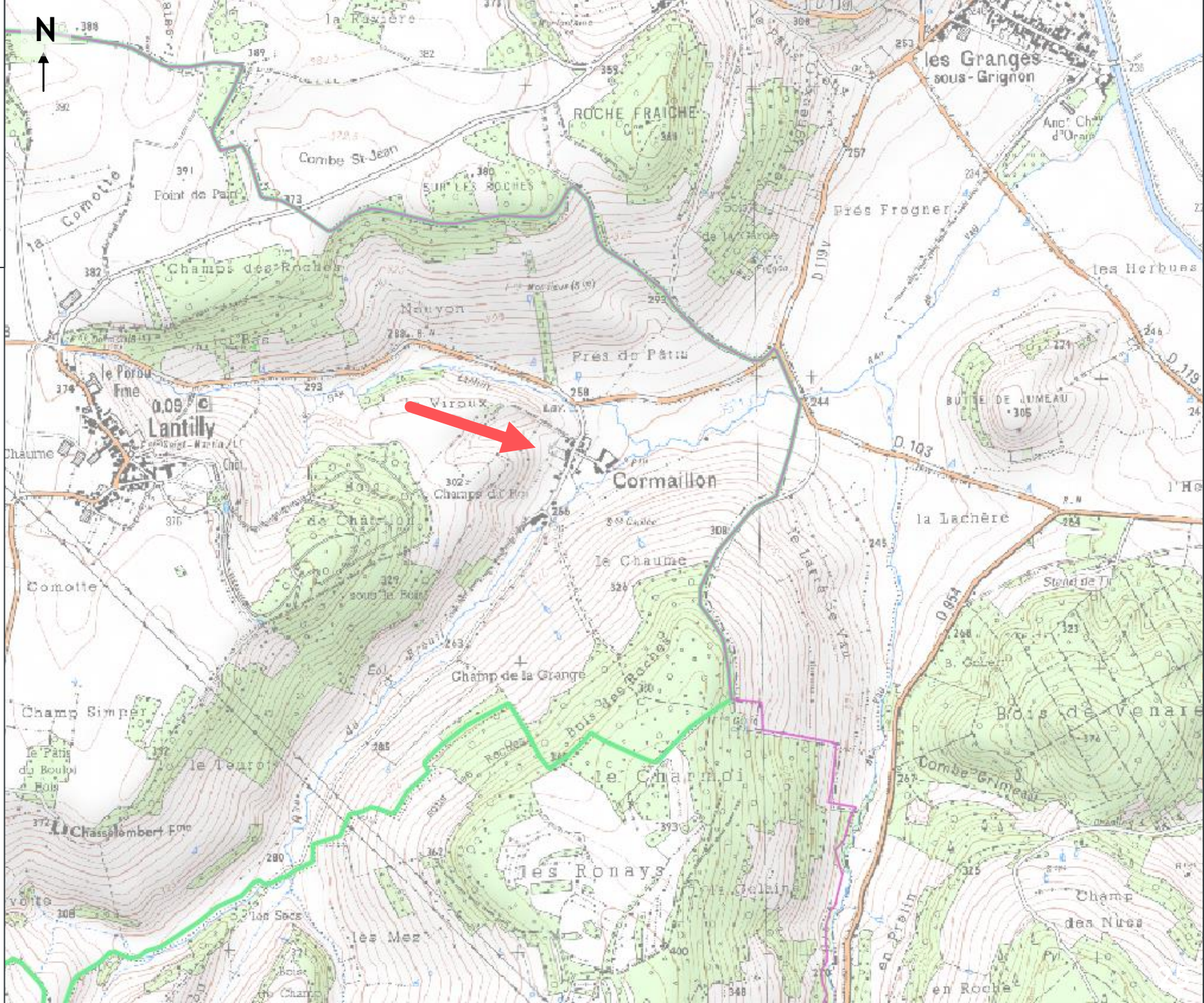
CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

Bassin versant en forme d'entonnoir avec une modification conséquente des éléments du paysage ces dernières années (urbanisme, haies, bosquets...).

Habitations et voie de communication Inondées.

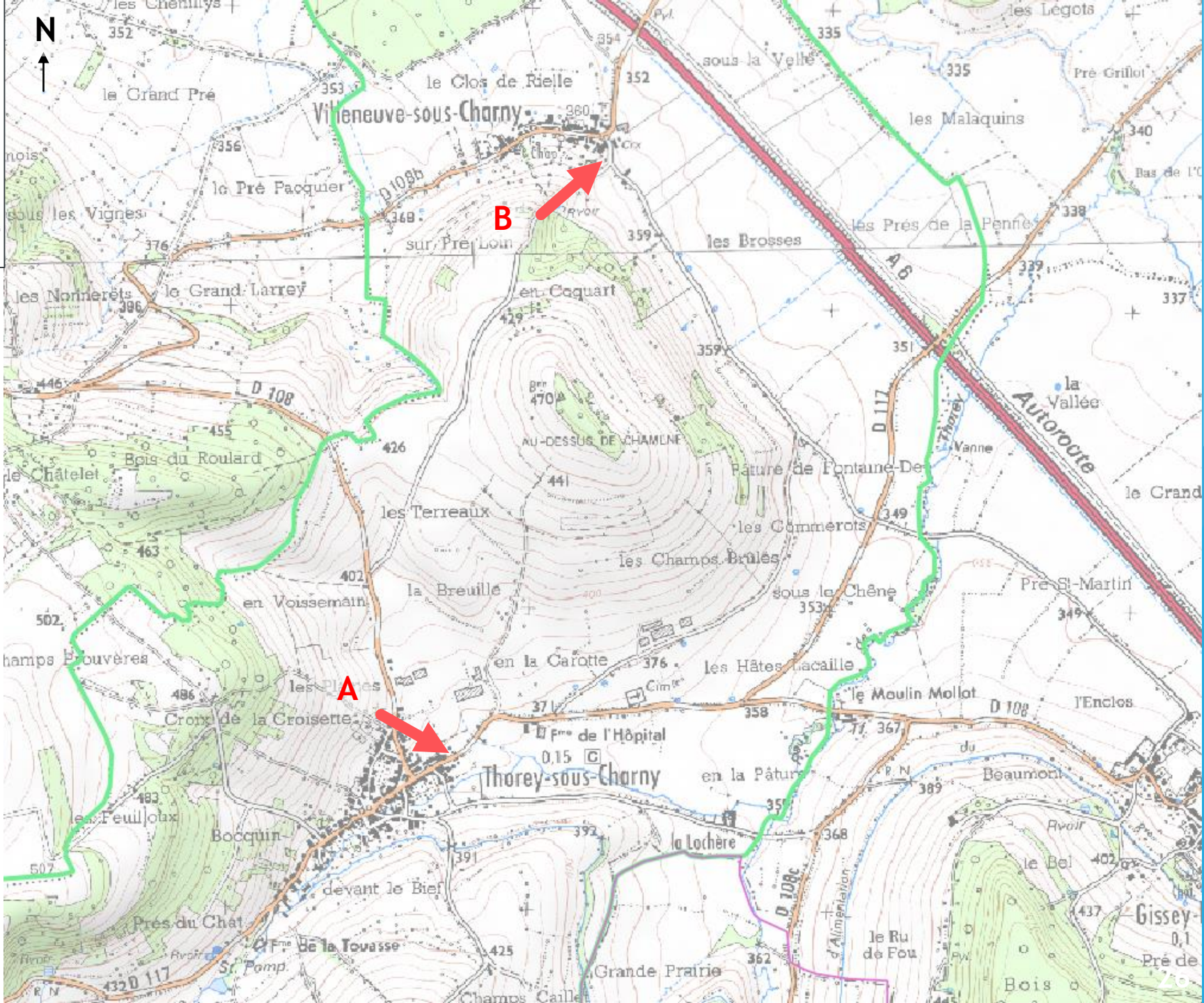
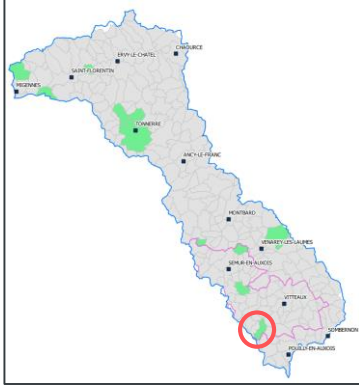
Facteur(s) prédominant(s) :

- *Évolution de l'occupation du sol*
- *Forte pente*



**THOREY-SOUS-
CHARNY**

**VILLENEUVE-
SOUS-CHARNY**



CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

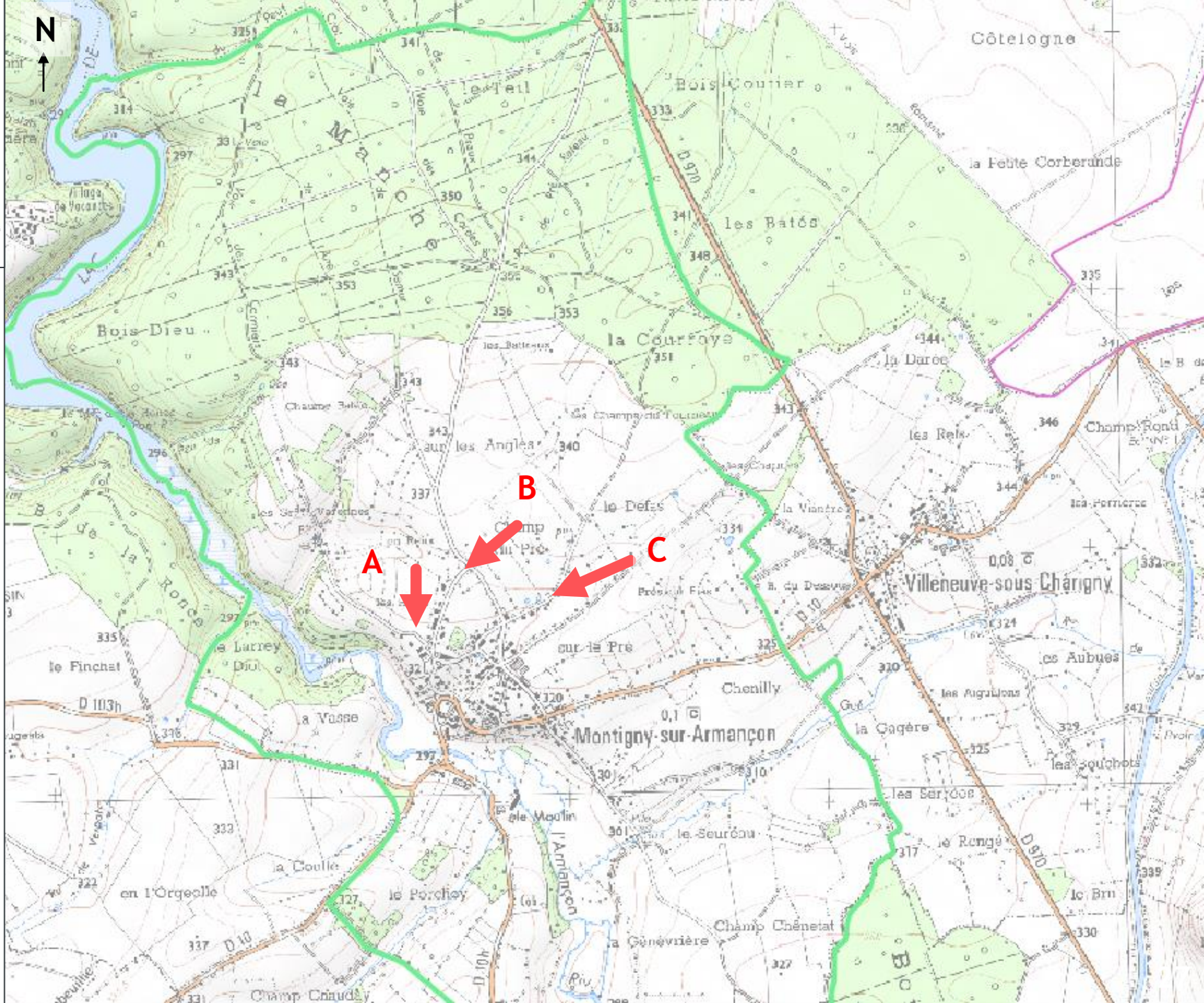
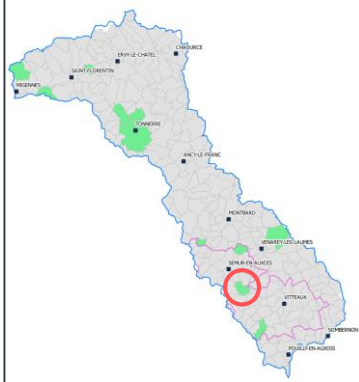
A/ Fossé d'évacuation des eaux de ruissellement mal dirigé et capacité insuffisante.

B/ Très fort pente avec redirection des écoulements sur les habitations.

Facteur(s) prédominant(s) :

- *Aménagements existants*
- *Forte pente*

MONTIGNY- SUR- ARMANCON



CONTEXTE GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE

A/ Production de ruissellement sur la parcelle agricole en amont vers trois habitations (en construction, anciennes)

B/ Sous-dimensionnement de la buse et des fossés

C/ Topographie générale qui dirige les écoulements dans une habitation

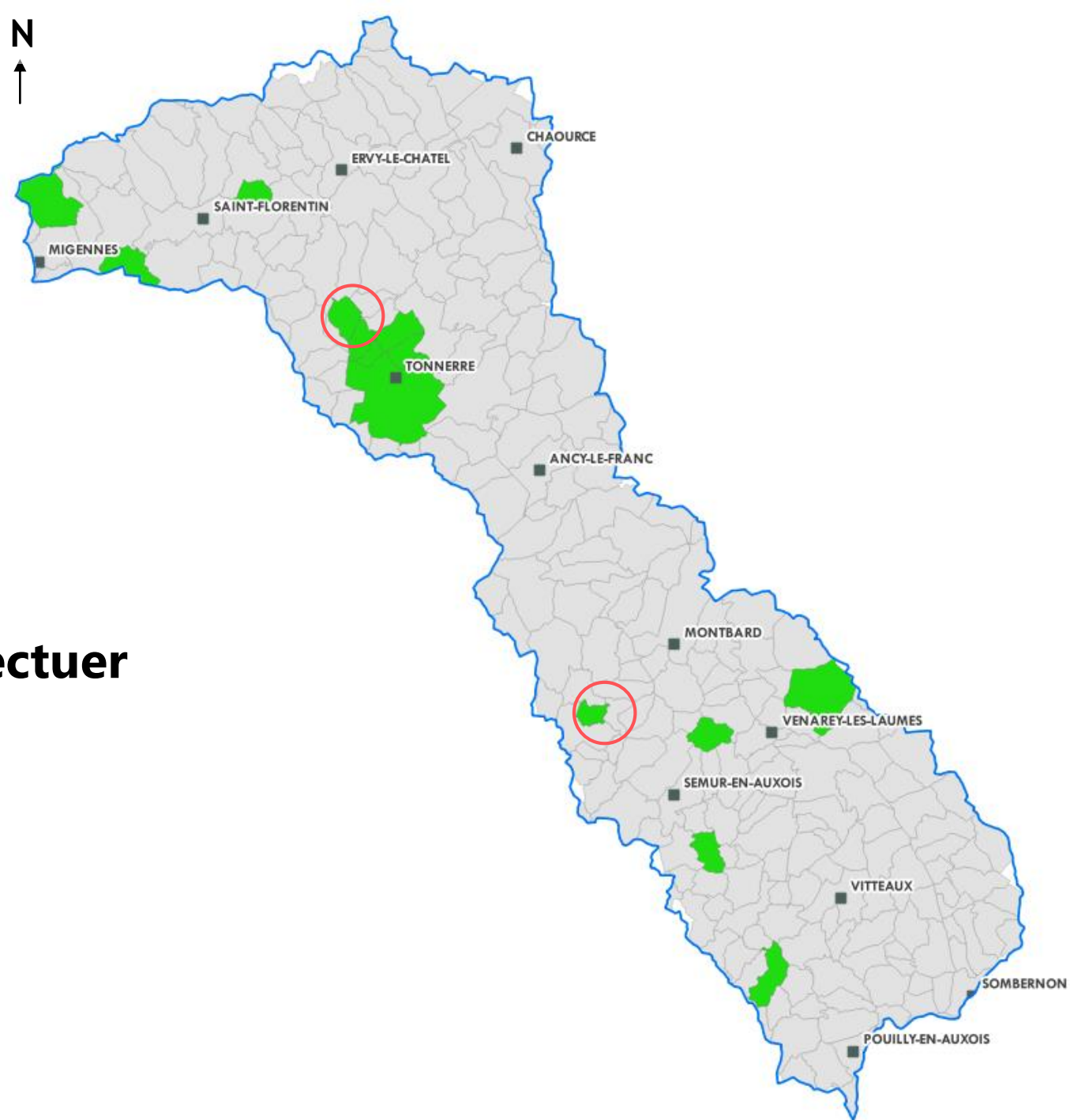
Facteur(s) prédominant(s) :

- *Aménagements existants*
- *Occupation du sol*

**MOUTIERS-
SAINT-JEAN**

ROFFEY

Visites de terrains à effectuer



The top of the slide features a landscape photograph showing a green field in the foreground, a line of trees, and a distant horizon under a clear sky. The slide's background is primarily white with a dark blue horizontal band and a decorative blue geometric pattern on the right side.

A2. Compétence « ruissellement / érosion »

COMPÉTENCE RUISSELLEMENT


Hydraulique douce et AREAS

- ▶ Octobre 2018 – Visite de terrain en Normandie avec l'association AREAS
- ▶ Objectifs :
 - ▶ Présenter aux élus de l'Armançon la gestion du ruissellement par l'AREAS et les aménagements mis en œuvre sur leur territoire
 - ▶ Sensibiliser sur les thématiques et la **compétence ruissellement**

COMPÉTENCE RUISSELLEMENT

Hydraulique douce et AREAS

► 27 participants (syndicats, CA, élus, AESN...)

	ORGANISMES LOCAUX	SITES VISITÉS
Jean-François OUVRY	Directeur de l'Association de recherche sur le Ruissellement, l'Érosion et l'Aménagement du Sol	
Michel CORTINOVIS	Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec	
Antoine SERVAIN	Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de Valmont et Ganzeville	
Damien PERELLE	Directeur du Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent, Saint-Valery et Veulettes	
Rod LEFEE	Communauté de Communes Caux Austreberthe	
Benoît LEFORESTIER	Agriculteur (Commune de Sainte-Colombe)	



PRISE DE COMPÉTENCE RUISSELLEMENT

- ▶ Compétence n°4 du I l'article L211-7 du Code de l'Environnement « La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »
- ▶ Possibilité d'agir, sans obligation d'agir

PRISE DE COMPÉTENCE RUISSELLEMENT

- ▶ Distincte de l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la gestion des eaux pluviales urbaines
- ▶ Réponse du Sénat pour la distinction des périmètres d'application :

« Dans les zones non urbanisées, dans lesquelles la création d'un réseau de collecte des eaux de pluies n'est pas nécessaire, la mission de maîtrise des eaux pluviales relève du 4° du I. de l'article L211-7 du code de l'environnement, qui demeure partagée entre tous les échelons de collectivités territoriales. »

PRISE DE COMPÉTENCE RUISSELLEMENT

Périmètre d'application de la compétence ruissellement

La commune possède un document d'urbanisme



La compétence « ruissellement » s'applique dans les zones non identifiées comme « U » (urbanisées), « AU » (à urbaniser) et « NC » dans les cartes communales

La commune ne possède pas de document d'urbanisme



Les zones urbaines et à urbaniser sont définies avec l'ensemble des bénéficiaires des opérations

PRISE DE COMPÉTENCE RUISSellement

Prise de compétence ruissellement



Élaboration d'un règlement d'intervention avec les modalités d'actions et d'un programme d'actions (*types d'aménagements, distinction rural / urbain, passage par un BE...*)



Définition d'un budget maximal annuel pour les études et les travaux de ruissellement / érosion (règlement financier et reste à charge)

Éléments financiers

Subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie :

80%

• Les projets d'hydraulique douce
(dont une partie de la maîtrise d'œuvre peut être en régie)

50%

• L'animation ruissellement

- ▶ Le Règlement financier, qui devra être adopté par le Comité Syndical, peut prévoir que tout ou partie du reste à charge des travaux soit pris en charge par les bénéficiaires de l'opération.

Contact : Eric MATAGNE

- ✓ **hydrologie.bv@bassin-armancon.fr**
- ✓ **03 86 55 97 42**
- ✓ **06 42 39 76 82**



B. Modification de la représentativité

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2019

Modification de la représentativité au SMBVA

Pourquoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Comité Syndical du SMBVA est composé de :

- 267 délégués GEMAPI (désignés par les 14 EPCI-FP du BV),
- 267 délégués Animation (désignés par les communes ou les EPCI-FP).

Le quorum est rarement atteint et oblige à organiser une deuxième réunion.

Les élus sont contraints de revenir en réunion (parfois avec plus de deux heures de trajet aller/retour pour \approx 160 km).

Les agents sont mobilisés pendant deux soirées, la salle est louée deux fois et les envois de convocations sont doublés.

Modification de la représentativité au SMBVA

Les objectifs ?

Un Comité Syndical efficient par la vision globale apportée par les communautés de communes et d'agglomération

Désignation par les EPCI-FP d'un nombre restreint de délégués impliqués pour siéger au Comité Syndical (conseillers communautaires ou conseillers municipaux des communes de la CC)

Les garder motivés par l'obtention systématique du quorum

Le maintien d'une approche locale

La désignation de 267 délégués par collège

Organisation des commissions de secteur, réunies deux fois par an, dans un rôle consultatif avant les comités syndicaux, permettant un échange direct avec les communes par sous-bassin versant

Modification de la représentativité au SMBVA

Un projet co-construit

Travail d'élaboration mené avec les services juridiques de la Préfecture de l'Yonne et M. le Sous-préfet d'Avallon



Modification de la représentativité

Comment ?

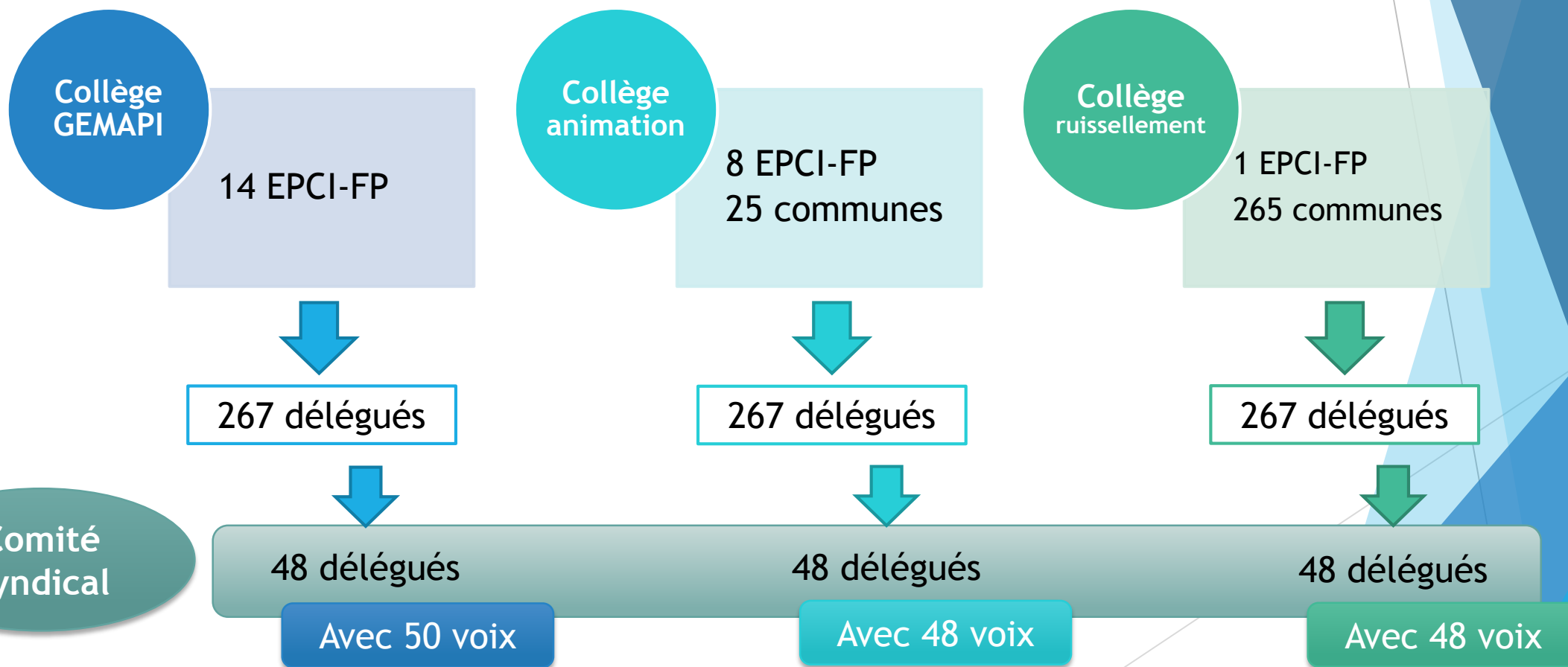
- ▶ Article L5212-8 code général des collectivités territoriales :

*« La décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres du syndicat constituent un **collège** pour l'élection de leurs représentants au comité. Sauf disposition contraire des statuts du syndicat de communes et par dérogation au 1° de l'article L. 5212-16, les représentants ainsi élus sont également habilités à prendre part au vote pour toute affaire mise en délibération, pour laquelle au moins une commune représentée au sein du collège est concernée. »*

- ▶ Les membres du SMBVA désignent leurs délégués au collège. Les collèges élisent leurs représentants au Comité Syndical.

Modification de la représentativité

- Création d'un collège par compétence



GEMAPI

Population relative	Nb délégués
< 2000	1
2000 < < 4000	2
4000 < < 6000	3
6000 < < 8000	4
8000 < < 10000	5
10000 < < 12000	6
12000 < < 14000	7
14000 < < 16000	8
16000 < < 18000	9

EPCI-FP	Nombre de communes concernées	Collège GEMAPI	Pop relative 2019	Délégués GEMAPI désignés par le collège	Nombre de voix
CATCM	2	2	653	1	1
CCCVA	39	39	9 595	5	5
CCAM	2	2	7 724	2	4
CCSA	24	24	17 142	9	9
CCLTB	48	48	15 317	8	8
3CVT	3	3	789	1	1
CCS	5	5	590	1	1
CCJ	2	2	354	1	1
CCM	30	30	9 742	5	5
COPAS	24	24	7 446	4	4
CCTA	62	62	11 855	6	6
CCPB	11	11	2 453	2	2
CCFSS	4	4	452	1	1
CCOM	11	11	2 042	2	2
Total	267	267	86 154	48	50

Les EPCI désigneront comme maintenant leurs délégués, qui formeront un collège et préciseront, selon la règle de calcul, les représentants parmi ceux-ci que le collège pourrait désigner en tant que délégués au Comité Syndical

Pour intégrer l'importance de la population de la CC de l'Agglomération Migenoise, ses 2 délégués auront chacun 2 voix

Animation

Population relative	Nb délégués
< 2000	1
2000 < < 4000	2
4000 < < 6000	3
6000 < < 8000	4
8000 < < 10000	5
10000 < < 12000	6
12000 < < 14000	7
14000 < < 16000	8
16000 < < 18000	9

EPCI-FP	Nombre de communes concernées	Collège Animation	Pop relative 2019	Délégués Animation désignés par le collège
CCCVA	39	39	9 595	5
CCSA	24	24	17 142	9
CCLTB	48	48	15 317	8
CCM	30	30	9 742	5
COPAS	24	24	7 446	4
CCFSS	4	4	452	1
CCTA	62	62	11 855	6
CCOM	11	11	2 042	2
Communes	25	25	12 563	8
Total	267	267	86 154	48

Les EPCI et les communes désigneront comme maintenant leurs délégués, qui formeront un collège et les EPCI préciseront, selon la même règle de calcul, les représentants parmi ceux-ci que le collège pourrait désigner en tant que délégués au Comité Syndical. Les 8 autres seront désignés par le collège parmi les délégués communaux.

Obtenir le même nombre de délégués Animation que de délégués **GEMAPI**

Ruissellement

Population relative	Nb délégués
< 2000	1
2000 < < 4000	2
4000 < < 6000	3
6000 < < 8000	4
8000 < < 10000	5
10000 < < 12000	6
12000 < < 14000	7
14000 < < 16000	8
16000 < < 18000	9

EPCI-FP	Nombre de communes concernées	Collège Animation	Pop relative 2019	Délégués Animation désignés par le collège
CCJ	2	2	334	1
Communes	265	265	85 820	47
Total	267	267	86 154	48

Obtenir le même nombre de délégués Ruissellement que de délégués **GEMAPI**

L'EPCI et les communes désigneront comme maintenant leurs délégués, qui formeront un collège, et l'EPCI précisera, selon la même règle de calcul, le représentant parmi les siens que le collège pourrait désigner en tant que délégué au Comité Syndical. Les 47 autres seront désignés par le collège parmi les délégués communaux.

Modification des statuts du SMBVA

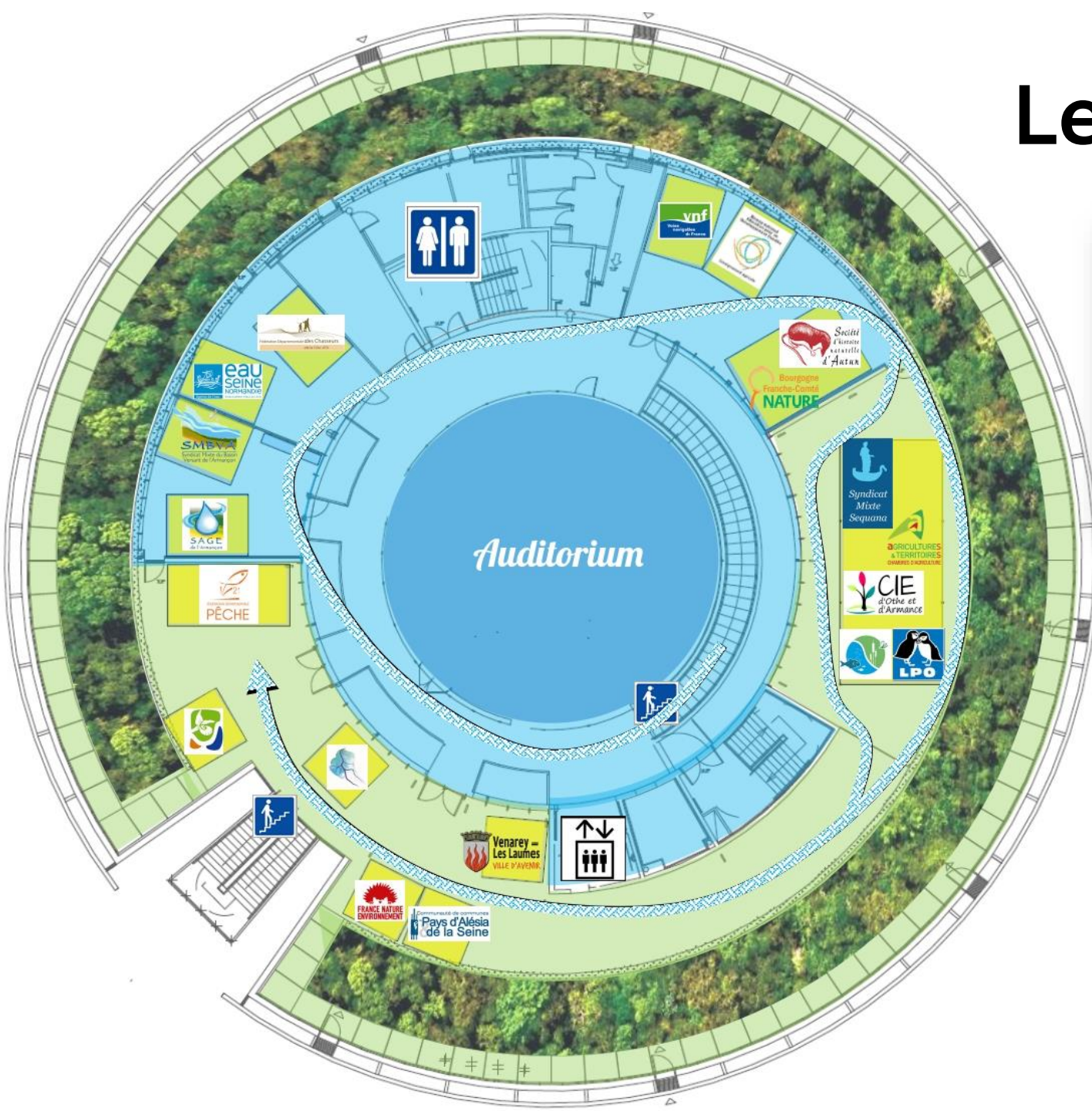


** Cette majorité doit représenter les deux tiers des membres, représentant la moitié de la population totale (relative BV), ou bien la moitié des membres regroupant les deux tiers de la population.*



2. Retour sur les 1^{er} Récid'eau de l'Armançon

Les stands



19 exposants

Quatre ateliers animés

SHNA : où sont passées les grenouilles



Science nature et petites mains : de nos poubelles à l'océan



Fédé Chasse 21 : drôles d'oiseaux



LPO : Les oiseaux de l'Armançon

Un spectacle

10 représentations de 45 min sur 3 jours



FREQUENTATION

Samedi 4 mai + conférences :
500 visiteurs

Jeudi 2 et vendredi 3 mai :
974 scolaires dont 110 accompagnateurs
(44 classes dont 42 du BV)



Conférences / inauguration

Conférence l'Eau à l'Antiquité sur le site d'Alésia : 55 personnes



Soirée d'inauguration : 180 personnes



Vidéos disponibles sur le site www.recideau-armancon.fr

Conférence changement climatique : 83 personnes



Le concours photo



10
participants



28 photos
exposées

1 concours
d'arts
plastiques

suites

REX à venir, Bilan général :

- enquête de satisfaction
- Fréquentation
- pistes d'amélioration
- *mode opératoires « organisation des récid'eau » pour tout autre porteur*



Valorisation pédagogique :

- Vidéos du blogger à venir
- Photothèque du prestataire
- Site internet « à garder en éveil »

L'attribitaire s'engage à associer l'Agence tout au long du projet. Il s'engage également à fournir à l'Agence un guide méthodologique pour la mise en oeuvre de ce type d'évènement. Il s'engage à fournir à l'Agence un décompte mensuel du temps passé pour les prestations effectuées en régie. L'attribitaire s'engage à apposer le logo de l'AESN sur l'ensemble des

Vidéos disponibles
sur le site
www.recideau-armancon.fr

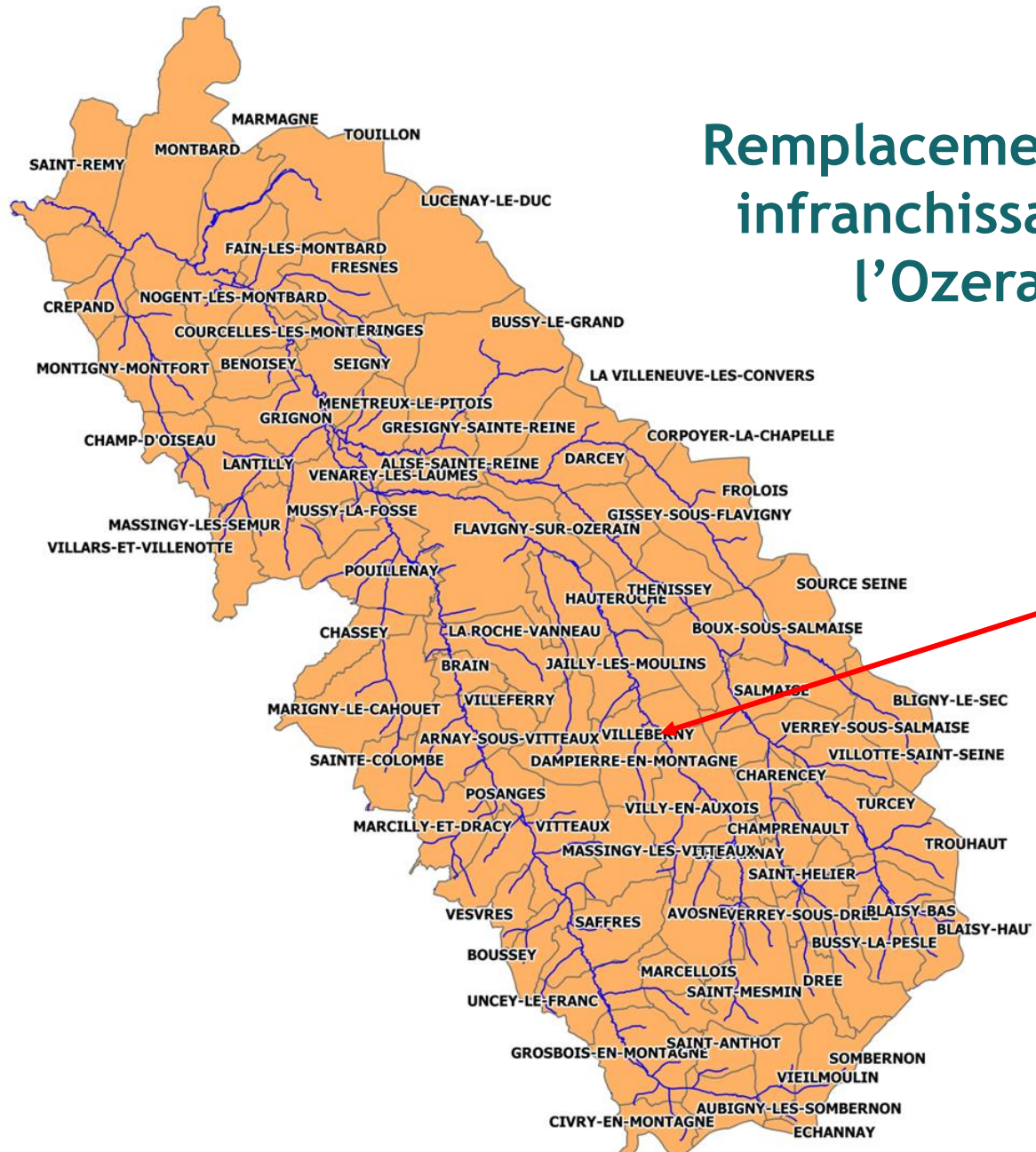


3. PROGRAMMATION DES ACTIONS :

point sur les actions en cours, celles à valider et les animations en cours...

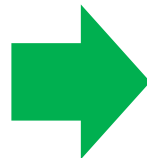
3.1. POINT SUR LES ACTIONS Réalisées dernièrement

Remplacement d'un passage busé infranchissable par un pont sur l'Ozerain à Villeberny.

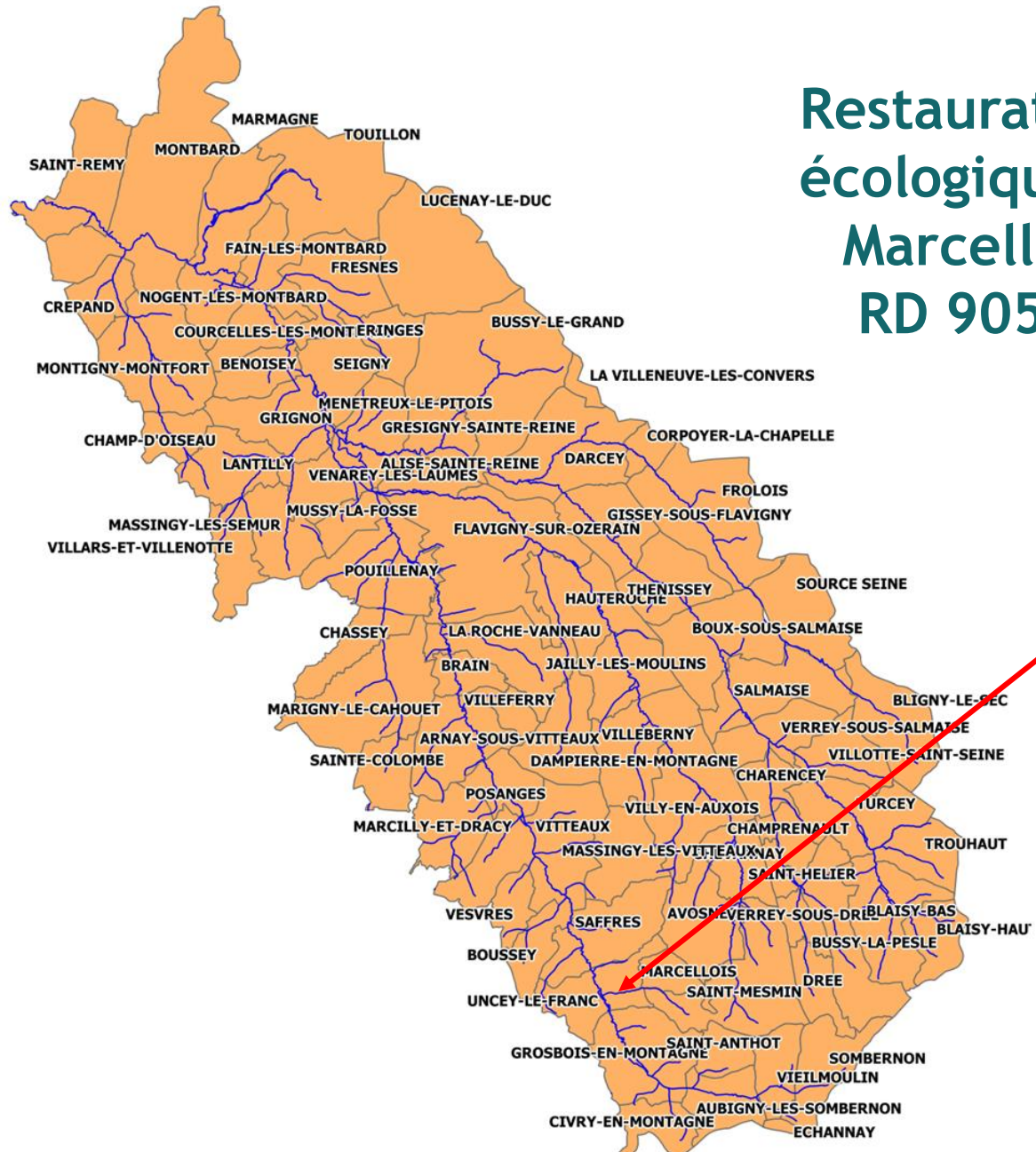


Lieu des travaux

Remplacement d'un passage busé infranchissable par un pont sur l'Ozerain à Villeberny.



Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Marcellois au niveau de la RD 905 à Uncey-le-Franc

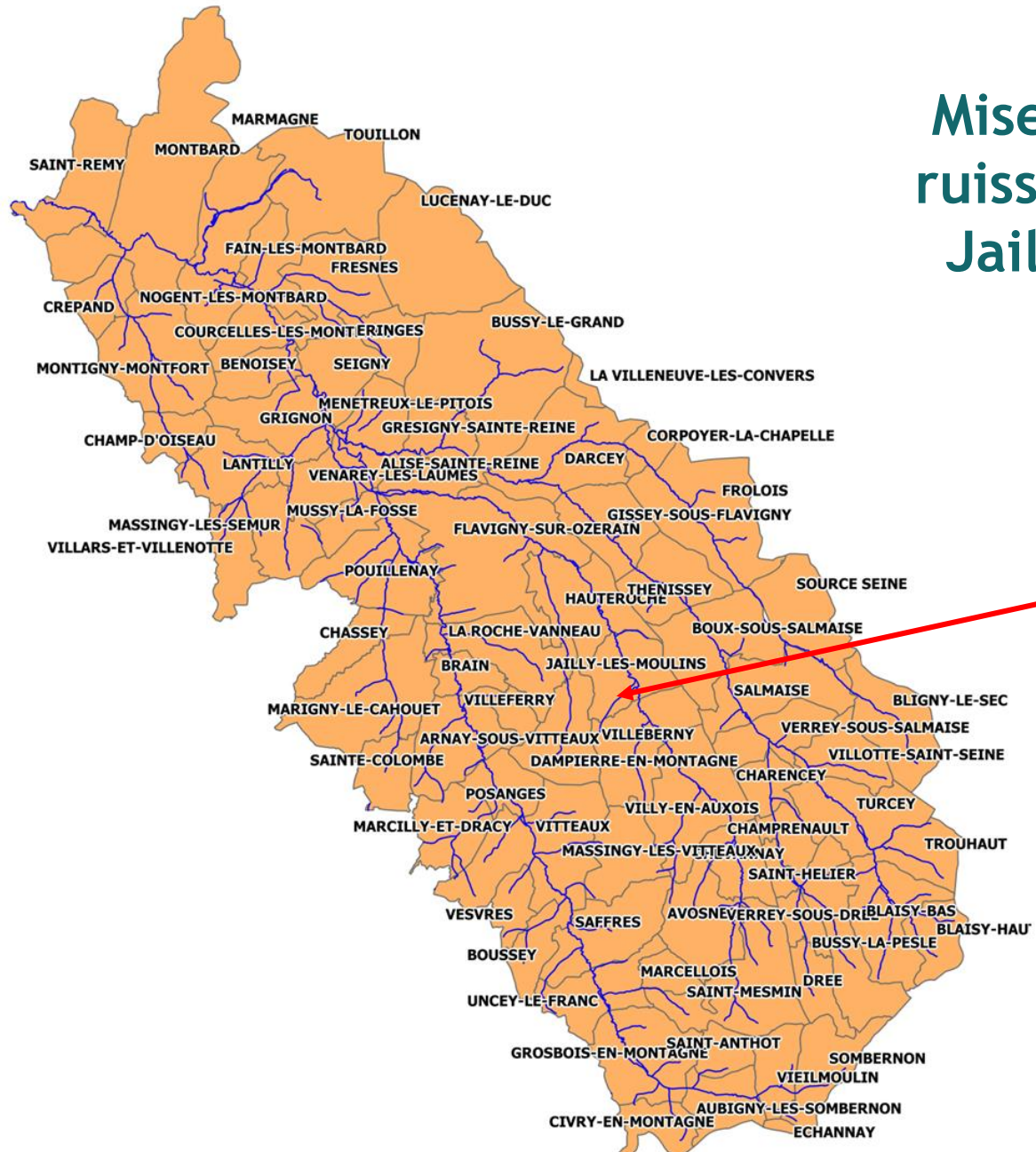


Lieu des travaux

Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Marcellois au niveau de la RD 905 à Uncey-le-Franc



Mise en défend du ruisseau de Jagey à Jailly-les-Moulins

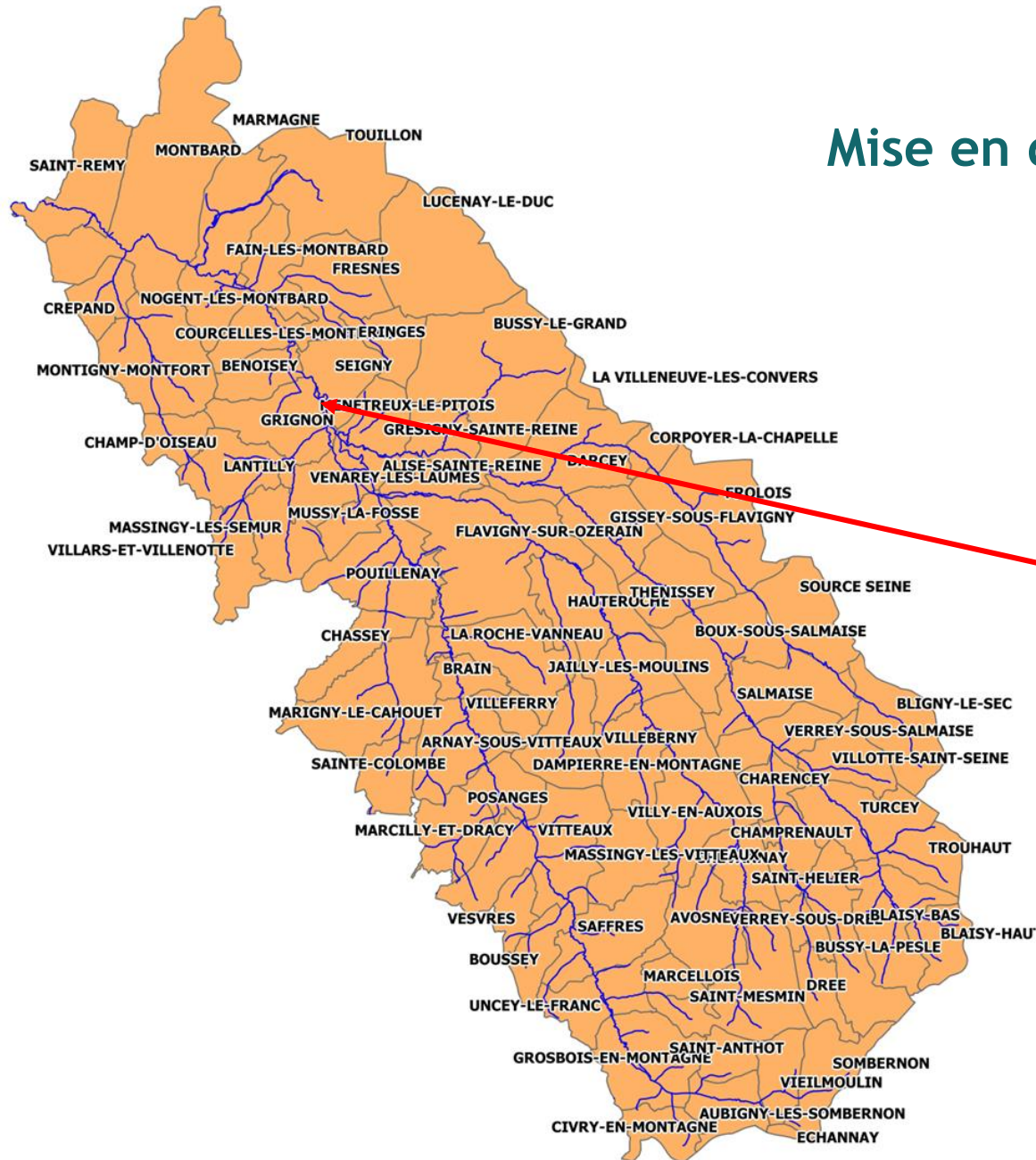


Lieu des travaux

Mise en défend du ruisseau de Jagey à Jailly-les-Moulins



Mise en défend de la Brenne à Grignon



Lieu des travaux

Mise en défend de la Brenne à Grignon

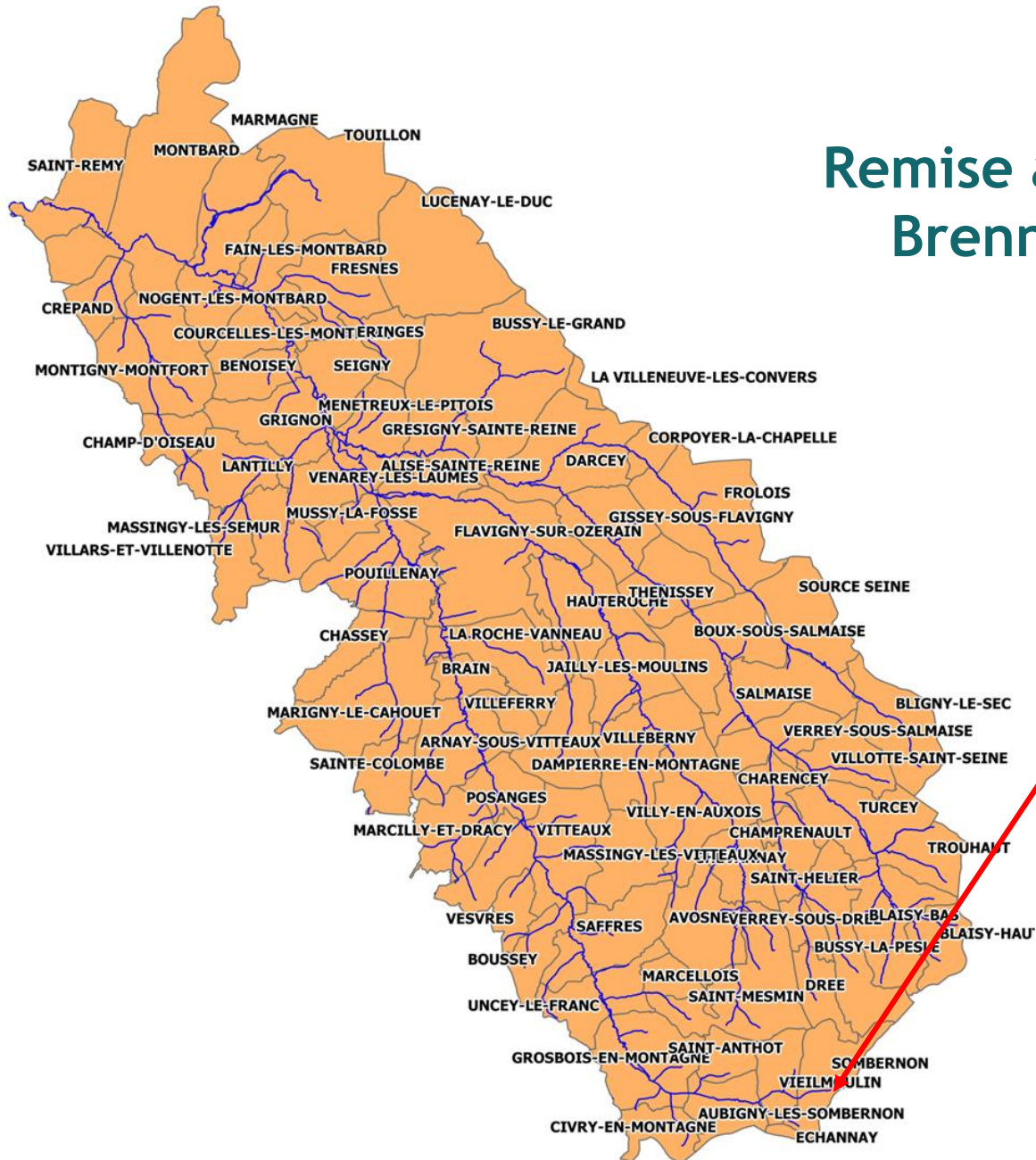


PROGRAMME 2018 : COUT ET FINANCEMENT

	Montant des travaux TTC	Taux de subvention AESN	Montant subvention AESN	Reste à charge SMBVA
Villeberny	28 824 €	95%	27 383 €	1 441 €
Jailly-les-Moulins	3 827 €	80%	3 061 €	765 €
Flavigny-sur-Ozerain	10 980 €	95%	10 431 €	549 €
Uncey-le-Franc ru de Marcellois	4 128 €	80%	3 302 €	826 €
Uncey-le-Franc Brenne	2 580 €	80%	2 064 €	516 €
Vitteaux	5 496 €	80%	4 397 €	1 099 €
Seigny	4 020 €	80%	3 216 €	804 €
Grignon	9 984 €	80%	7 987 €	1 997 €
Saint-Rémy	16 992 €	80%	13 594 €	3 398 €
Total	86 831 €		75 435 €	11 396 €

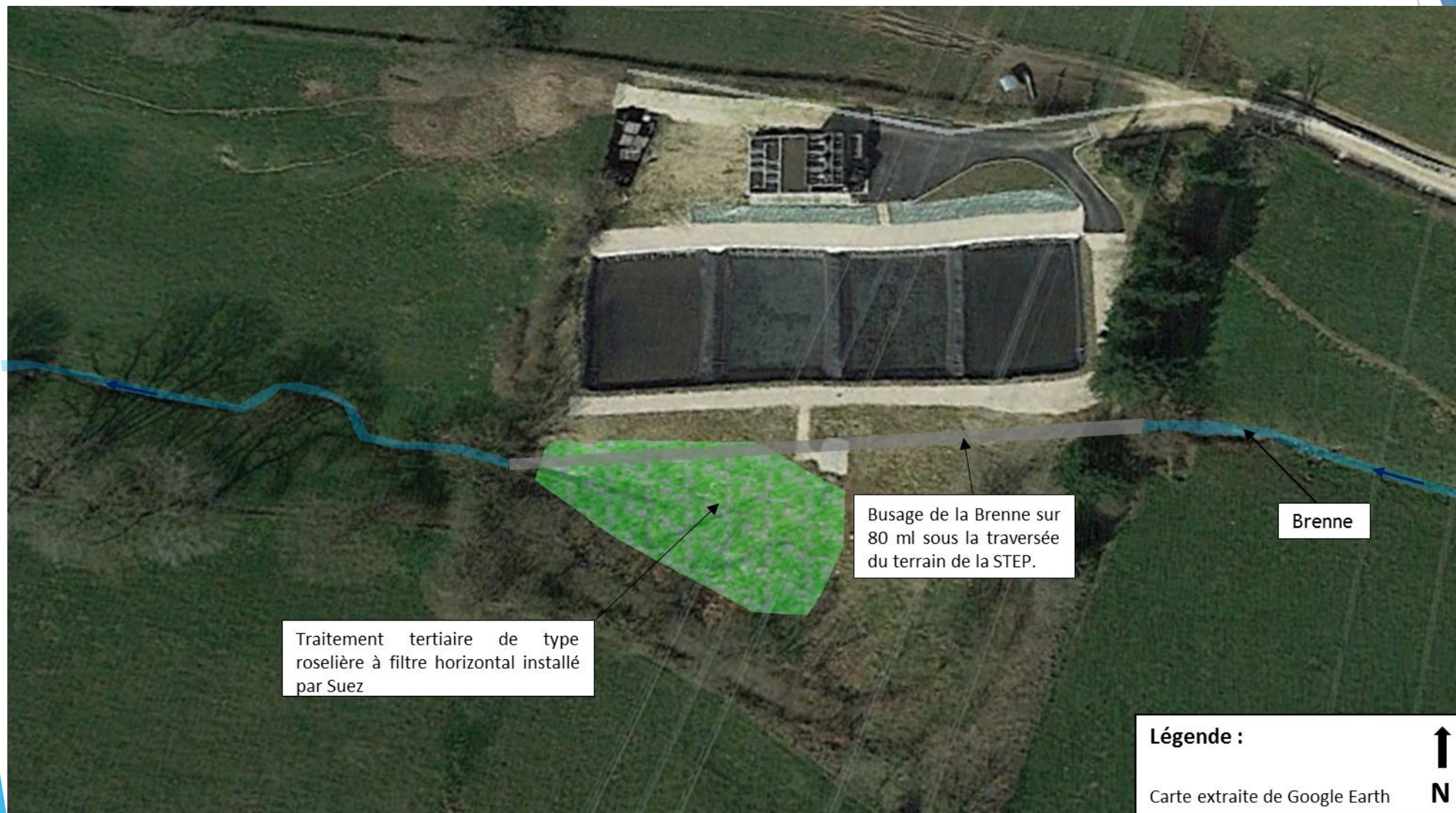
3.2. POINT SUR LES ACTIONS A mettre en œuvre

Remise à ciel ouvert de la Brenne à Sombernon

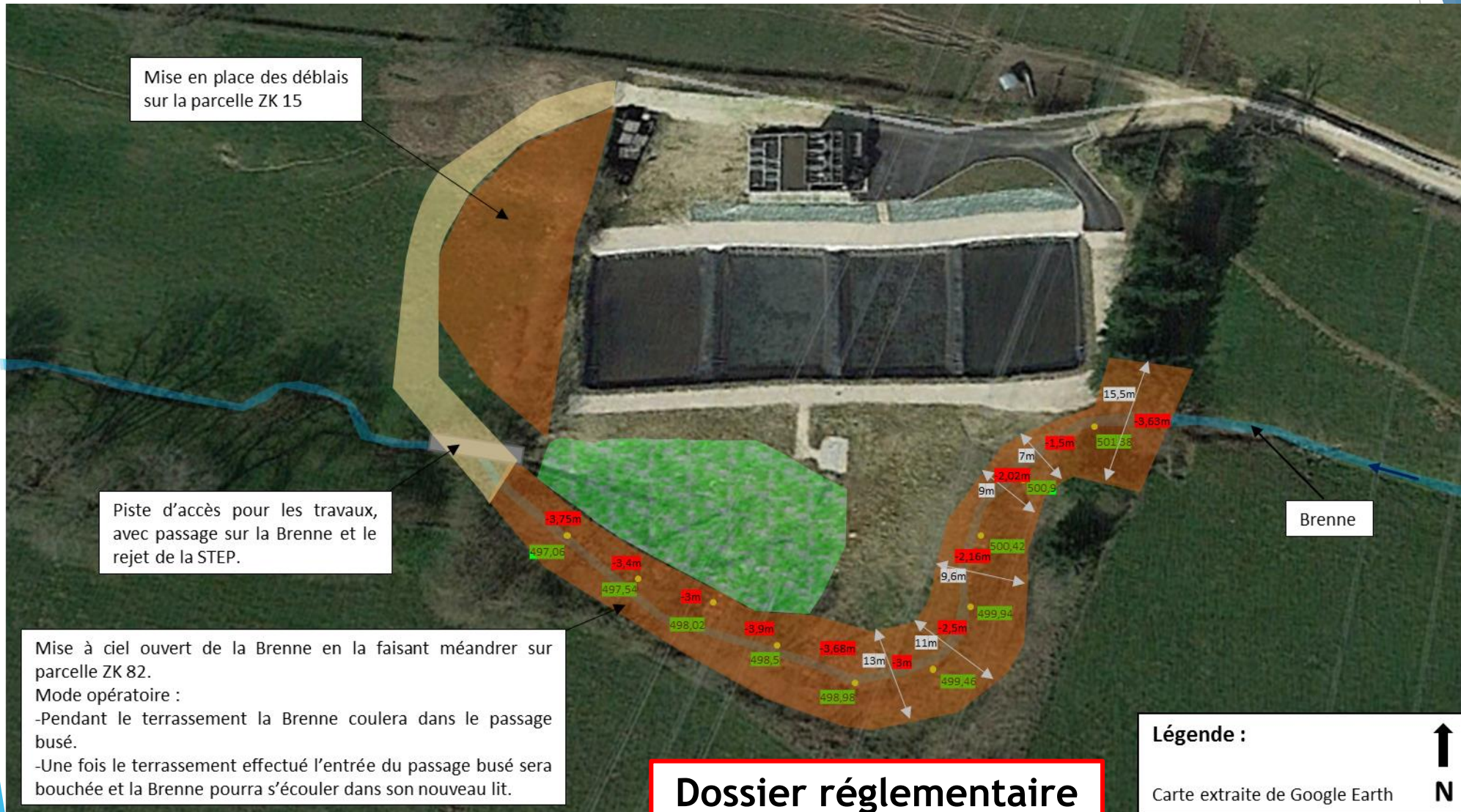


Lieu des travaux

Remise à ciel ouvert de la Brenne à Sombernon

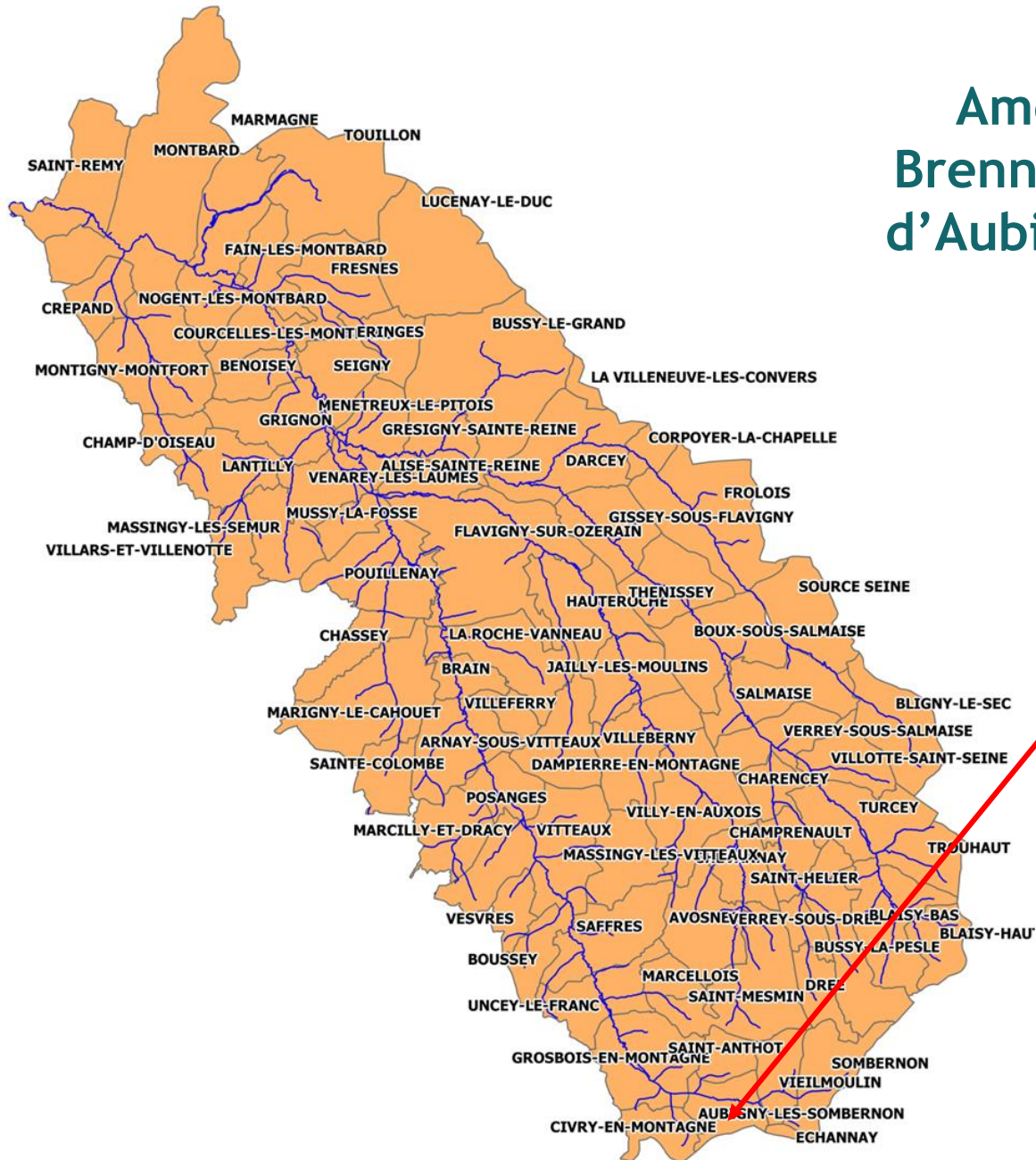


Remise à ciel ouvert de la Brenne à Sombernon



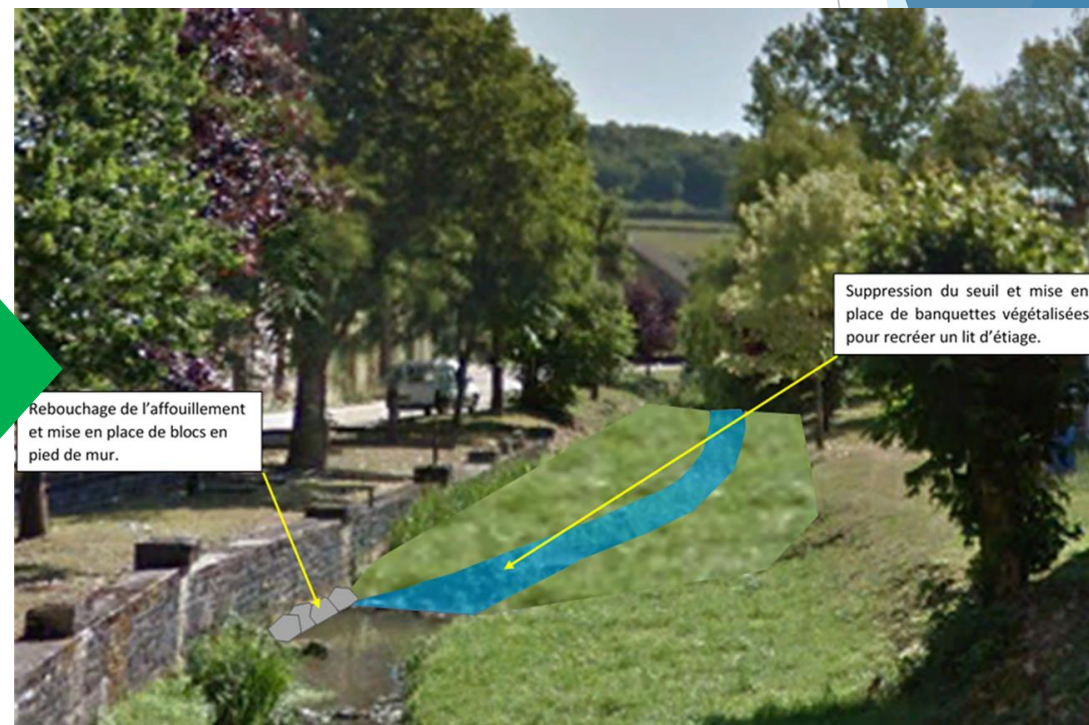
**Dossier réglementaire
prêt à être déposé**

Aménagement de la Brenne dans la traversée d'Aubigny-les-Sombernon



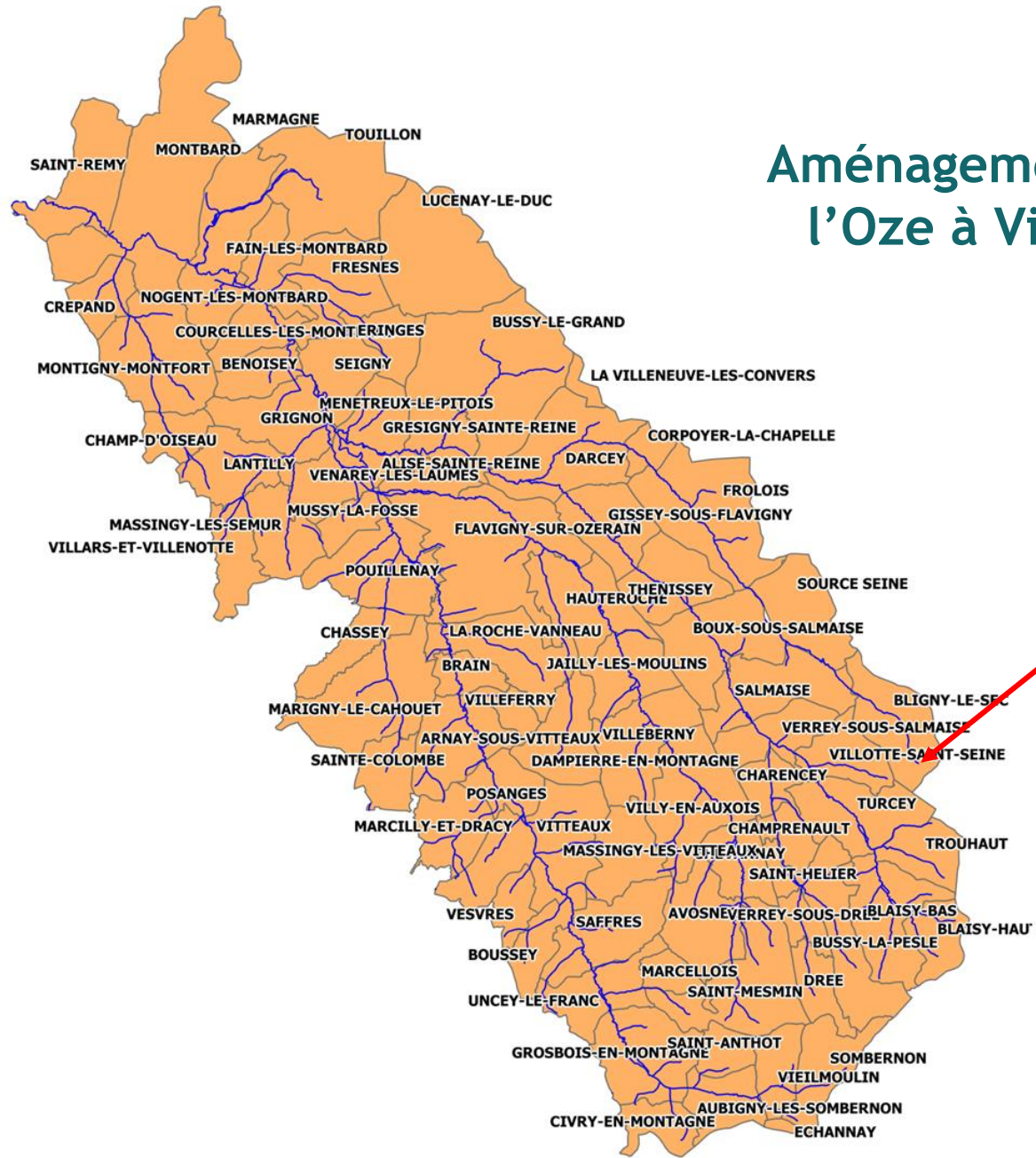
Lieu des travaux

Aménagement de la Brenne dans la traversée d'Aubigny-les-Sombernon



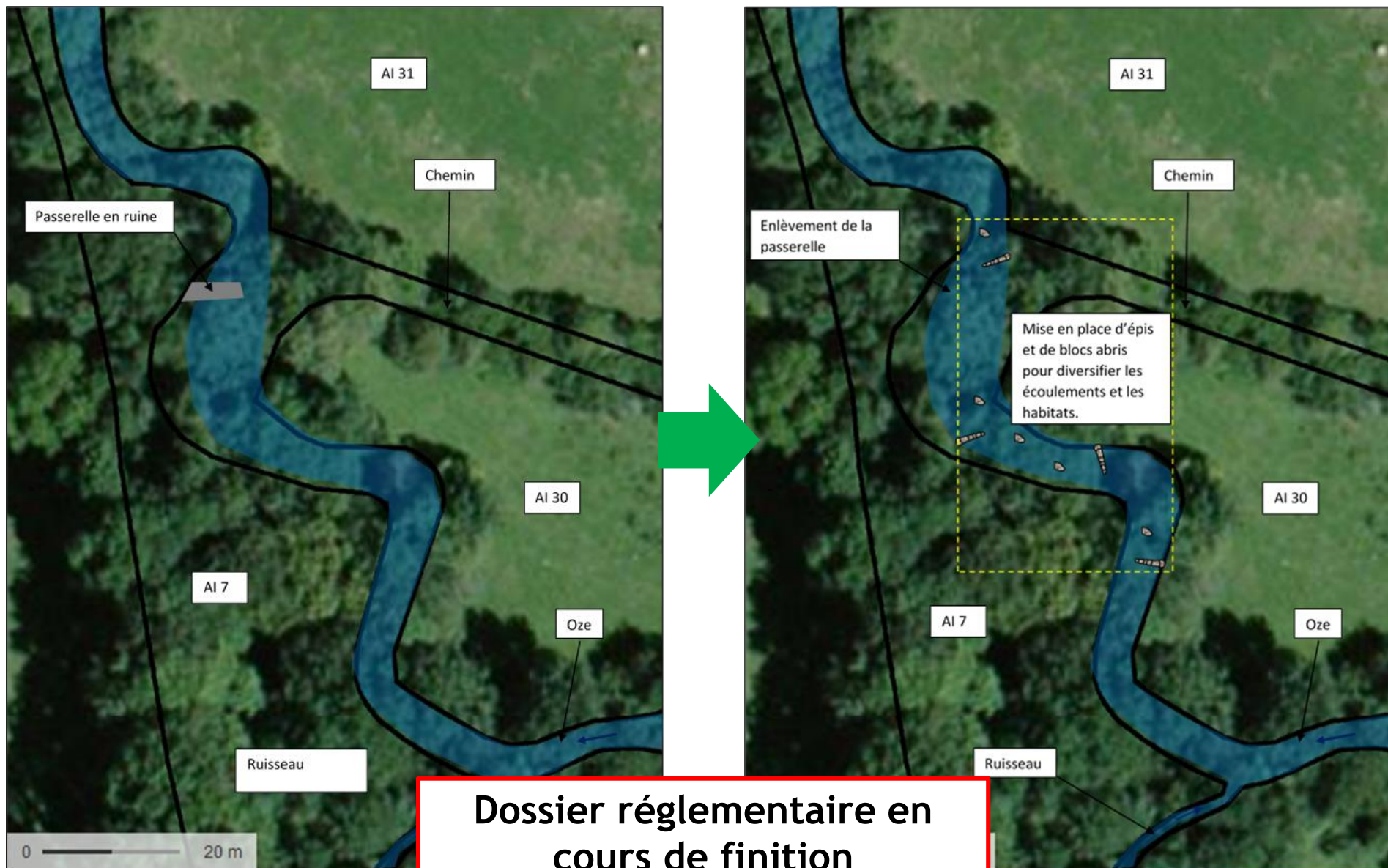
**Dossier réglementaire en
cours de finition**

Aménagement en lit mineur de l'Oze à Villotte-Saint-Seine.

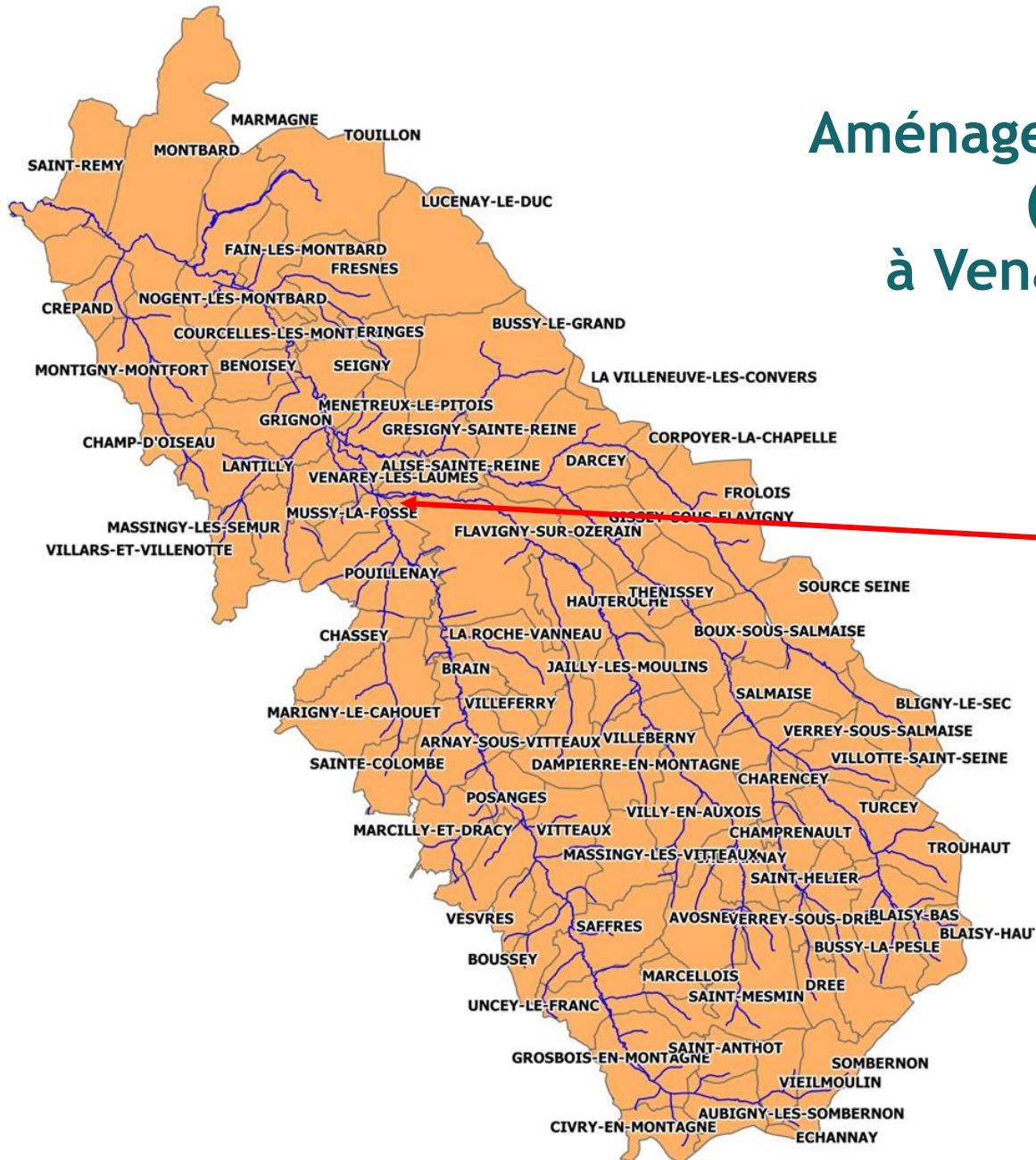


Lieu des travaux

Aménagement en lit mineur de l'Oze à Villotte-Saint-Seine.



Aménagement de la Brenne (lit mineur) à Venarey-les-Laumes



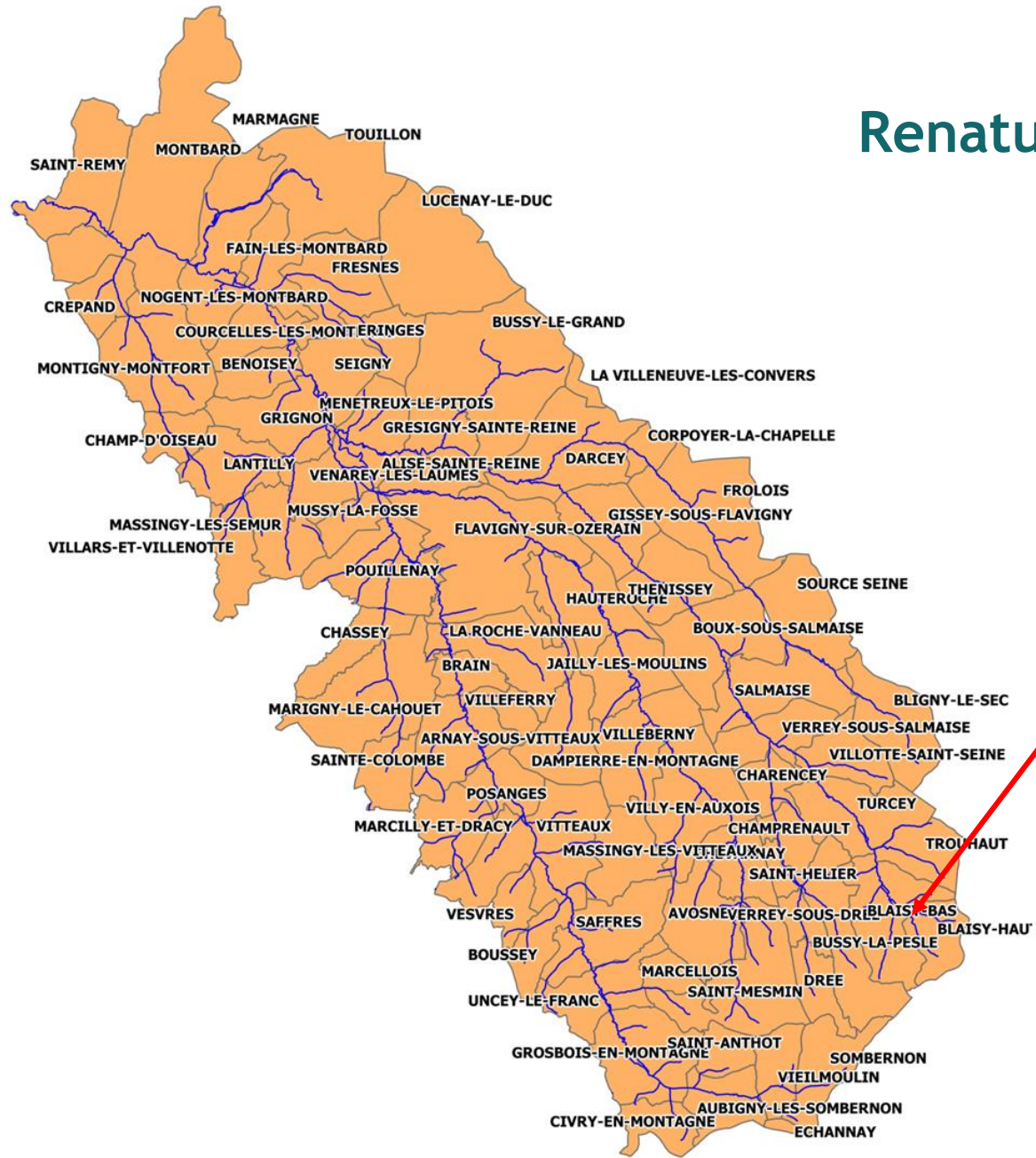
Lieu des travaux

Aménagement de la Brenne (lit mineur) à Venarey-les-Laumes



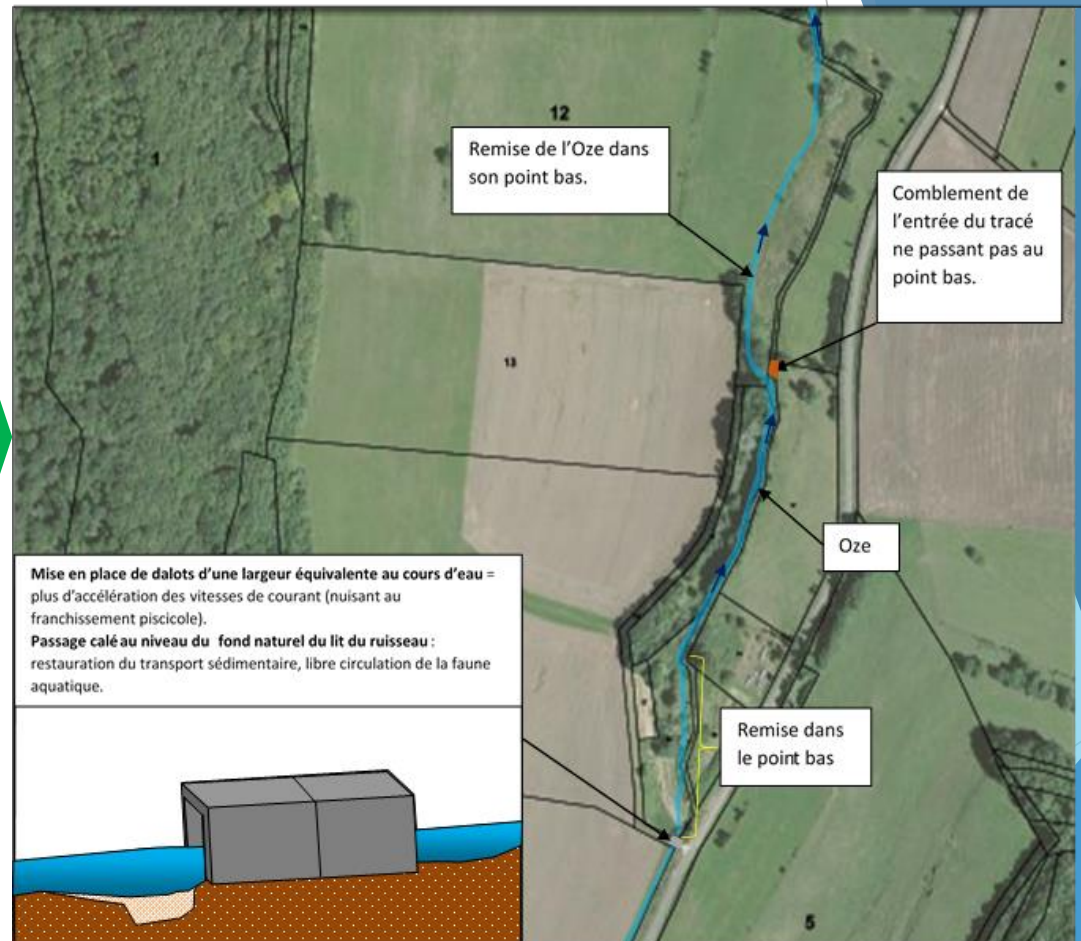
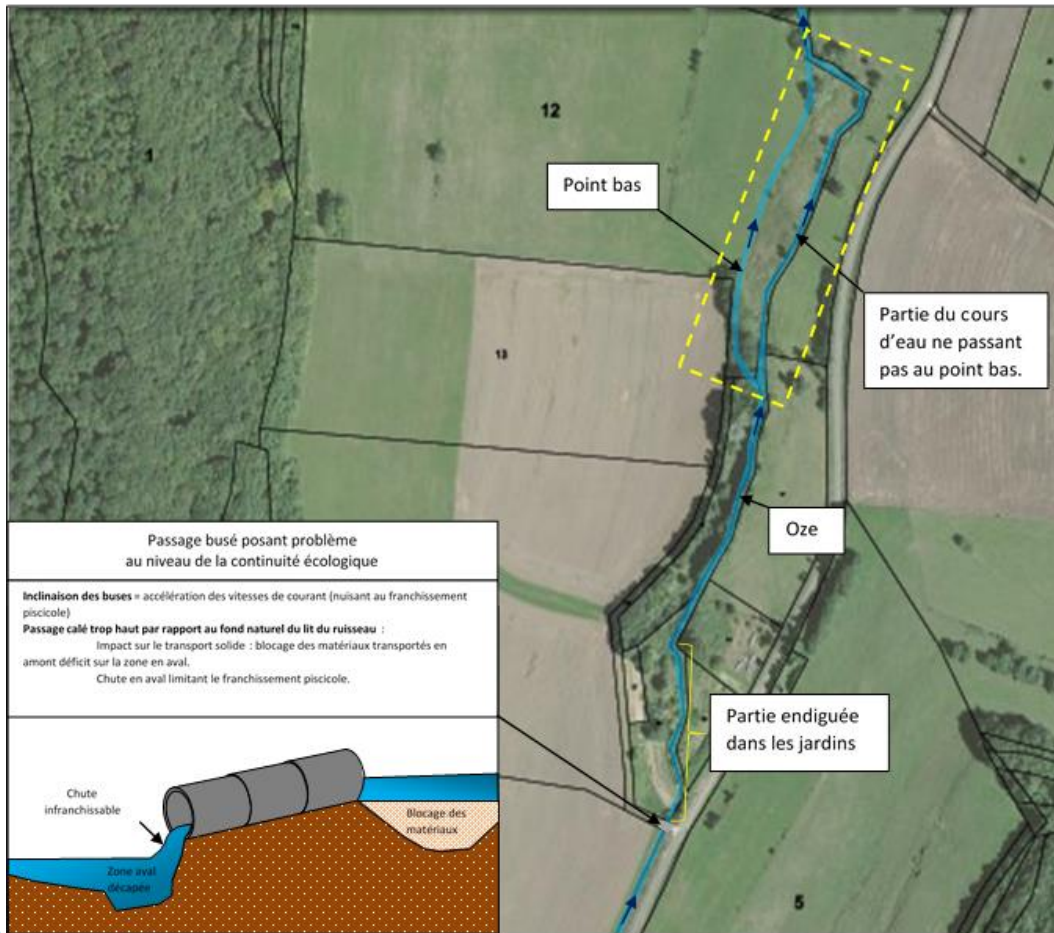
Dossier réglementaire en cours de finition

Renaturation de l'Oze à Blaisy-Bas



Lieu des travaux






Renaturation de l'Oze à Blaisy-Bas



Animation à finaliser

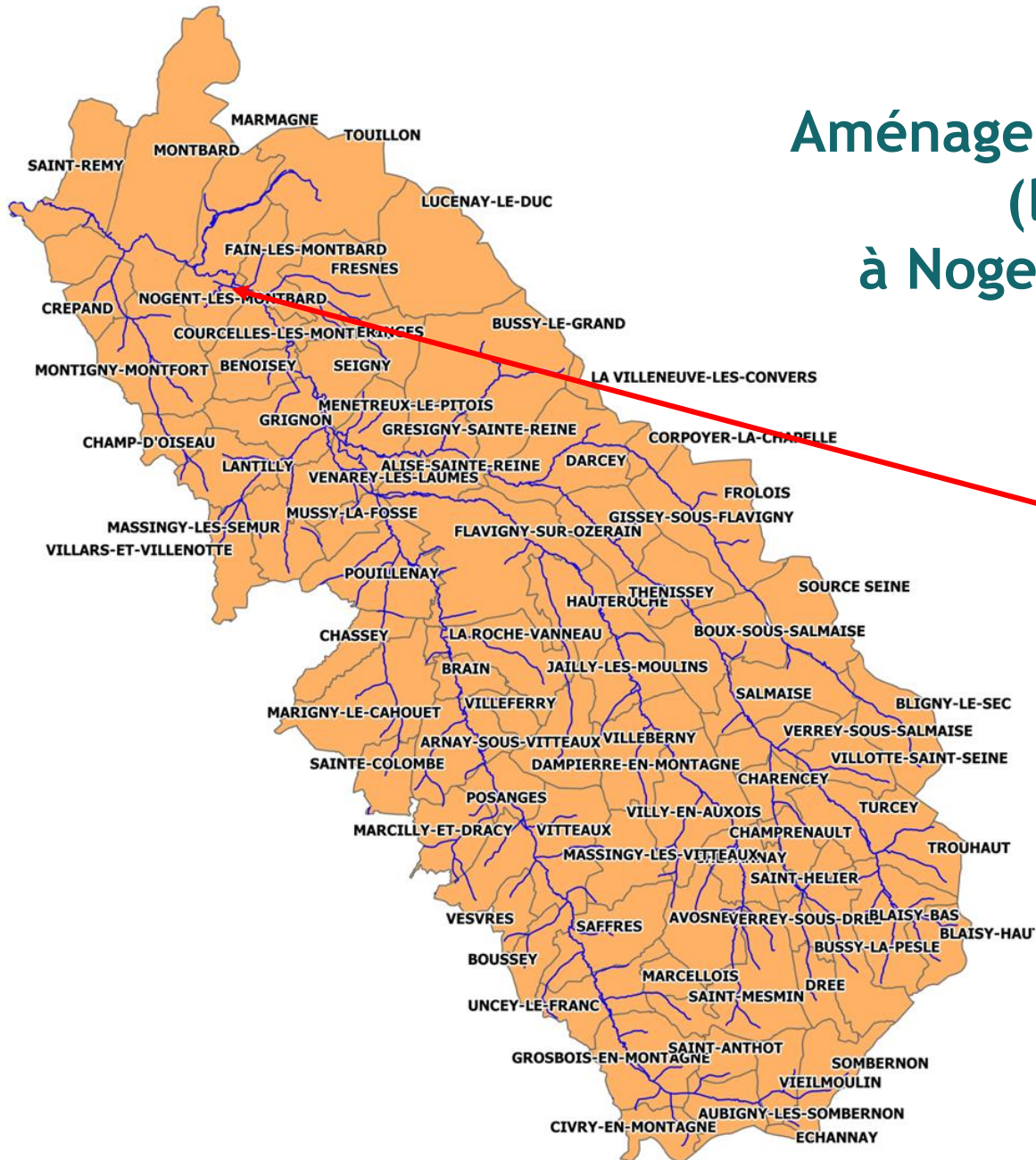
ACTIONS VALIDEES A METTRE EN ŒUVRE (SYNTHESE)

projet	2019							2020												
	Ju	Ju	Ao	Se	Oc	No	De	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Ju	Ju	Ao	Se	Oc	No	De	
Brenne Sombernon																				
Brenne Aubigny-les-Sombernon																				
Oze Villotte-Saint-Seine																				
Aménagements Brenne Venarey-les-Laumes																				
Renaturation de l'Oze à Blaisy-Bas																				

- Travaux 
- Procédures réglementaires / instruction 
- Animation 
- décision SMBVA 
- consultation des entreprises 

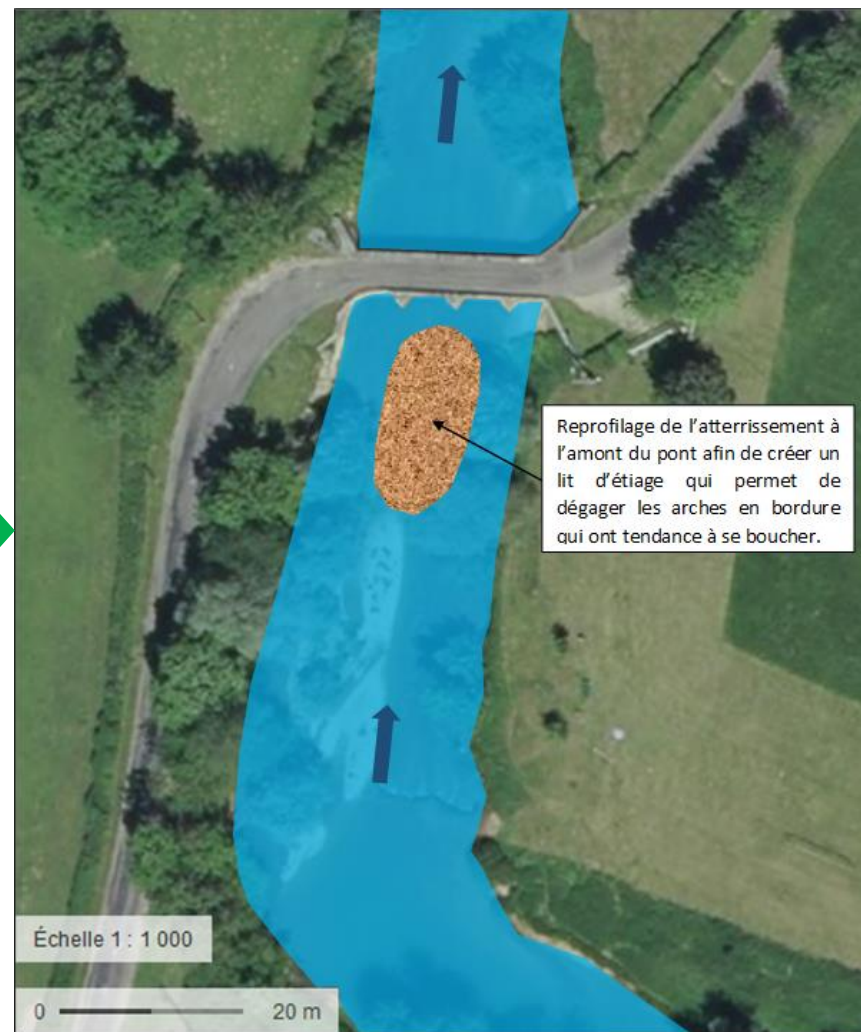
3.3. POINT SUR LES ACTIONS A valider

Aménagement de la Brenne (lit mineur) à Nogent-Les-Montbard



Lieu des travaux

Aménagement de la Brenne (lit mineur) à Nogent-Les-Montbard



Aménagement de la Brenne(lit mineur) à Nogent-Les-Montbard

Montant estimatif : 5 000 €

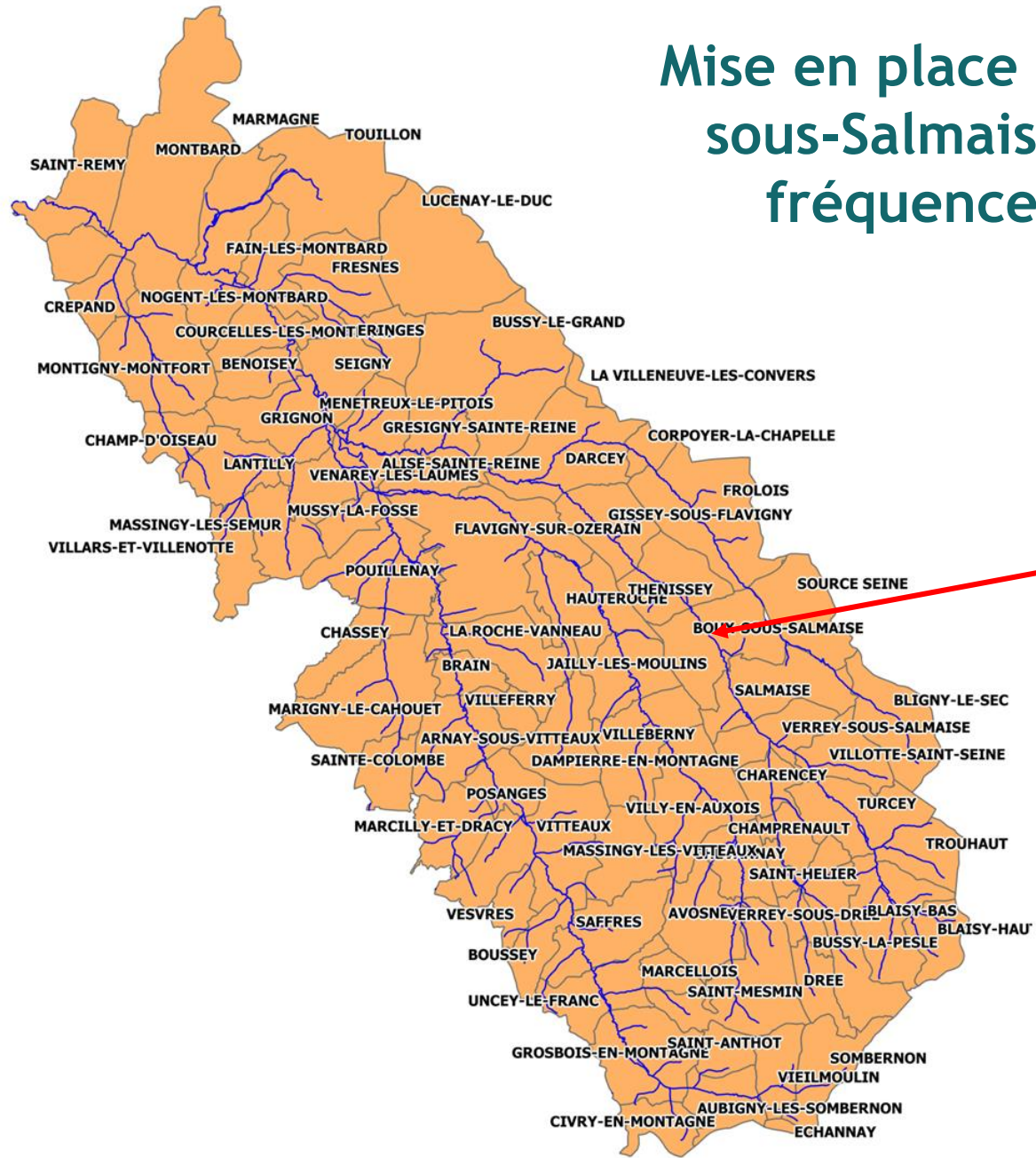
Subvention attendu : 80 % (AESN).

Reste à charge SMBVA : 1 000 €.

Procédure réglementaire : soumis à DIG et à déclaration loi sur l'eau.

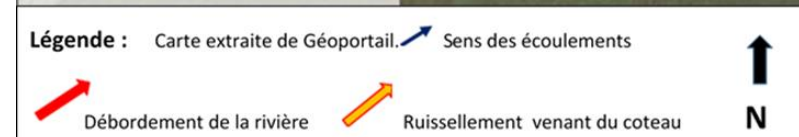
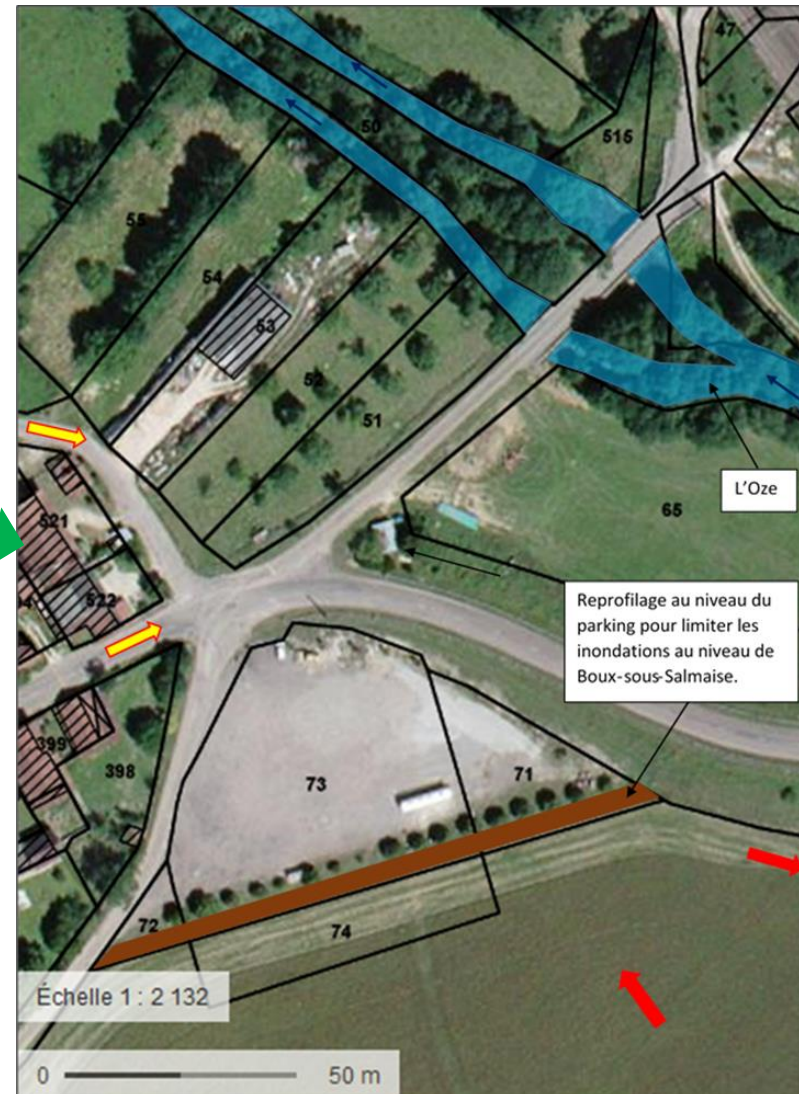
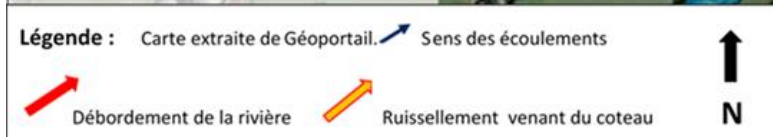
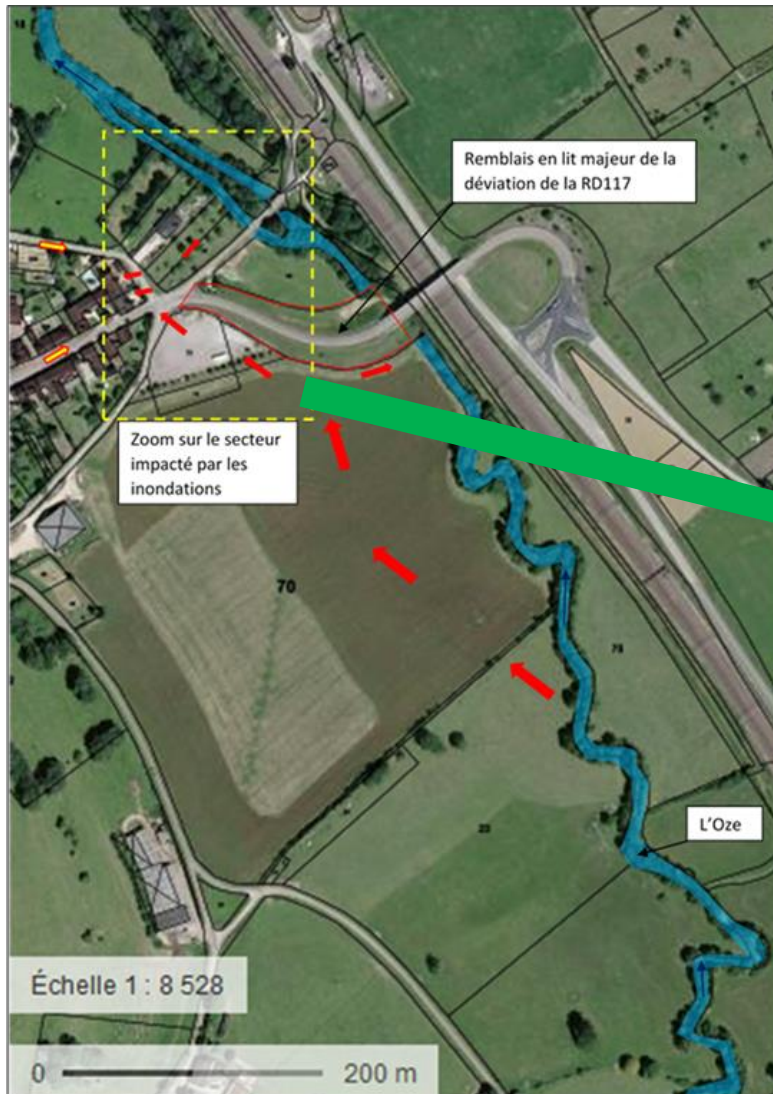
Etes vous d'accord avec cette action et sa programmation ?

Mise en place d'un merlon à Boux-sous-Salmaise pour diminuer la fréquence des inondations



Lieu des travaux

Mise en place d'un merlon à Boux-sous-Salmaise pour diminuer la fréquence des inondations



Mise en place d'un merlon à Boux-sous-Salmaise pour diminuer la fréquence des inondations

Montant estimatif : 6 000 €

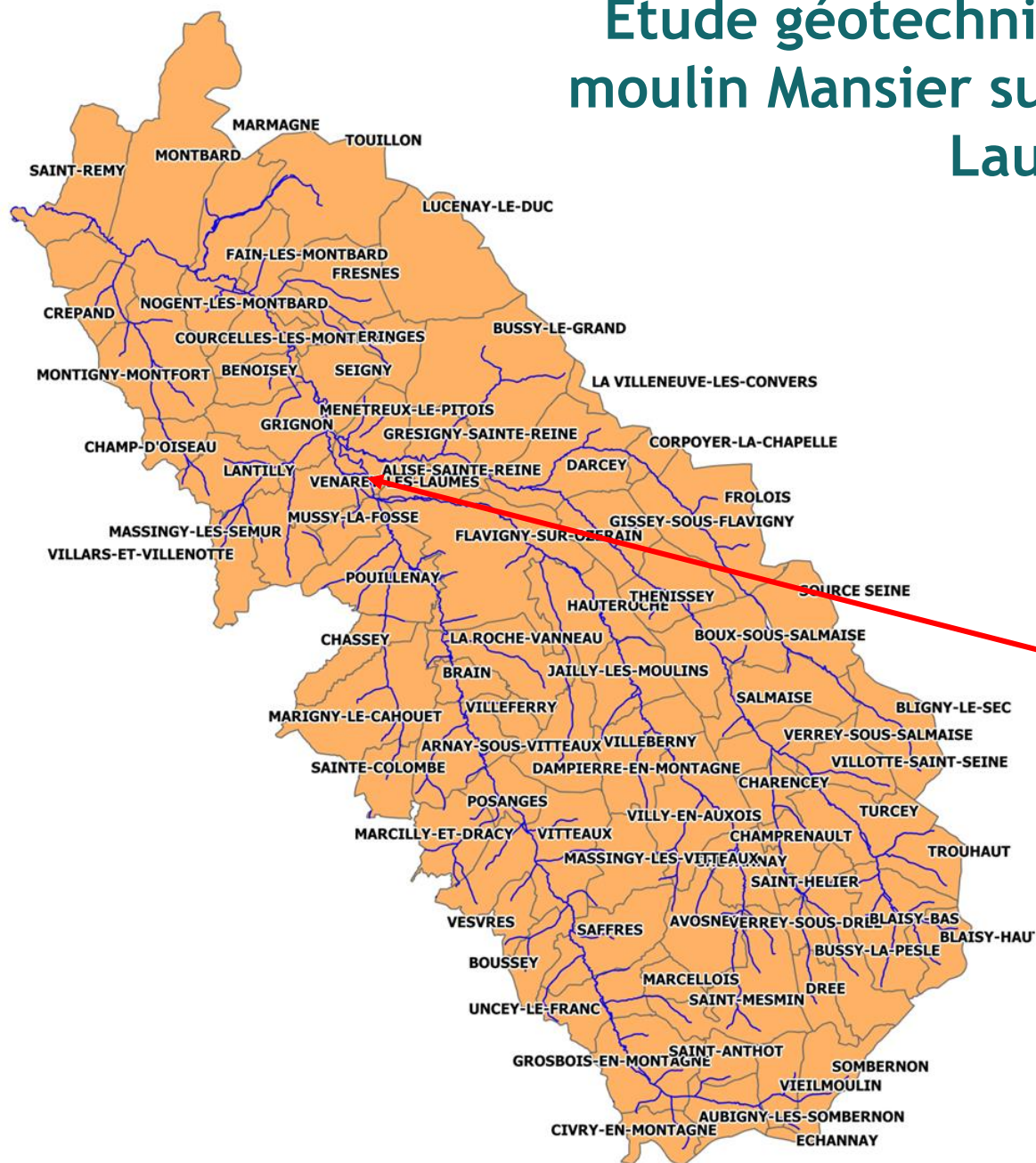
Subvention attendu : pas de subvention attendu.

Reste à charge SMBVA : 6 000 €.

Procédure réglementaire : à préciser avec la DDT.

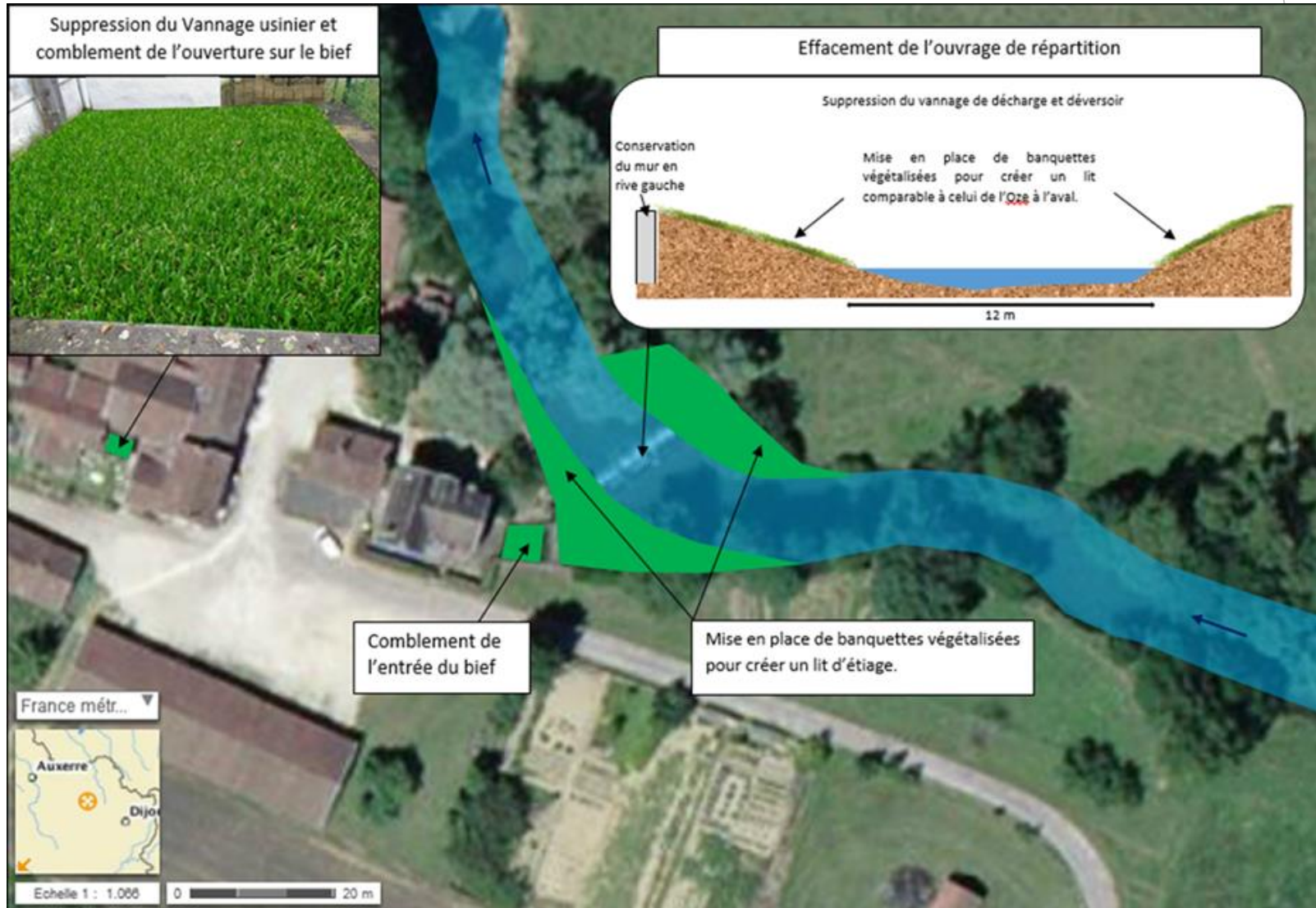
Etes vous d'accord avec cette action et sa programmation ?

Etude géotechnique au niveau du moulin Mansier sur l'Oze à Venarey-Laumes



Lieu des travaux

Etude géotechnique au niveau du moulin Mansier sur l'Oze à Venarey-Laumes



Etude géotechnique au niveau du moulin Mansier sur l'Oze à Venarey-Laumes



Montant estimatif : 10 000 €

Subvention attendu : 90 % (AESN).

Reste à charge SMBVA : 1 000€.

Procédure réglementaire : soumis à DIG et à déclaration loi sur l'eau.

**Information sur les suites données par rapport au projet et respect de la volonté de la dernière commission de secteur : accord formalisé de tous les propriétaires.
Validation proposée à la prochaine commission si formalisation effective...**

ACTIONS A VALIDER (SYNTHESE)

projet	2019							2020												
	Ju	Ju	Ao	Se	Oc	No	De	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Ju	Ju	Ao	Se	Oc	No	De	
Brenne Nogent-les-Montbard					[red bar]			[hatched bar]		[pink bar]		♦	♦	[green bar]						
Inondation Boux-sous-Salmaise (sans procédure)		[pink bar]		♦	[green bar]															
Inondation Boux-sous-Salmaise (avec procédure)				[red bar]			[hatched bar]		[pink bar]		♦	♦	[green bar]							
Etude géotechnique Moulin Mansier	[yellow bar]																			

Travaux



Procédures réglementaires / instruction



Animation



décision SMBVA



consultation des entreprises





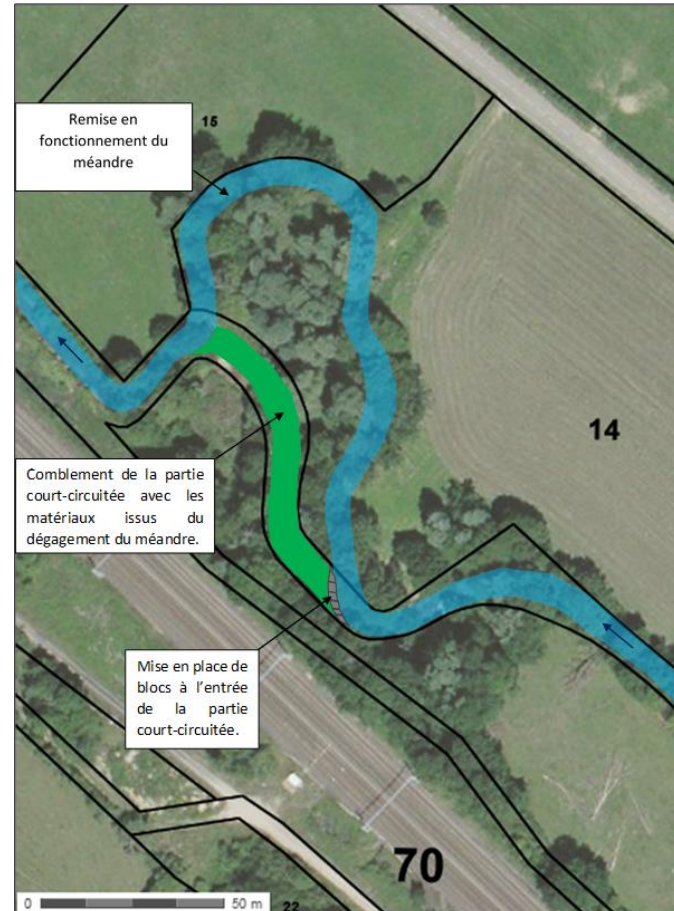
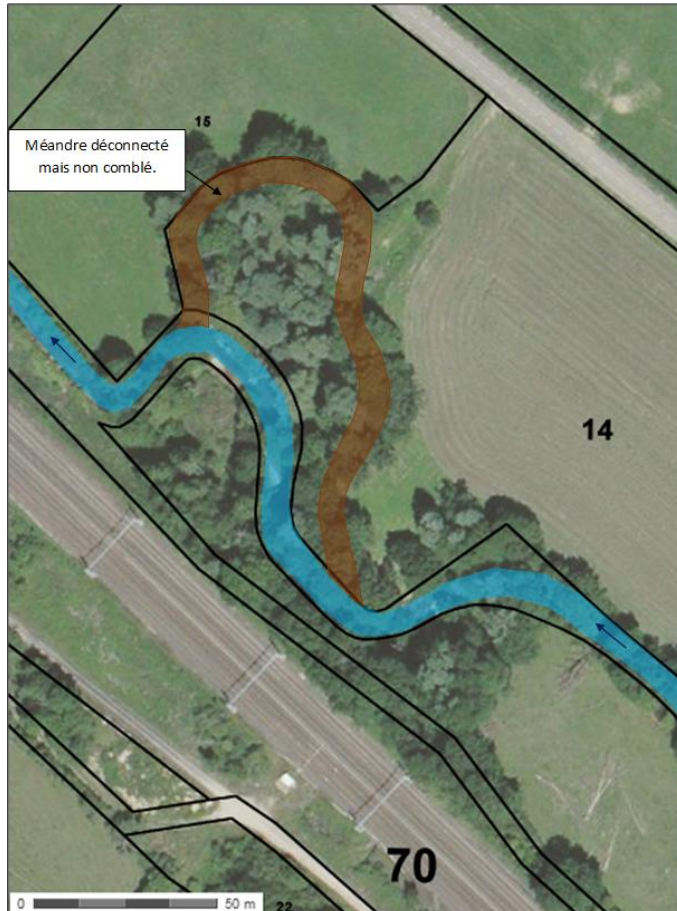
3.4. POINT SUR LES ACTIONS En cours d'animation

Reconnexion d'un méandre sur l'Oze à Gissey-sous-Flavigny



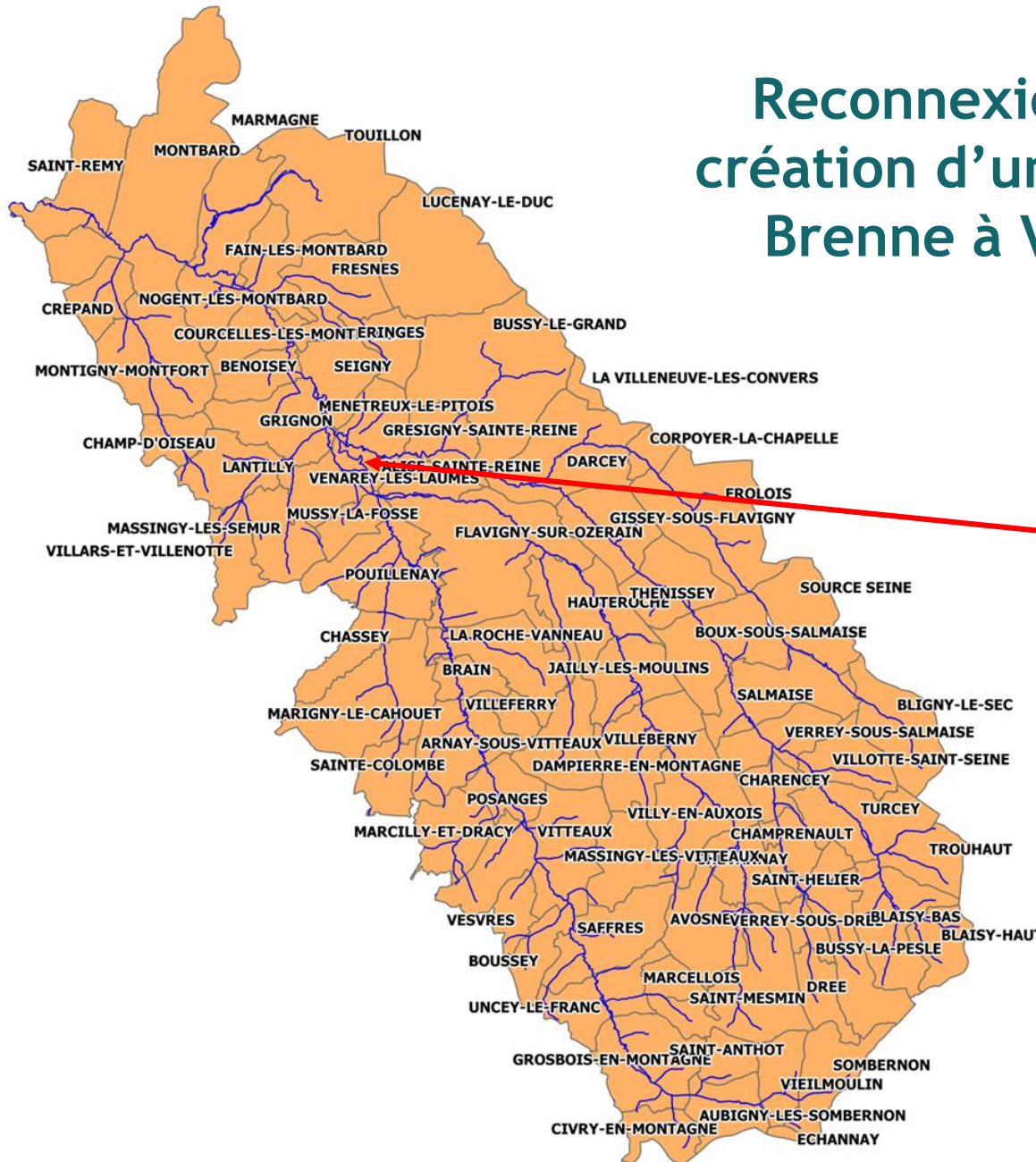
Lieu des travaux

Reconnexion d'un méandre sur l'Oze à Gissey-sous-Flavigny



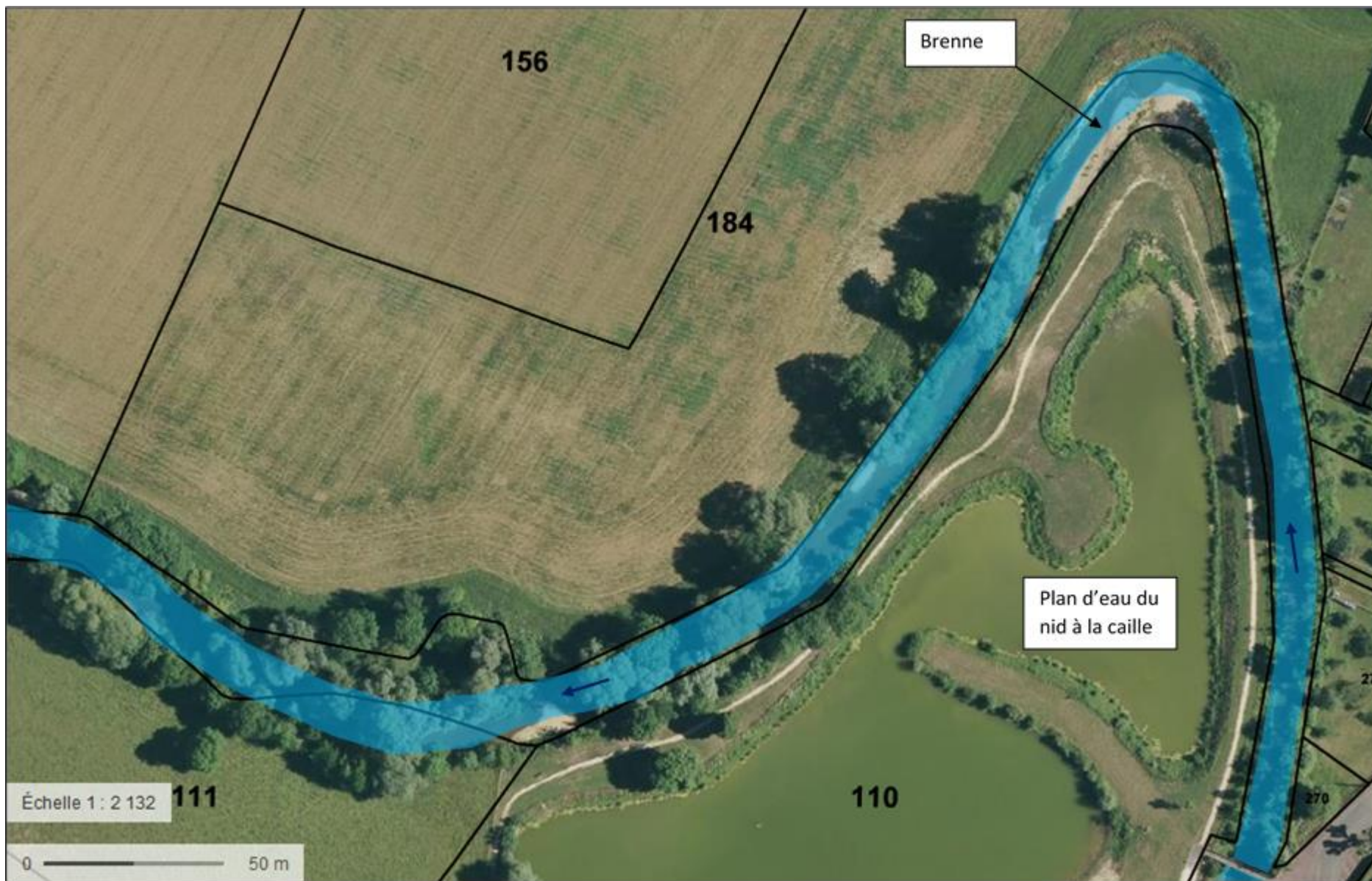
Reprise de l'animation

Reconnexion d'un méandre et création d'une zone humide sur la Brenne à Venarey les Laumes

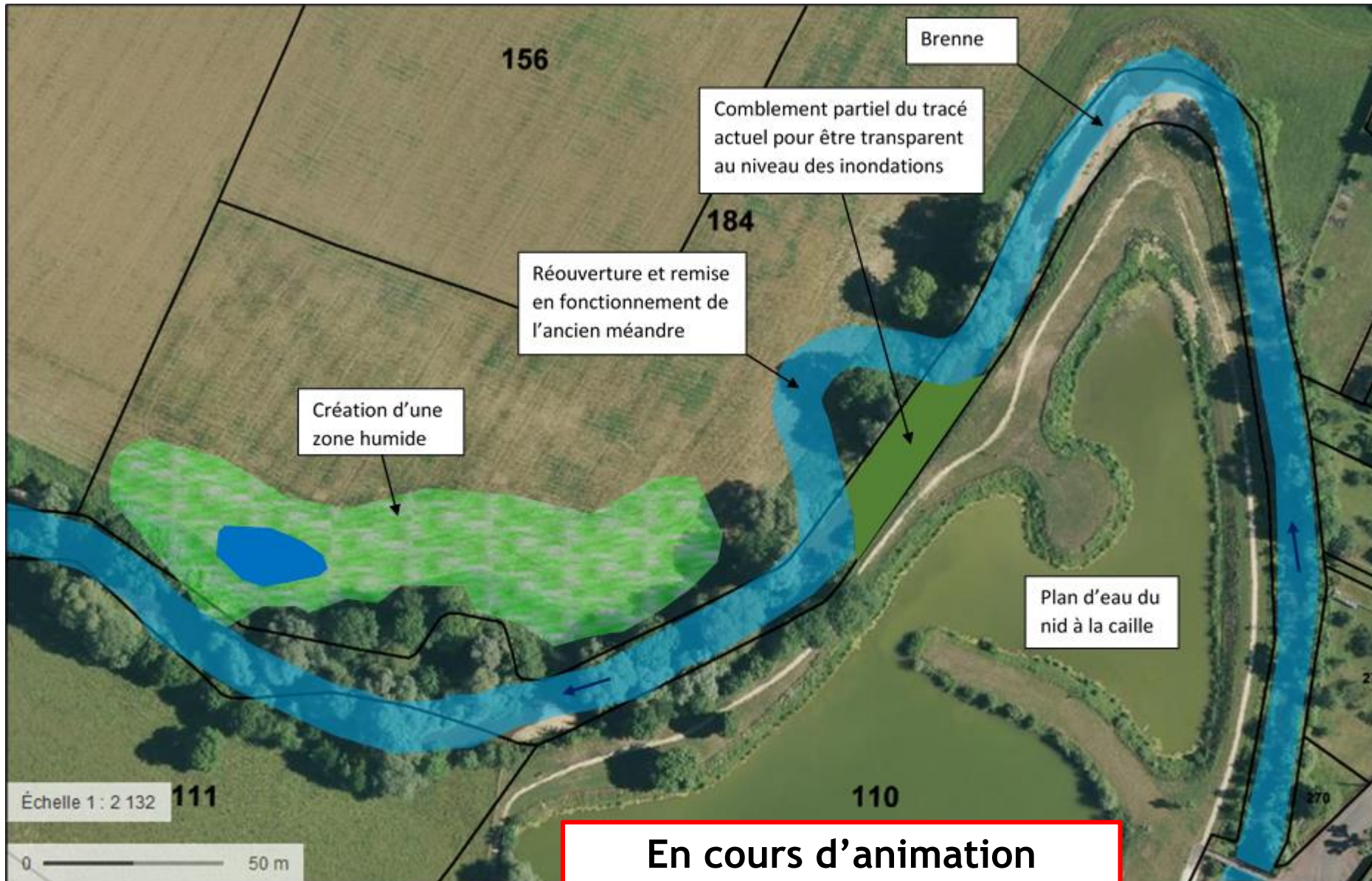


Lieu des travaux

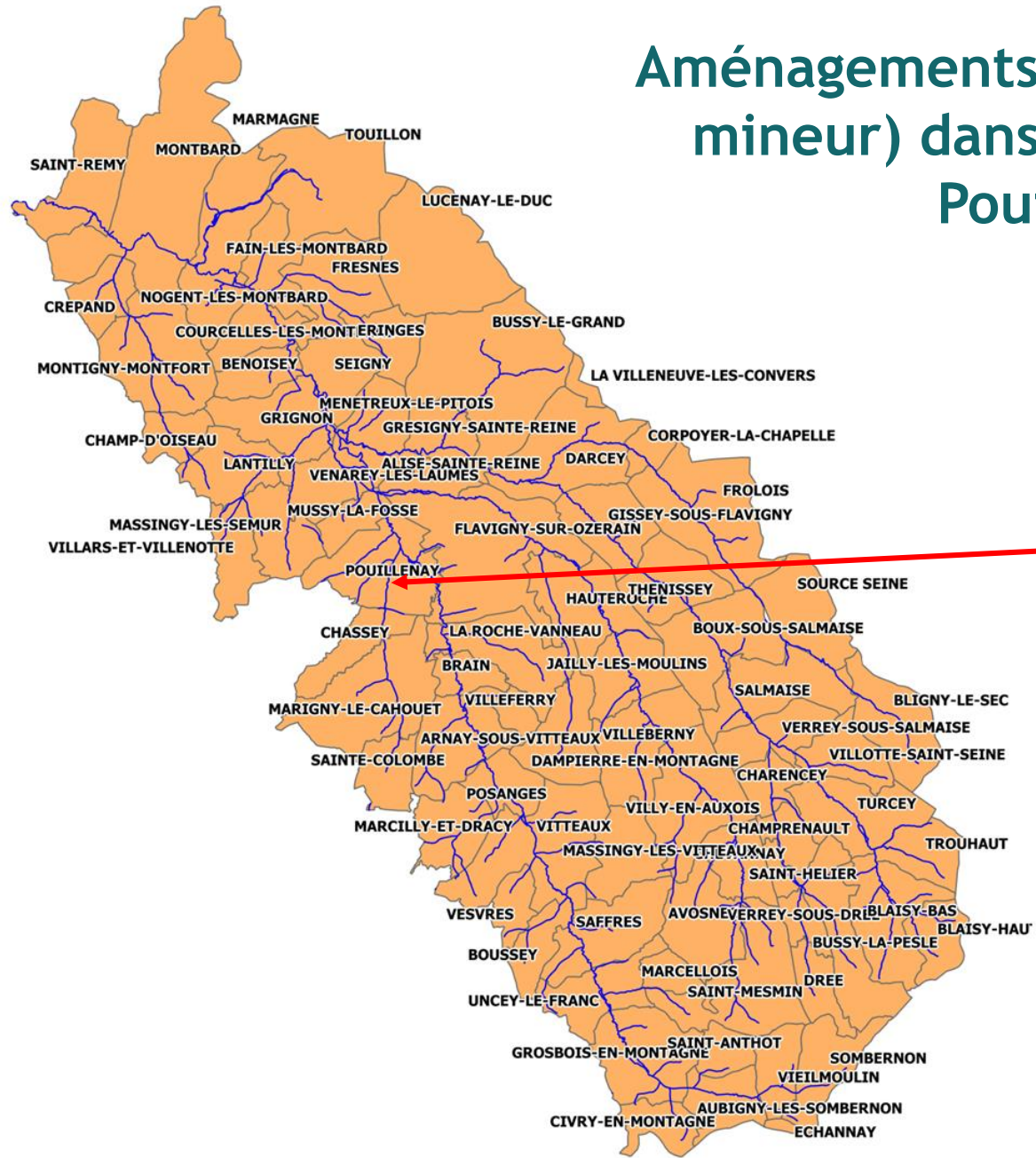
Reconnexion d'un méandre et création d'une zone humide sur la Brenne à Venarey les Laumes



Reconnexion d'un méandre et création d'une zone humide sur la Brenne à Venarey les Laumes



Aménagements de la Lochère (lit mineur) dans la traversée de Pouillenay



Lieu des travaux

Aménagements de la Lochère (lit mineur) dans la traversée de Pouillenay



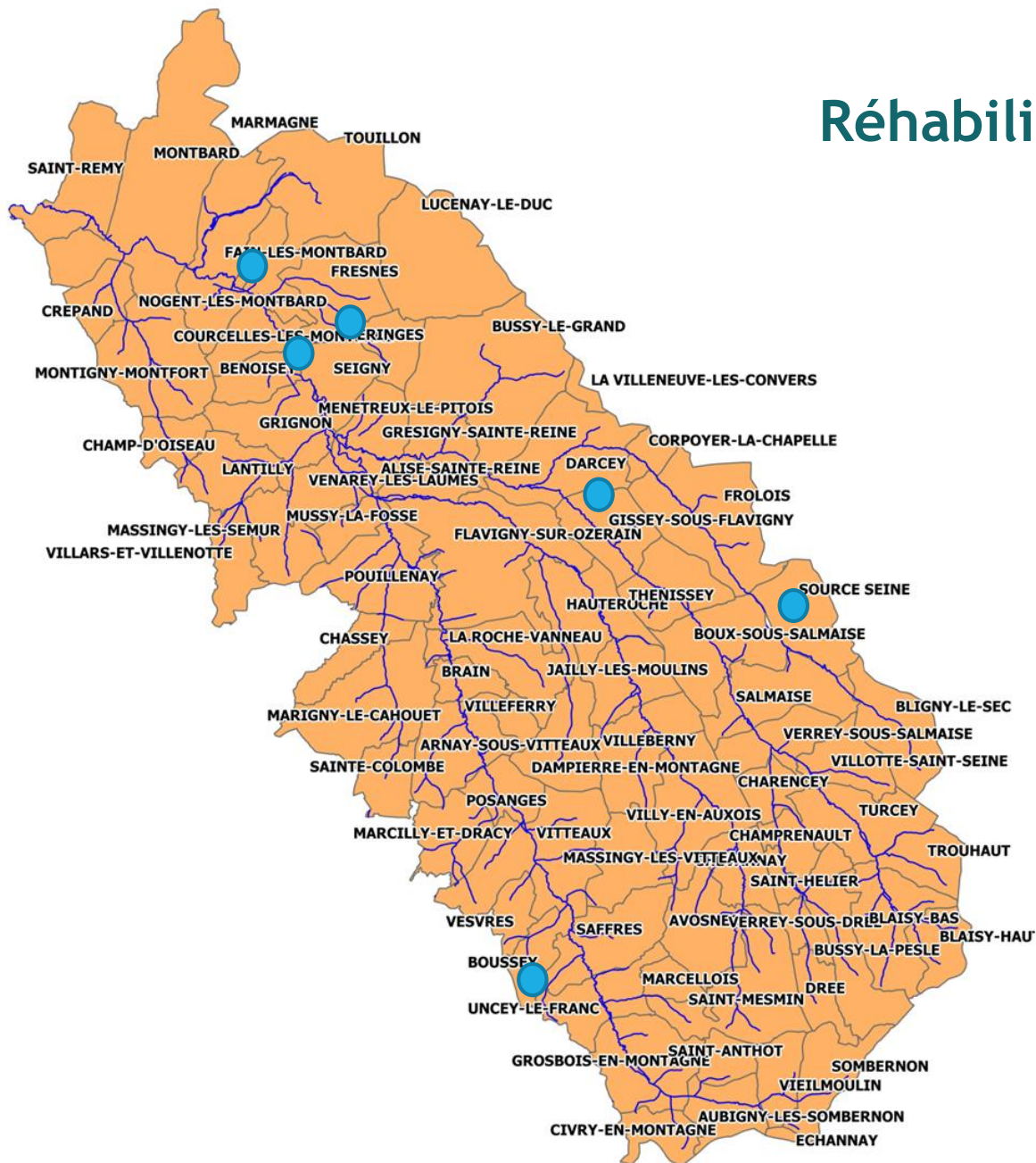
Aménagements de la Lochère (lit mineur) dans la traversée de Pouillenay



Mise en place de banquettes en technique minérale dans les zones à l'ombre où les banquettes végétalisées ne reprennent pas.

En cours d'animation

Réhabilitation et Création de mares



● Lieu des travaux

- Courcelles-les-Montbard,
- Eringes,
- Fain-les-Montbard,
- Gissey-sous-Flavigny,
- Source-Seine,
- et Uncey-le-Franc.

En cours d'animation

4. Expérience croisée : Armançon aval : réhabilitation de mares

**Kélian LAGREVE, technicien de secteur
Armançon aval**

Les mares : un enjeu pour la biodiversité

- ▶ Déf : étendues d'eau de petite taille, stagnante et peu profondes, temporaires ou non.
- ▶ Liées à des habitats humides : sources, anciens bras de rivières, forêts alluviales, prairies humides, tourbières.
- ▶ Liées aux activités humaines : aménagements paysagers, agriculture pastorale, inondation/ruissellement.
- ▶ Rôles variés : zone tampon, paysager, agriculture, biodiversité(faune/flore).



Importance de les conserver en réseau

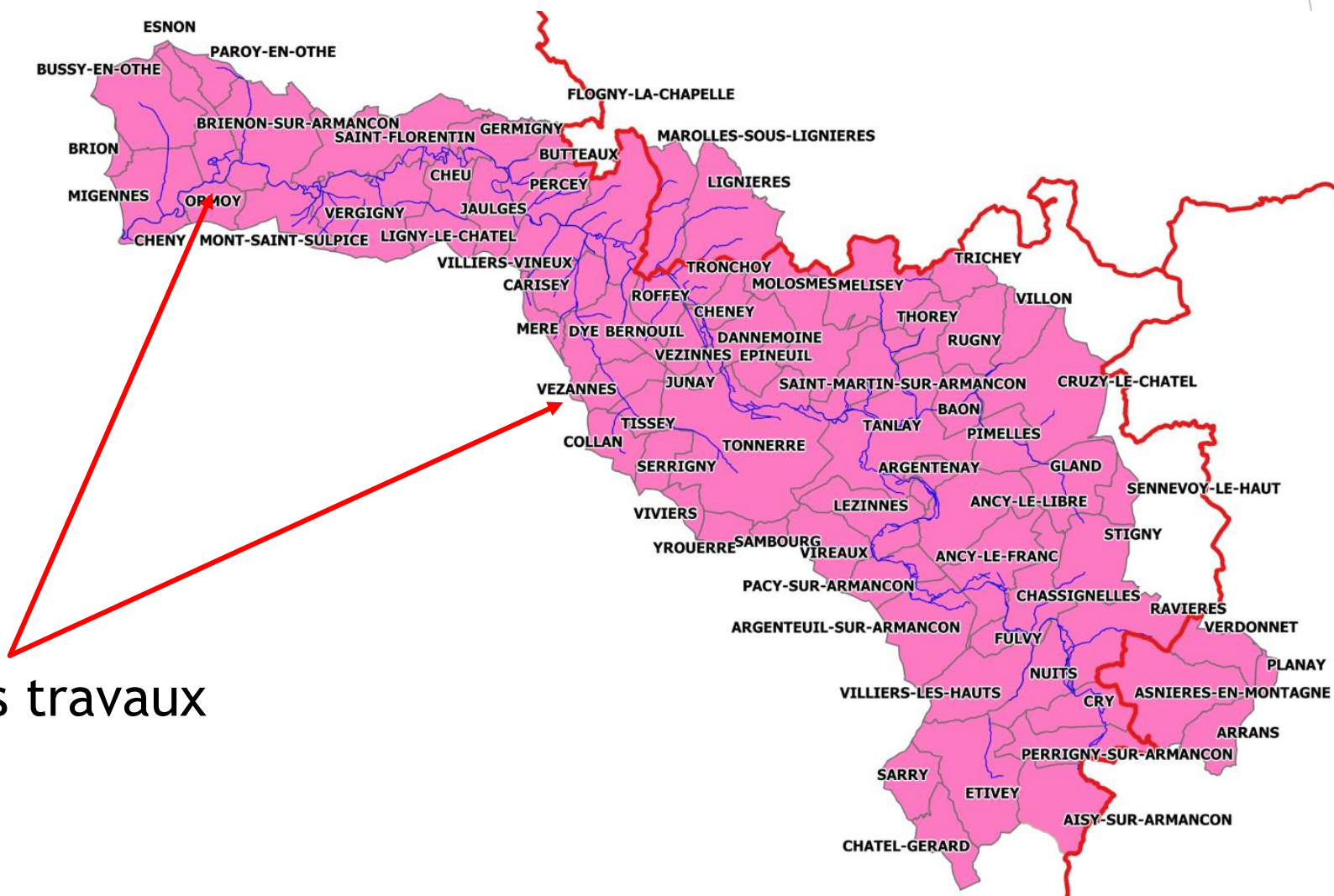
Biodiversité



Financement

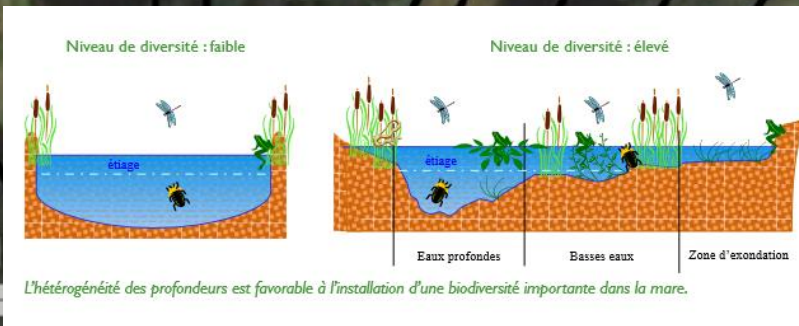
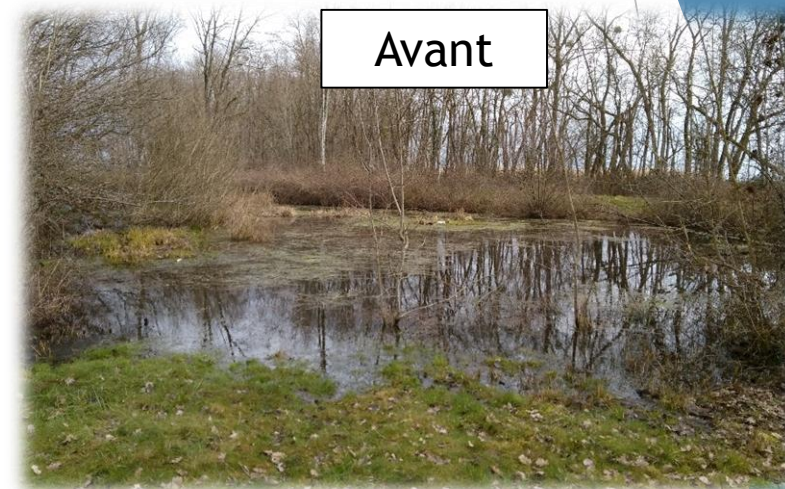
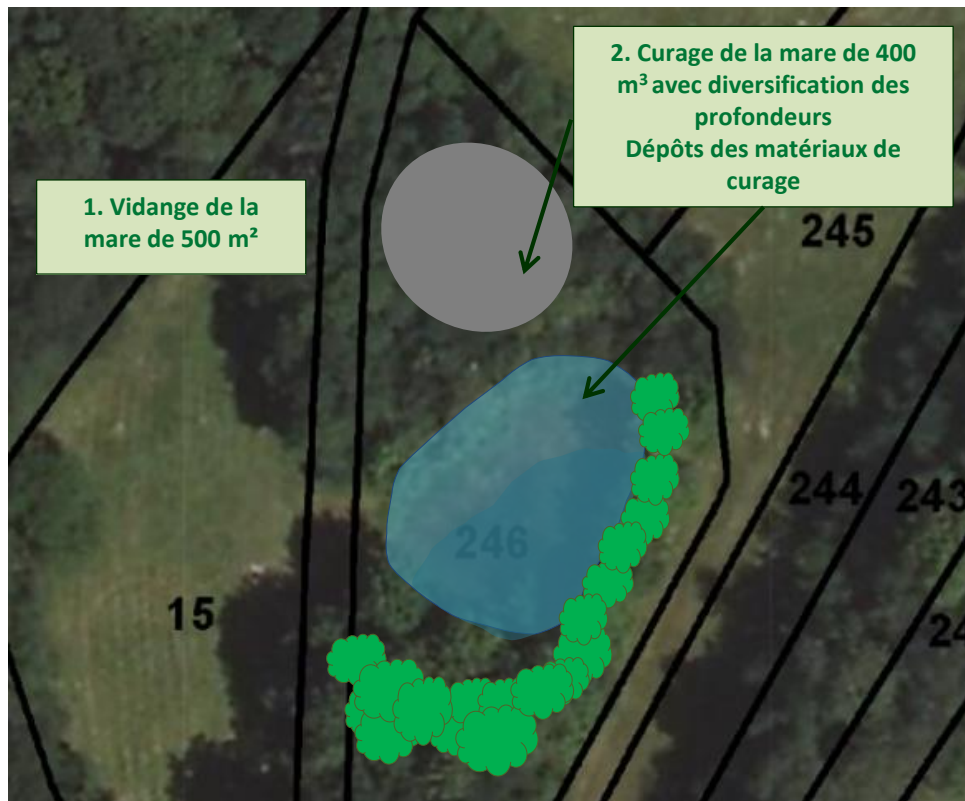


Restauration des mares communales d'Esnon et de Vezannes



Lieu des travaux

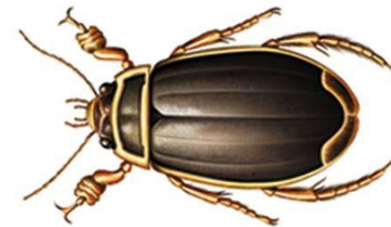
Restauration de la mare d'Esnon



Échelle 1 : 533

0

Restauration de la mare de Vézannes



5. Informations générales

Missions transversales



5.1. PSE : Paiement pour Services Environnementaux



PLAN BIODIVERSITE [Action 24]

150 M€ d'ici 2021

Objectifs : reconnaître les efforts des agriculteurs, en tant que services environnementalement bénéfiques, hors réglementation

Thématiques prioritaires : préservation des **sols**, restauration de la **biodiversité**, sortie herbicides (glyphosate) par les couverts végétaux

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION

305 M€ sur 6 ans soit une hausse de 63 %

→ Objectifs : AB, soutien au filières bas intrants, **financement de l'expérimentation relative aux PSE**

Thématiques prioritaires : protection de la ressource en **eau**, des milieux aquatiques et marins, **changement climatique**



Etude d'opportunité sur l'année 2019



Les pistes ...

- Le soutien de l'élevage pour le maintien et la reconquête des surfaces en herbe
S'appuyer sur les filières locales et les signes officiels de l'origine et de la qualité et les pérenniser.
- L'appui à la R&D en grandes cultures
Encourager les initiatives locales, qui peinent à se concrétiser par manque de financement, dans le domaine de la recherche appliquée de techniques culturales adaptées aux enjeux de demain (agriculture de conservation biologique, sans glyphosate).

5.2. CTEC

Le Contrat de Territoire Eau & Climat, nouvel outil de l'Agence de l'Eau

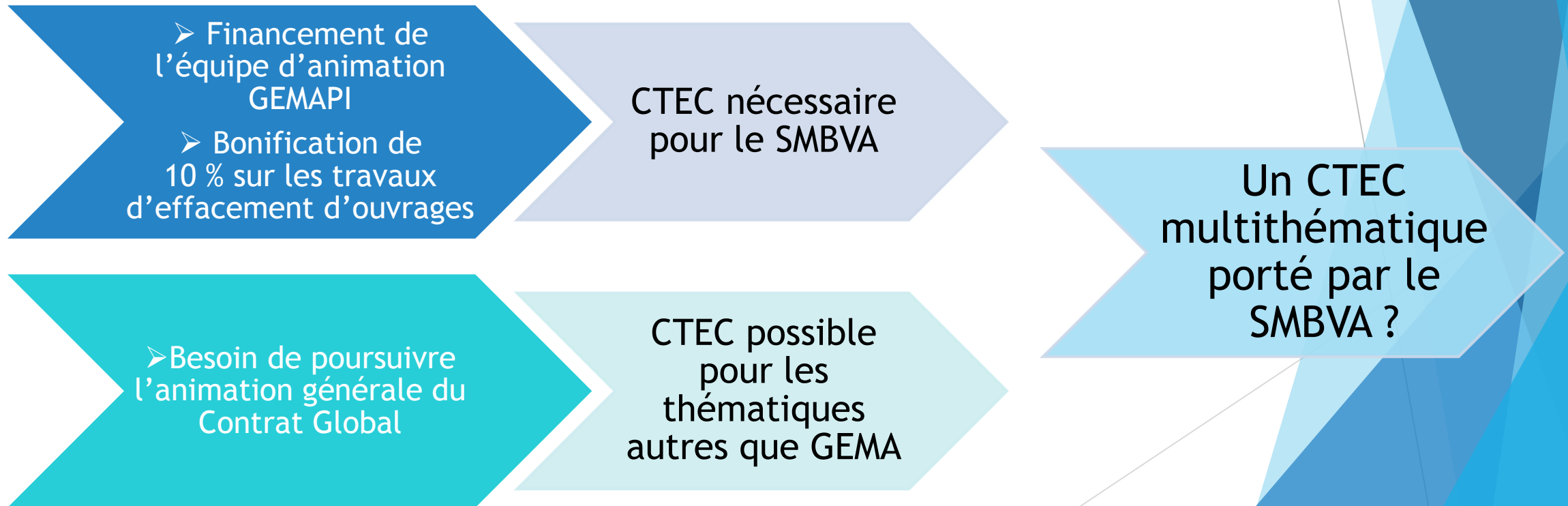


Depuis le 1^{er} janvier 2019, création des Contrats de Territoire Eau & Climat (CTEC), avec :

- Une ou plusieurs thématiques :
 - Gestion à la source des **eaux pluviales** et performance de gestion des **eaux usées**
 - Préservation de la **ressource en eau potable**
 - Protection des **milieux aquatiques et humides**
- Périmètre le plus pertinent possible par rapport aux unités hydrographiques
- Au moins 3 actions pertinentes pour l'adaptation au changement climatique
- Au moins 1 action de formation / sensibilisation « eau/biodiversité/climat »

Un CTEC multithématique sur le bassin de l'Armançon ?

Nouveautés des Contrats de Territoire Eau & Climat (CTEC)



Un CTEC multithématique sur le bassin de l'Armançon ?

Evolution de la gouvernance sur le territoire

Milieux aquatiques et humides

1 seul maître d'ouvrage depuis le 1^{er} janvier 2016 = le SMBVA

Eau potable / assainissement des eaux usées

2019

- Environ 110 maîtres d'ouvrages

?

2026

- Maximum 14 maîtres d'ouvrages (EPCI-FP ou Syndicats des Eaux)

Quelle transition avant l'application définitive de la loi NOTRe ?

Les atouts d'une animation multithématique sur le bassin de l'Armançon



Contact avec les chargés d'opération (environ 10 interlocuteurs sur le BV)

- Connaissance de la politique d'aide
- Aide au montage des dossiers

5.3. SAGE

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

- Le S.A.G.E.

Adopté en 2013

- Outil de planification
- Fixe les orientations générales d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau
- Fixe les moyens pour y parvenir
- Propre au territoire
- Permet aux acteurs de se retrouver autour de la table : la Commission Locale de l'Eau

Préconisations

Règles

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

• Pourquoi réviser le SAGE ?

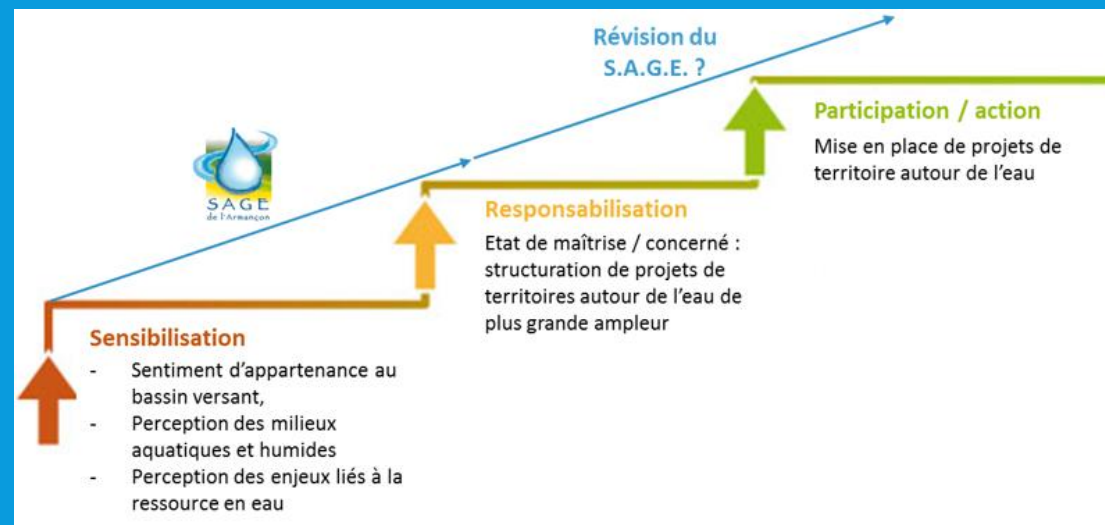
→ 2019

- Le territoire évolue
- Nouveaux enjeux (changement climatique)
- Le SAGE a déjà 6 ans !



- S'adapter au territoire
- Garder une vision prospective
- Intégrer les nouveaux enjeux

- Aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides



➤ Comment réviser le SAGE ?

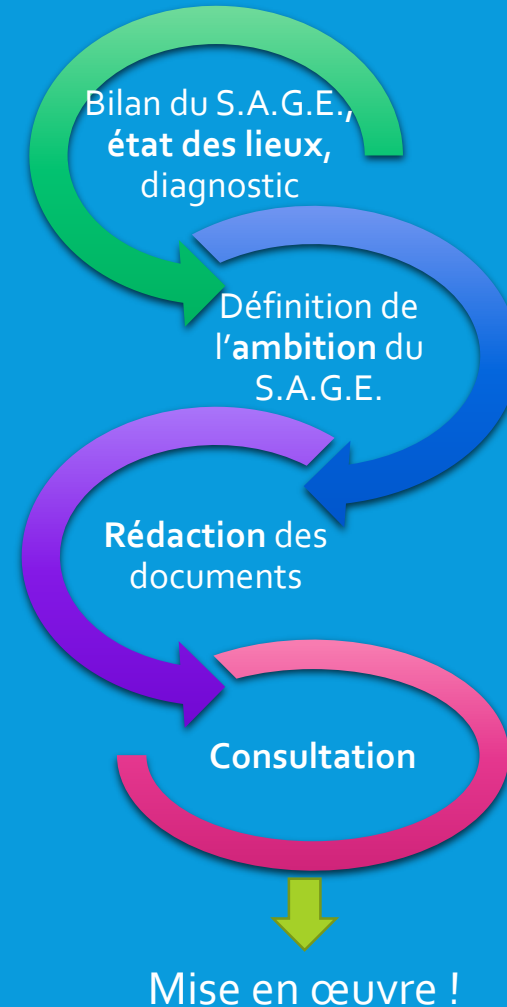
2018

0,5 ETP sur l'animation de la C.L.E.



2019

1 ETP sur la révision du S.A.G.E.
et l'animation de la C.L.E.



2019 -
2021

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

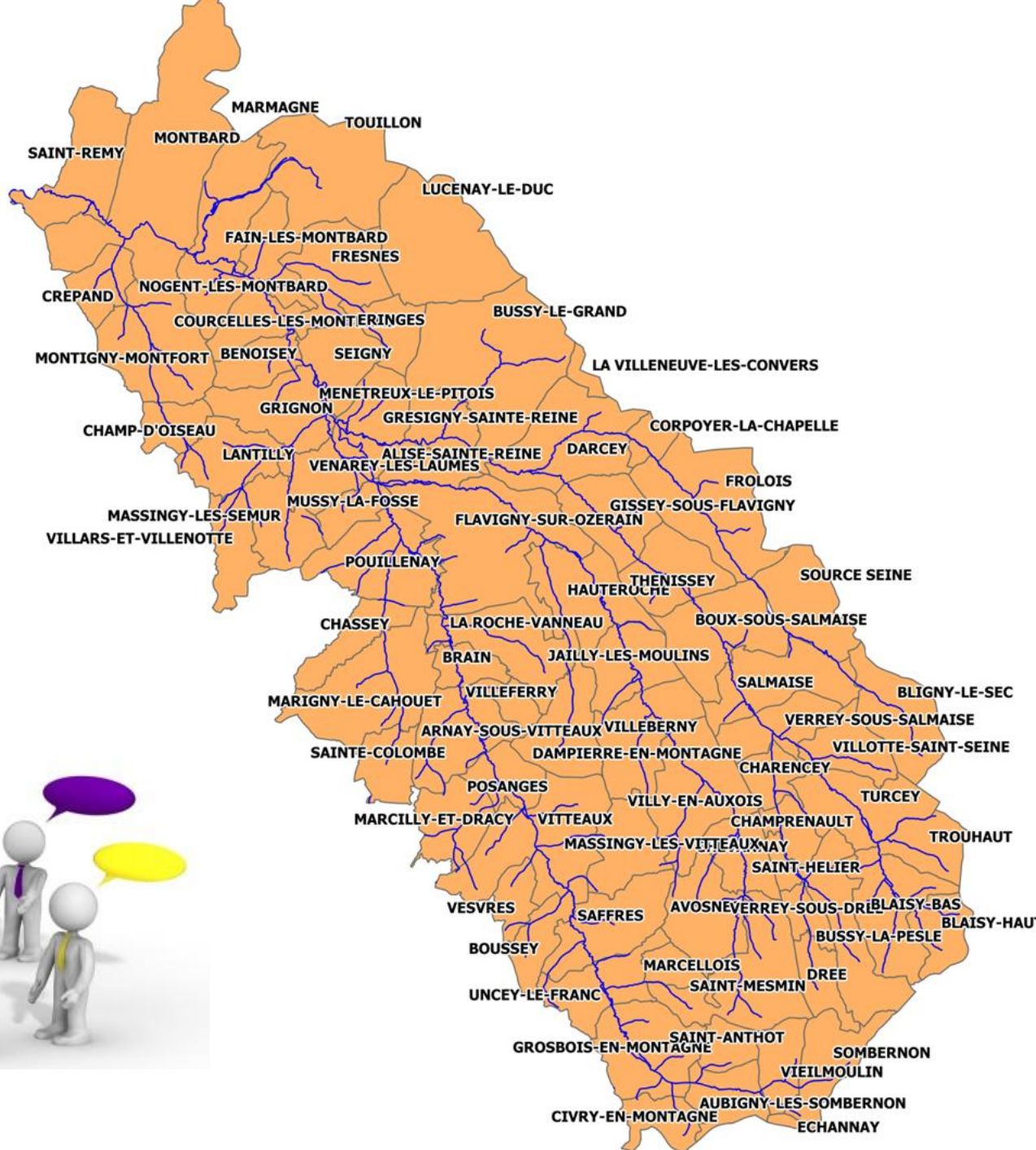
➤ SAGE et CTEC intimement liés



6. Tour de salle



Secteur Brenne, Oze, Ozerain.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

« Transmettre des rivières et des terres vivantes aux générations futures »



Visitez notre nouveau site internet :
www.bassin-armancon.fr

L'actualité de nos cours d'eau
(ancien blog) y est transférée.

Guilhem MONSAINGEON

Technicien Brenne Oze Ozerain

06 42 47 74 50

guilhem.monsaingeon@bassin-armancon.fr